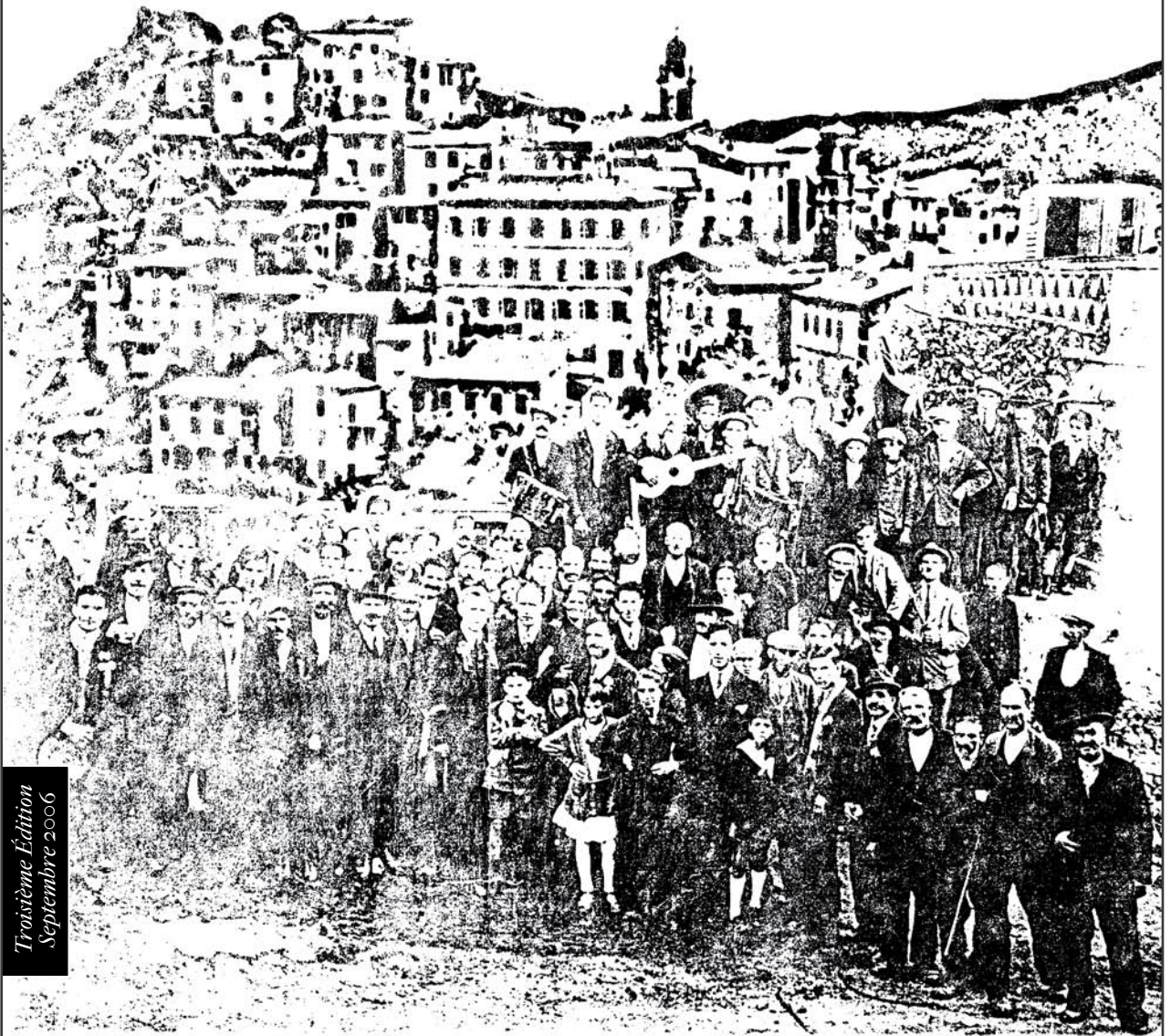


FRANÇOIS ANTOINE MARIANI

SPELONCATO DE A À Z



Troisième Édition
Septembre 2006

FRANÇOIS ANTOINE MARIANI

SPELONCATO
DE A À Z



TROISIÈME ÉDITION
SEPTEMBRE 2006

*« Si tu ne sais pas où tu vas,
Regarde derrière toi pour savoir d'où tu viens. »*
[proverbe africain]

Copyright © François MARIANI, 2004-2006. Tous droits réservés.

Troisième édition (troisième révision : 29 septembre 2006).

Cet ouvrage a été réalisé par Michel MARIANI ; il a été composé à l'aide du logiciel Adobe® InDesign® CS (3.0), et les illustrations ont été retravaillées grâce au logiciel Adobe® Photoshop® CS (8.0) sous Mac OS X (10.4).

Polices de caractères utilisées :

- Bodoni Ornaments ITC
- Cochin
- IM Fell English
- IM Fell Flowers 2
- IM Fell French Canon
- Times

The Fell Types are digitally reproduced by Igino Marini. www.iginomarini.com

◆ INTRODUCTION ◆

Ce modeste ouvrage présente, en ordre alphabétique, un catalogue non exhaustif des noms de personnages ayant, de près ou de loin, joué un rôle dans l'histoire de Speloncato, mon village maternel.

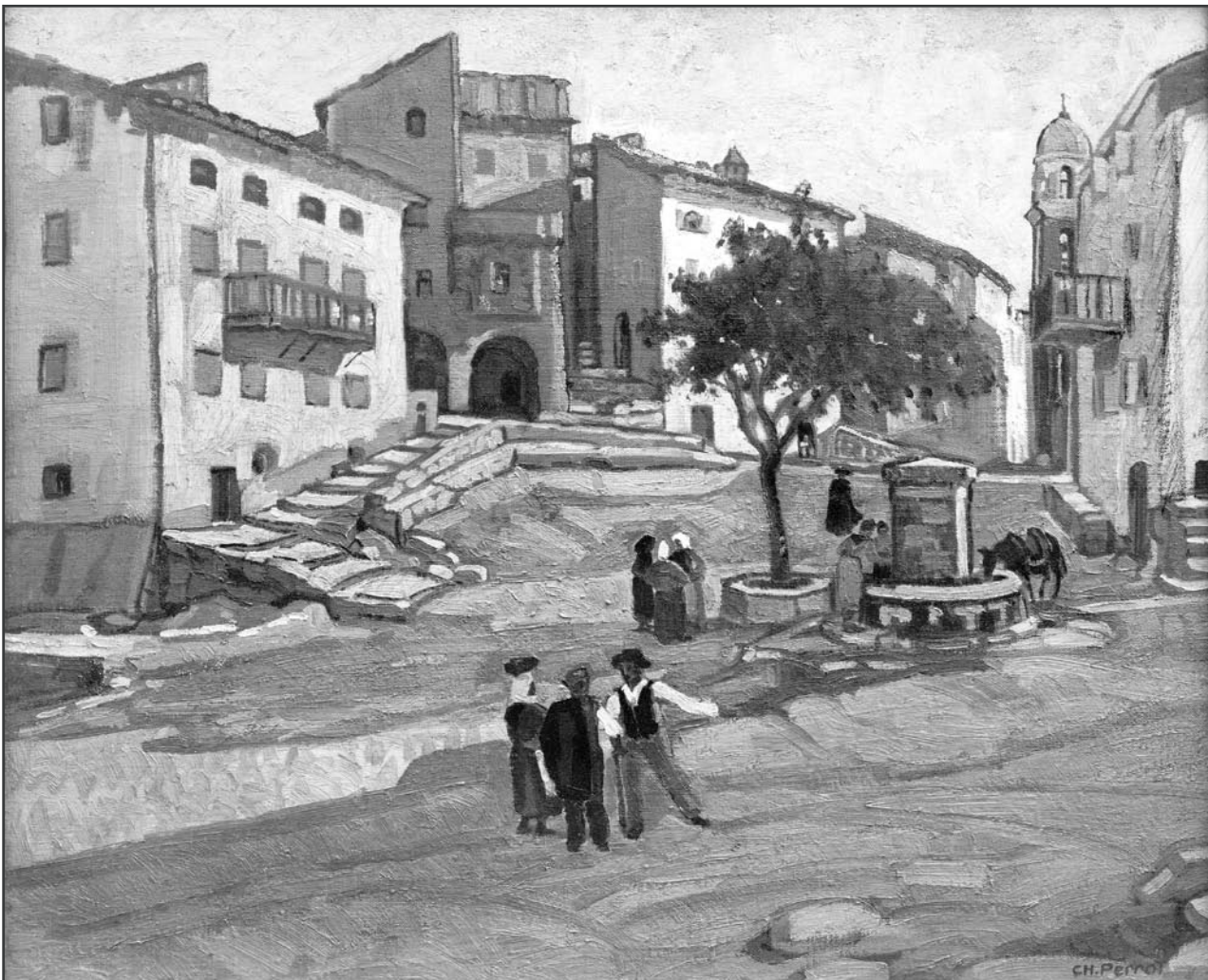
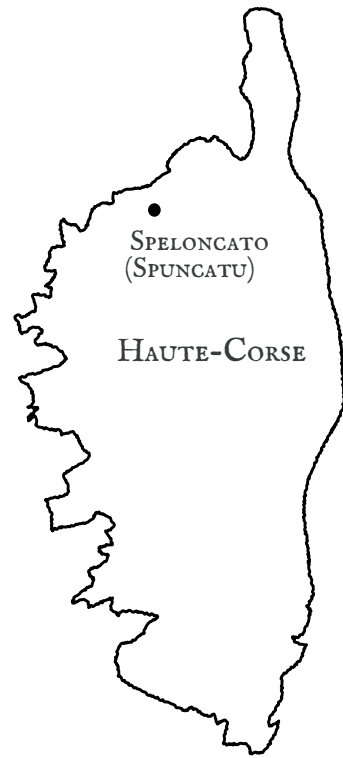
Cette troisième édition ne prétend toujours pas être définitive, et comporte sans doute encore un certain nombre d'imperfections. L'auteur de ces lignes serait d'ailleurs très heureux que le lecteur averti lui signale toute erreur ou omission qu'il pourrait constater, et lui fournisse également tout complément d'information.

Les longues recherches qui ont abouti à la rédaction de cet ouvrage ont été compliquées par plusieurs facteurs :

- La graphie éminemment variable des noms propres, due au fait que la langue utilisée dans les documents officiels a pu évoluer au cours des siècles au gré des diverses administrations; on peut notamment y trouver du dialecte génois, voire toscan. Quant aux registres tenus par l'Église, ils étaient généralement rédigés en latin. Enfin, la langue corse ayant longtemps été de tradition orale, des variantes régionales coexistent toujours.
- Les documents existant dans les langues énumérées ci-dessus sont pour la plupart manuscrits, et leur calligraphie, parfois flamboyante, parfois peu lisible, rend passablement ardu leur déchiffrement, et rend d'autant plus difficile leur interprétation.
- Un même événement a pu être relaté différemment d'un auteur à l'autre. Les dates avancées, notamment, ne sont pas toujours cohérentes.
- Au cours des siècles, de nombreux documents concernant l'état-civil ont été détruits ou perdus.
- Jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, l'enregistrement des naissances, baptêmes, mariages et décès était seulement assuré par les curés des paroisses, qui ne faisaient apparaître le plus souvent que les prénoms.

Conventions adoptées :

- Un nom de personne qui apparaît dans le texte en gras souligné renvoie à la rubrique qui lui est consacrée.
- Les noms et prénoms apparaissent dans cet ouvrage comme ils ont été lus par l'auteur. Dans la plupart des cas, les prénoms figurent en toscan, qui était la langue officielle employée par les Génois avant l'annexion de la Corse par la France, et même après, pendant plusieurs dizaines d'années avant que la langue française ne s'installe. Ne pas oublier toutefois qu'il y avait, et qu'il y a toujours une langue corse et que les speloncats ou autres Corses dont il sera question avaient bien évidemment des prénoms corses. C'est ainsi par exemple qu'en corse, Ambrogio c'est Ambrogiu (Ambroise); Filippo c'est Fulippu (Philippe); Francesco c'est Francescu (François); Giabico c'est Ghjabicu (Jacques); Gieronimo ou Girolamo c'est Ghjilormu (Jérôme); Giorgio c'est Ghjurghju (Georges); Giovan ou Giovanni (ou Gio: en abrégé) c'est Ghjuvan (Jean); Giuseppe c'est Ghjaseppe (Joseph); Guglielmo c'est Guillermu (Guillaume); Matteo c'est Matteu (Mathieu); Pietro c'est Petru (Pierre); Silvestro c'est Sulvestru (Sylvestre).



Place de Spelongato avant 1932.
[Archives personnelles de M. Dominique Abraini]



ABRAINI

Anton Paolo Abraini

Notaire à Speloncato de 1735 à 1743.

Don Pietro Abraini

Né à Speloncato. Chanoine. Le 28 décembre 1764, il fait graver les armes de sa famille sur une plaque de marbre déposée dans le cimetière de Speloncato, à la mémoire de son père De Abrainis Jacobus. Il est nommé le 24 décembre 1771 prévôt de la Collégiale Santa Maria Assunta (Sainte Marie de l'Assomption). En 1772, il est nommé député aux États.

Giacomo Francesco Abraini

Né à Speloncato. Noble XII (1764?, 1776).

Gio:Batta Abraini

Né à Speloncato. Noble XII (1773).

Le 13 avril 1736, il obtenait à Speloncato le quitus de sa gestion des revenus de l'église Sainte Catherine, après avoir rendu ses comptes à Francesco Casalta, recteur de ladite église, à Vitale Vitali et à Silvestro Mortini (16 ans en 1769 sur le recensement Choiseul). Le 15 avril, Anton Santo recevait de Gio:Batta le numéraire provenant de sa gestion. À signaler que ces renseignements figurent sur le registre paroissial de l'époque, et que le nom de famille de Gio:Batta y est écrit avec deux 'b' : Abbraini.

Il s'est porté caution lors du jugement du 3 juillet 1773 par lequel le roi Louis XV accordait son pardon... moyennant finances, à **Francesco Maria Carli**.

Ignazio Abraini

Né à Speloncato. Noble XII (1730)

Matteo Abraini

Né à Speloncato.
Noble XII (1712).

Victor Abraini

Né d'une famille spéloncataise le 8 septembre 1888 à Vintiseri di Fiumorbo (Haute-Corse). Décédé à Marseille (Bouches-du-Rhône) le 12 septembre 1954.

Maire de Speloncato.

Président du comité du monument aux morts de Speloncato, dont le capitaine Papi était secrétaire, et Julien Abraini trésorier. À l'invite de ce comité, des fonds furent recueillis pour l'édification du monument. *U scarpillinu* (le tailleur de pierre) choisi fut Jean César Papi, né le 8 février 1864 à Speloncato où il mourut le 16 février 1953. Jean César Papi était l'oncle de Dominique Abraini, lui-même fils de Victor Abraini.

Au cours de l'inauguration du monument, le 18 septembre 1932, deux discours éloquents furent prononcés, les orateurs étant Victor Abraini et Joseph Luzy.

Ce furent ensuite Messieurs ? Ciabrini, ? Marchi et ? Papi qui firent l'appel des morts pour la France :

Tout d'abord ceux de la guerre de 1870 :

- Roch Colombani
- **Ange Pierre Pierini**
- Guillaume Savelli

Ensuite ceux de la guerre de 1914-1918 :

- Jean Pierre Abraini
- François Alesi
- Jean Alesi
- Robert Alesi
- Antoine Ambrosini
- Dominique Ambrosini
- Joseph Capinielli
- Dominique Colombani
- Jacques Colombani
- Jean Colombani
- Pierre Simon Colombani
- Antoine Martin Filippi
- Joseph Giuliani
- François Grimaldi d'Esdra
- Michel Mazzi
- Joseph Marie Olivieri
- Joseph Marie Papi
- Philippe Marie Papi
- Pierre Papi
- Roch Papi
- Pierre Pozzi
- Victor Quilici
- Jules Renucci
- Mathieu Renucci
- Pierre Renucci
- François Ridolfi
- Auguste Sartori
- Lucien Sartori
- Dominique Clément Savelli
- Victor Savelli
- Joseph Valdacci
- Jean Verdoni

Enfin ceux de la guerre du Maroc (1921-1926) :

- Fioravante Andreoli
- Dominique Colombani

Hélas, sur ce monument, il a fallu graver à nouveau par la suite :

- Les noms des morts de la guerre de 1939-1945 :

- Robert Dottori
- Antoine Filippi
- Paul Pierre Marchi
- Joseph Marie Papi

- Celui de la guerre d'Algérie :

- François Antoine Grimaldi d'Esdra

Il faut signaler que Antoine Martin Papi mort pour la France à la guerre de 1914-1918 ne figure pas sur le monument aux morts de Speloncato, bien qu'il y soit né, mais à Ghisoni (Haute-Corse) où la transcription de son décès a été faite. En revanche, y figurent Victor Savelli, né en Algérie le 3 décembre 1885 alors que la transcription de son décès a été effectuée à Marseille (Bouches-du-Rhône), et Pierre Pozzi, né le 12 juillet 1880 à Gap (Hautes-Alpes), alors que son décès a été transcrit à Dakar (Sénégal) ; mais tous deux étaient, il est vrai, issus d'une famille speloncataise. Autre précision, il est question d'un Pierre Pozzi du « Sampiero » qui, le 14 septembre 1889, assistait à la cérémonie organisée à l'occasion de l'arrivée à l'Île-Rousse des cendres de Pascal Paoli (**Pasquale Paoli**).

DÉPARTEMENT
DE LA CORSE
COMMUNE
de SPELONCATO

Speloncato, le _____

Comité du Monument aux Morts de Speloncato

Président : M. Victor Abraini
Secrétaire : Capitaine Papi
Trésorier : M. Julien Abraini

✱

Cher compatriote et ami,

Connaissant votre attachement au foyer natal, et l'intérêt que vous portez à tout ce qui s'y rattache, nous venons faire appel à votre générosité pour participer et nous aider à élever à nos chers disparus de la grande guerre le monument commémoratif qui leur est dû pour honorer et perpétuer leur mémoire.

Notre première quête a été des plus fructueuses et cela est pour nous un précieux encouragement.

Nous espérons que vous ne resterez pas indifférent à notre appel patriotique et, d'avance, nous vous en remercions.

Le Président du Comité.

Formulaire envoyé aux speloncatsais pour recueillir les fonds destinés à l'édification du monument.
[Archives personnelles de M. Dominique Abraini]

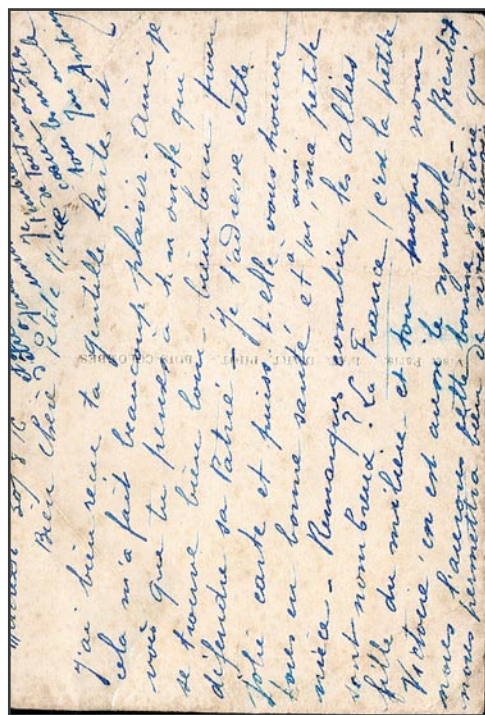


Préparatifs de l'inauguration officielle du monument aux morts de Speloncato.
La personne figurant sur la droite est Jean Filippi, né en 1881 à Speloncato,
grand invalide de la guerre de 1914-1918.
[Archives personnelles de M. Jean Ambrosini]



Inauguration du monument aux morts de Speloncato le 18 septembre 1932;
le porte-drapeau étant Ange Jean Mathieu Quilici, décédé le 30 mai 1986.
[Archives personnelles de M. Dominique Abraini]

A noter que pour la guerre de 1870, la Corse a fourni 20500 soldats, soit le 1/12^e de sa population ! Aussi un député a pu dire à la Chambre le 29 avril 1871 que pendant cette guerre, la Corse était le département français ayant eu le plus de tués et de blessés. Et dire que d'aucuns ont cru que ce n'était que lors la guerre de 1914-1918 que la Corse avait été le département qui avait payé le plus lourd tribut !



Carte envoyée du front en 1916 par Antoine Ambrosini de Speloncato à sa nièce Vittoria Paoletti.
[Archives personnelles de M. Éric Beretti]

ADORNINO

Adornino da Speloncato

Au milieu du XV^e siècle, Hieronimo Di Sanguinone Savigone, capitaine général de l'office Saint Georges, lui fit couper la tête pour cause de complot contre ledit office. Cet Adornino, qui figure sur le registre des tailles de Speloncato de 1454, serait un Savelli si l'on en croit le chroniqueur corse Giovanni della Grossa (1388-1464) dans son livre, page 394. À signaler qu'un Andornino, et non Adornino, figure dans le Registre de la Vierge Miraculeuse daté de 1677.

AGOSTINI

Domenico Agostini

Né à Speloncato.

Surnommé Capocchia (tête brûlée), il fut lieutenant de **Pasquale Paoli**.

Le 21 avril 1763, avec ses hommes, les nationalistes de **Pasquale Paoli**, il ne peut mener à bien une attaque sur Algajola (Haute-Corse). Il se rattrape toutefois en janvier 1769 en se jouant de Charles François Du Perier dit Dumouriez (1739-1823). En effet, ce dernier, partant de Calvi, tente à cette date de prendre l'Île Rousse. Pour ce faire, avec l'aide de 150 Corses non-partisans (ennemis donc) de **Pasquale Paoli**, il avance pour prendre la forteresse que Capocchia est censé lui livrer. Capocchia s'est livré à ce subterfuge pour mieux repousser les assaillants, ce qui arriva. Sous une avalanche de balles, Dumouriez et les siens regagnèrent Calvi après avoir essuyé des pertes sévères. Ce « fait d'armes », cette retraite précipitée s'ajoutant à son échec devant Bonifacio (Corse-du-Sud) en 1764, toujours avec l'aide de Corses hostiles à **Pasquale Paoli** n'eurent aucune conséquence sur la carrière militaire de Dumouriez, puisque la royauté lui accorda le grade de colonel pour la bravoure dont il fit preuve pendant la guerre des Français contre **Pasquale Paoli** ! Par la suite, Dumouriez, devenu général, fut vainqueur en 1792 de la bataille de Valmy avec Kellerman, puis de la bataille de Jemmapes.

ALBERTI

Anton Domenico Alberti

Mort de mort violente à Speloncato le 9 floréal de l'an VIII (29 avril 1800) sur déclaration de son oncle **Antoine Joseph Saladini**.

Voir aussi **Vitale Olivieri**.

Francesco Maria Alberti

Notaire à Speloncato en 1634.

Pietro Alberti

Natif de Speloncato où il mourut en 1791.

Chanoine et membre de la Confrérie du Rosaire de Costa (Haute-Corse), tout comme Imperio Carli, né et décédé à Speloncato (1718-1781). Cette confrérie a été fondée en 1758 par décret de l'évêché de Mariana et Accia.

Voir aussi **Filippo Orlandini**.

ALBERTO

Alberto de Speloncato

Sans doute un éponyme d'Alberti.
Notaire en fonctions en 1460.

ALESI

Jean François Alesi

Né à Pietricaggio (Haute-Corse) le 20 août 1896 d'une famille spéloncataise.
Issu de l'École Nationale Professionnelle de Voiron (Isère), il fit le dessin en 1913 de l'actuel clocher de l'église Santa Maria Assunta de Speloncato.

Silvestro Alesi

Né à Speloncato. Notaire. Son nom et sa qualité figurent dans un écrit de 1718 contenu dans le Livre de Fabrique. Prévôt de la Collégiale en 1697.

.....? Alesi

Né à Speloncato.
Noble XII (1670).

AMBROSINI

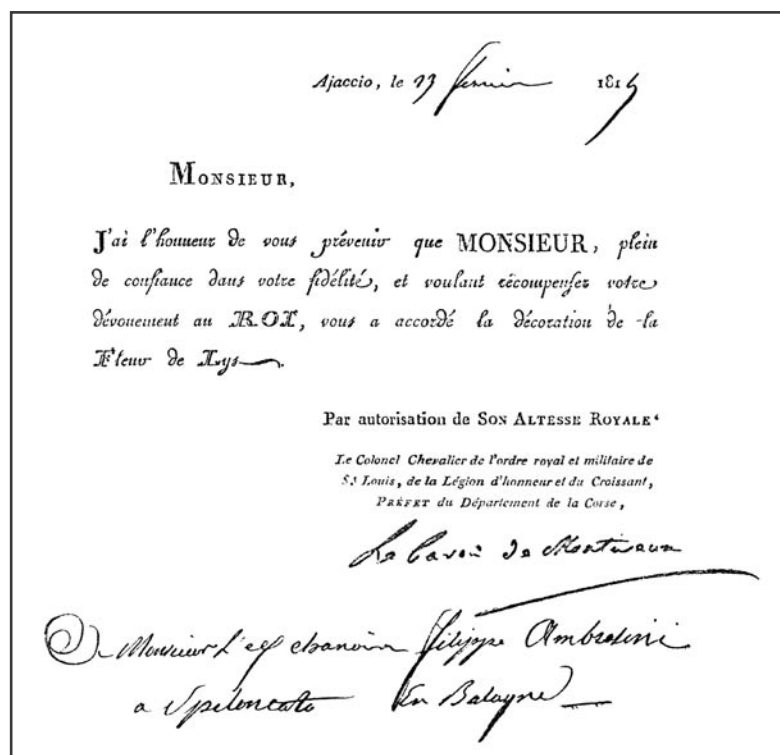
La famille Ambrosini de Speloncato possède un blason dont les armoiries sont ainsi décrites : parti d'argent et de gueules, à deux triangles de l'un en l'autre.
Les Ambrosini dont il va être question ci-après sont issus de cette famille.

Antoine Fabien Ambrosini

Né le 21 octobre 1846 à Speloncato, où il mourut le 19 juin 1927.
Juge de paix, membre de la Société des sciences historiques et naturelles de la Corse, il était également écrivain sous le pseudonyme de Fabiano Ambrosini. Ses poésies populaires corses l'ont rendu célèbre dans l'Île de Beauté et en Italie.

Filippo Ambrosini

Né à Speloncato en 1767 où il mourut le 5 janvier 1817.
Chanoine.
Le 13 février 1815, le préfet de Corse, le Baron de Montureux, lui annonça que le roi de France Louis XVIII lui accordait la décoration de la Fleur de Lys.
Par cette décoration, reconnaissance était faite à la famille **Ambrosini** qui avait rétrocédé à titre gracieux à la hiérarchie catholique l'église de Speloncato qu'elle avait racheté en 1792 à la famille Malaspina, première acheteuse de l'édifice lors de la vente des biens nationaux sous la Révolution Française.
Voir aussi **Rocco Filippi**.



Lettre d'attribution de la Fleur de Lys au chanoine Filippo Ambrosini.
[Archives personnelles de M. Alain Ambrosini]

François Xavier Ambrosini

Né le 24 janvier 1844 à Speloncato, de Bonaventure Ambrosini et de Angèle Félicité Mariotti. Décédé en son domicile, au château de Bellevue, commune de Larçay (Indre-et-Loire) le 18 janvier 1933.

Après des études au Lycée Impérial de Bastia, il est admis en 1864 à l'École Impériale Militaire de Saint-Cyr, de laquelle il sortira sous-lieutenant.

Le 1^{er} septembre 1870, il participe au siège de Sedan où il est grièvement blessé lors d'une charge de cavalerie. La Légion d'Honneur lui sera décernée.

En 1888, il est chef de bataillon au 4^e de ligne à Auxerre.

Promu colonel en 1895, puis général de brigade.

En 1902, il est fait commandeur de la Légion d'Honneur.

Lors de sa promotion au grade de général de division en 1906, le commandement de la 22^e division de Vannes lui est attribué.

Admis dans les cadres de réserve en 1911, il sera rappelé pendant la guerre de 1914-1918 pour exercer à Paris des fonctions logistiques à l'État-Major.

Romulus Carli lui a reconnu trois belles maîtresses : son métier, sa famille et l'étude. Il aurait pu ajouter, s'il avait été devin, que la voie militaire était toute tracée pour son petit-neveu Gothard, capitaine de frégate, et son arrière-petit-neveu Alain, capitaine de vaisseau.

Georges Ambrosini

Médecin. Frère du Général **François Xavier Ambrosini**.

Dans une lettre en date du 12 octobre 1912, le maire de Poissy (département des Yvelines, anciennement Seine-et-Oise) demanda au général l'autorisation de donner le nom de son frère à une rue de la ville. La réponse fut favorable. La rue du Docteur-Ambrosini existe encore de nos jours.

VILLE DE POISSY
(SEINE-ET-OISE)

Poissy, le 19 octobre 1919

à Monsieur le Général Ambrosini
Mon Général

Je viens d'opérer un lotissement
important de terrain dans ma propriété
Je vous serais très reconnaissant de
m'autoriser à donner à l'une des rues
nouvellement créées par ce lotissement,
le nom de Georges Ambrosini, afin de
perpetuer à Poissy la mémoire du regretté
docteur votre frère

Confiant dans l'accueil que vous voudrez
bien réserver à cette demande, je vous prie
d'agréer mon Général l'assurance de
mes sentiments les plus distingués

Le Maire de Poissy
Goussier

Lettre du maire de Poissy.

[Archives personnelles de M. Alain Ambrosini]

Giorgio Maria Ambrosini

La dot que sa future femme Madalena Quilici devait lui apporter en mariage a été discutée le 15 juin 1767 par l'avocat ajaccien Charles Marie Bonaparte (1746-1785). Il agissait en tant que mandataire de la famille Ambrosini. Pour la petite histoire, Charles Marie était le père de Napoléon Bonaparte.

Giudice Antonio Ambrosini

Né à Speloncato le 1^{er} mai 1795.

Son parrain, **Pasquale Paoli**, et sa marraine, Nunzia Maria de Fabiani, née Malaspina, étaient tous deux présents à Speloncato le jour de son baptême.

Nunzio Michele Ambrosini

Sa maison fut brûlée le 27 avril 1800 (l'année terrible pour les Corses). Bonaparte, le futur empereur Napoléon I^{er}, fanatique adepte de la francisation de l'Île, avait demandé en effet de brûler les maisons des rebelles, et notamment de ceux qui se soulevaient contre la politique de déchristianisation menée sous la Révolution Française.

AMBROXINO

Iohanni de Ambroxino

Le Spéloncatais Iohanni (Giovanni?) de Ambroxino a été témoin le 14 octobre 1497 dans une sentence du lieutenant de Balagne concernant les biens de l'église San Nicolo di Spano située à Lumio (Haute-Corse). Cet Ambroxino paraît être le prêtre-notaire Enricucello Ambroxino qui figure sur le registre des tailles de Speloncato de 1454, et que l'on retrouve à Calvi au XV^e siècle. En 1460, ce dernier a été condamné à une amende pour contrefaçon.

ANDREA

Andrea de Speloncato

Serait le fils de Michele Angelo et le père de Giacomo et de Giovanni.

Pendant la guerre dite des Français, où s'illustra **Sampiero Corso**, il commanda une des trois compagnies de soldats corses pro-Français... comme lui, qui reprirent la tour de Monticello où périt **Rinuculo** de Speloncato, capitaine pro-Génois.

Au mois d'août 1556, avant son départ en France, Giordano Orsini (Jourdan des Ursins) signala à Andrea de Speloncato la position des Génois.

Il semble qu'après la guerre dite des Français, Andrea de Speloncato était Noble XII en 1559, qu'il fit partie des ambassadeurs (des députés) envoyés à Gênes, et qu'il obtint de cette République la *benemeranza* (il était donc *benemerito*), l'exemption de la taille, et en 1564 le port d'armes. Si c'est bien lui, de pro-Français il serait donc devenu pro-Génois, mais il est vrai que beaucoup de Corses le sont devenus grâce à la politique de Gênes... et à ses largesses.

À signaler qu'il est question d'une procédure en 1561 à l'encontre du capitaine Andrea de Speloncato, et d'une requête du capitaine Andrea de Speloncato qui avait capturé deux Turcs lors d'une descente, pour faire connaître que l'un d'eux s'est fait chrétien et se faire payer la prime pour la capture du second en mars 1561.

ANTON?

Anton Francesco?

Né à Speloncato.

Dans une lettre adressée le 23 septembre 1755 par **Pasquale Paoli** à un magistrat de Balagne, il est question d'un pardon qui pourrait lui être accordé.

Anton Pietro?

Né à Speloncato, de Bernabe. Sans doute un Malaspina.

En septembre 1589, une patente de notaire lui fut accordée.

ANTONIO

Antonio de Speloncato

Dépositaire d'indulgences (fin de la première moitié du XV^e siècle).

ARIGHECTUS

Arighectus

Fils de Suzzoni. Notaire. Il rédige à Speloncato le 6 mars 1458 un ordre de restitution des biens appartenant à l'église de San Gavino de Mala dont les ruines se situent à deux kilomètres de Belgodere (Haute-Corse). Ladite église dépendait de l'ordre des bénédictins, puis des olivétains du monastère de San Venerio del Tino (en Ligurie, dans l'actuelle Italie).

Il est également question de ce monastère dans les rubriques consacrées à :

- Édouard Flach-Malaspina,
- Giuliano de Speloncato,
- Gostantino,
- Guilliermucullo da Speloncato,
- Loino di lo Verdino.

ARRIGHI

Angelo Francesco Arrighi

Né à Speloncato. Noble XII (1639).

Angelo Francesco Arrighi

Décédé le 13 août 1821 à Speloncato à l'âge de 79 ans.

Chanoine. Fils de Domenico Arrighi.

Antonio Arrighi

Le 18 janvier 1575, Antonio Arrighi, fils de Francesco Arrighi de Vico, a reçu des lettres d'attestation de noblesse d'Agostino d'Oria, gouverneur génois à Bastia. Antoine est à l'origine de la famille Arrighi de Balagne et en particulier de Speloncato.

Les armoiries de son blason sont ainsi décrites : d'azur au bras sénestre d'or naissant d'une tour de même, tenant une clé d'argent soutenue des deux pattes de devant d'un lion d'or.

Domenico Arrighi

Né à Speloncato vers 1711, de Paolo Andrea. Serait décédé le 25 avril 1789.

Domenico Arrighi s'est marié le 14 septembre 1732 avec Marsilia, puis avec Brigida Saladini, qui avait 48 ans en 1769. À propos de cette dernière, à signaler que Pasquale Paoli lui présentait ses hommages dans une lettre du 15 décembre 1756 adressée à son mari qu'il prénomait non pas Domenico, mais Giovan Domenico.

En juin 1761, il est à Corte avec Pasquale Paoli, en tant que membre du gouvernement (du conseil) suprême.

Le 5 août 1762, Pasquale Paoli nomme Domenico Arrighi commandant de la Force Armée de Balagne. Puisqu'il est question à nouveau de Pasquale Paoli, il faut en profiter pour signaler que Domenico Arrighi a joué un rôle très actif dans la rédaction de la constitution paoline, une constitution dont s'inspira George Washington pour établir celle des États-Unis. Ne pas oublier que dans ce pays, six villes portent le nom de Paoli en son honneur.

Peu de temps après la défaite de Ponte Novo, dans la députation envoyée le 22 mai 1769 au Comte de Vaux, figurait Domenico Arrighi. Cette députation représentait les familles qui s'étaient retirées sur le Mont Rotondo (Monte Rotundo).

Le 20 septembre 1783, Domenico Arrighi a été nommé diacre.

Le 7 juillet 1784, la statue de la *Signora Assunta* (Vierge Marie) dont il fit don à l'église de Speloncato, fit son entrée dans ce village; trois arcs de triomphe y furent dressés : le premier devant la maison de Domenico Arrighi, le deuxième sur la place, et le troisième devant la maison de Leoni. Une procession fut organisée avec comme décor sonore des tirs de mortier, de la musique et des chants. En tête du défilé, d'abord la compagnie des femmes, puis les jeunes filles et les jeunes gens, puis les hommes, puis les moines du couvent puis les chanoines, puis le célébrant, puis les prêtres, puis les officiels portant la statue, et enfin les diacres.

À signaler que le 13 mai 1788, une procession, partant de Speloncato avec la statue et drainant une grande partie de la population speloncataise, traversa Occhiatana, Costa, le couvent de Tuani et Ville-di-Paraso (Haute-Corse); elle avait été organisée pour appeler la pluie, qui tomba effectivement en abondance une fois la procession terminée. Tous ces événements sont relatés dans le registre consacré à la Vierge Miraculeuse (1677).

Domenico Arrighi était un homme de goût. Sa demeure était un palais (*palazzu*) qui comprenait de nombreux caissons (*cascioni*), où l'on mettait linge et vivres avec, sur l'un d'eux, une amphore incisée et de feuilles d'acanthé sculptées. Il y avait aussi une table à trois pieds, et des chaises à haut dossier en usage en Grèce, des chaises curules recouvertes d'étoffe teintée en pourpre, des sacs ou valises en peau épaisse et travaillée qu'on fixait derrière la selle du cheval quand on partait en voyage, et des jarres présentant toutes un caractère très ancien dont l'une portait trois fleurs de lys. Autre précision : les pièces du palais étaient voûtées pour la plupart, et ses dessous étaient pavés. Certaines pierres des murs étaient sculptées. On y remarquait en effet des figures humaines.

Giacomo Andrea Arrighi

Né à Speloncato. Noble XII (1659).

Giuseppe Maria Arrighi

Né vers 1768 à Speloncato, où il mourut le 12 juillet 1834 à l'âge de 66 ans.

Docteur de l'université de Rome.

En 1806, Napoléon I^{er} étant empereur des Français, Giuseppe Maria Arrighi est chef de division au ministère de la Police à Naples (Italie).

Également écrivain, il a écrit notamment : « *Le voyage de Lycomède en Corse* » avec comme sous-titre « *Une relation historique philosophique sur les coutumes anciennes et actuelles de la Corse* ». Le livre relatant ce voyage a fait l'objet d'une édition originale bilingue offrant le texte italien et la traduction de M. Delaunay. L'exemplaire, très beau, était aux armes de Napoléon I^{er}.

Il ne faudra pas confondre, semble-t-il, ce Giuseppe Maria avec le Giuseppe Maria Arrighi qui, en 1794, publia à Rome aux presses Puccinella le livre « *La felicità, i diritti e le virtù sociali nella cattolica religione dedicandolo al general Pasquale Paoli* ». Cet Arrighi là était aussi docteur de l'université de Rome en loi civile et canonique, après des études faites en 1791-1792 et 1792-1793.



BACIALERI

Comme il sera constaté ci-après, la graphie de ce nom de famille a souvent changé au gré du transcripteur : prêtre, notaire, maire...

.....? Bacialeri

Procuratore (procurateur) de Speloncato. Le 19 février 1639, il a bénéficié d'un jugement en sa faveur contre Guglielmi Pietro Giovanni de Muro.

Rocco Bacciallieri

Notaire à Speloncato.

.....? Bacceglieri

Chanoine.

En 1700, il a ainsi « poétisé » la source de Carignelli (autrefois dénommée Carugnelli) située sur le territoire de Speloncato :

*A questa per vertu e per portento,
Che il ferro infuse, invece ruginoso,
Essa lo fa tornar color d'argento.*

*À celle qui par vertu et par pouvoir,
Le fer immergé, au lieu de rouiller,
Elle le fait revenir couleur d'argent.*

En 1905, la commune de Speloncato fit expertiser les eaux de Carignelli. Les analyses, d'un coût de 65 francs, furent effectuées par Louis Gentil, pharmacien de première classe à Bastia. C'est ce qui ressort d'une délibération du conseil municipal prise le 22 août de la même année.

BALDACCI

Paul André Baldacci

Né à Speloncato en juillet 1774 sous le nom de Valdacci, de Domenico et Maria Domenica Valdacci.

Paul André Baldacci, dit *Baffarello* (moustachu), a été tué à coups de hache à Speloncato par un certain **Vincent Carli**, dit *Chiappuzzo* (bon à rien), âgé de 26 ans en l'an X (1801 ou 1802).

L'assassinat a eu lieu au cours d'un souper le 21 frimaire de l'an X (12 décembre 1801) dans la maison de Vincent Carli en présence de Michel Grimaldi (**Michele Grimaldi**) et d'Ange Jean Quilici, sans qu'il ait pu être prouvé qu'ils étaient complices.

Vincent Carli enterra (seul ?) le cadavre dans la vigne de Charles Marie Alberti.

À ce propos, **Jean Baptiste Ramazza**, cousin germain de Paul André Baldacci, a apporté les précisions suivantes :

- Paul André fut d'abord enterré dans un petit enclos appelé *Babo Domenico* (*Babbo Dumenu* en langue corse, et Pépé Dominique en langue française) ;
- les nommés Jean Silvestre Colombani et Joseph Alberti étaient également présents lors de l'assassinat (quatre en tout donc, avec Michel Grimaldi et Ange Jean Quilici) ;

• huit autres personnes étaient impliquées dans l'assassinat, dont Jean Baptiste Carli, frère de Vincent, et ce sont elles qui ont enterré le cadavre.

Mais quel crédit peut-on apporter aux dires de **Jean Baptiste Ramazza**, un homme qui a été condamné à mort pour assassinat, viol, vol et brigandage ?

Cela dit, l'exhumation du cadavre eut lieu le 8 nivôse de l'an X (29 décembre 1801) et son autopsie fut pratiquée par le chirurgien **Giovanni Paolo Verdoni**, maire de la commune, qui conclut à une mort provoquée par deux coups d'une grande pioche portés sur la tête ; la pointe de la pioche ayant traversé la gorge.

Au cours de l'enquête, il a été aussi question de l'arrestation de Giovan Martino Saladini le 25 frimaire de l'an X (le 16 décembre 1801) sans savoir pour quel motif.

BENEDETTO

Benedetto XIV

Benedetto XIV, pape de 1740 à 1758, promu « collégiale insigne » l'église Santa Maria Assunta de Speloncato, ainsi appelée suite à la réunion le 6 décembre 1749 des deux paroisses San Michele Arcangelo et Santa Catarina.

Puisqu'il est question de la paroisse de San Michele Arcangelo et de son église, l'actuelle Santa Maria Assunta, il faut signaler que figure sur le linteau, au dessus du portail, l'inscription suivante :

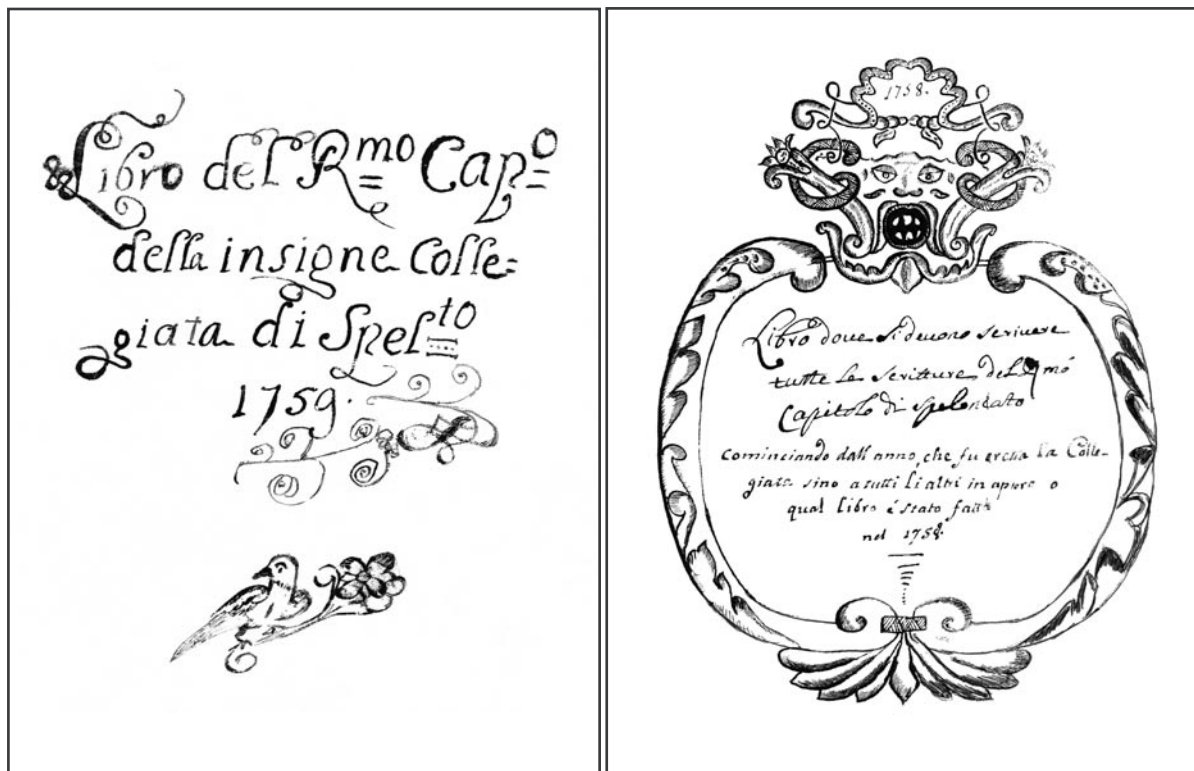


Cette inscription, gravée dans la pierre en style gothique, représente la signature du Maestro (M.) Pizino, maître d'œuvre des travaux de construction de l'église, suivie de leur date d'achèvement en 1509. Le Maestro, dont le nom figure dans le registre des tailles de Speloncato de 1454, était sans doute un ancêtre de **Pietro Pizzini**, la graphie évoluant sans cesse. Quoi qu'il en soit, rien à voir avec ce que **Romulus Carli** a cru lire sur le linteau : « M P E N 1509 » qui, d'après lui, correspondait en latin à « Michael Patronus Ecclesiæ Nostræ » et en bon français à « Michel Patron de Notre Église ».

Cela dit, l'érection de la collégiale a fait l'objet :

- * d'un *summarium*,
- * d'une *contestation*,
- * d'une *confirmation*,
- * d'une *constitution*,
- * d'une *consécration*,
- * d'un *jugement*.

Avant d'épiloguer sur ces six événements classés par ordre chronologique, il est bon de signaler que le *summarium*, la *constitution* et le *jugement* sont contenus avec autres documents dans le « *Libro del Reverendissimo Capitolo della insigne Collegiata di Speloncato 1759* » (Livre du révérendissime Chapitre de l'insigne Collégiale de Speloncato 1759).



Pages de titre et de garde du « Libro del Reverendissimo Capitolo... ».

* *Summarium* : mot latin dont la traduction française est « sommaire », terme qui se définit comme un bref exposé. Ce n'est pas le cas de ce *summarium* dont la rédaction a commencé le 3 septembre 1748 et qui constitue en fait un rapport, un véritable inventaire relativement important.

SUMMARIUM

Nel Nome &c. li 3. Settembre 1748.

En-tête du *Summarium*.

Il y est question en effet des biens qui seront attribués à la collégiale :

« De nombreux terrains dont les prémices (les premiers produits de la terre, du bétail) lui seront versés, ainsi que des objets du culte (ostensoirs en vermeil, encensoirs, chasubles de brocard, de velours ou d'étoffe damassée...). »

Il y est question aussi d'une description intéressante du village de Speloncato (703 habitants à cette époque) :

« Une très belle position géographique sur une colline ; cent cinquante neuf familles dont soixante-dix nobles, riches et de grande condition, et quatre-vingt-neuf familles relativement aisées ; des ruelles reliant une maison à l'autre, une place spacieuse qui compte parmi les plus belles du royaume de Corse avec deux portes : par l'une, on accède à l'église San Michele Arcangelo, et par l'autre, à l'église Santa Catarina. Cette place fait la séparation entre les deux paroisses mais pour autant il n'y a qu'un seul village. »

Il y est question enfin d'une description non moins intéressante de l'église San Michele Arcangelo :

« Un bel emplacement par rapport aux maisons dont la plus distante est à 140 pas. Une église lumineuse, d'une longueur de 70 *palmi* et d'une largeur de 30 *palmi*, capable d'accueillir la plus grande partie de la population, même pendant les fêtes de grande solennité. »

Ces trois descriptions sont signées Don Marcantonio Filippi de Ville-di-Paraso (Haute-Corse), curé de Speloncato. Toutefois, d'autres religieux ont participé à la rédaction du Summarium, notamment Pietro Antonio de Filiceto (l'actuelle Feliceto, en Haute-Corse), *guardiano* du couvent des Capucins de Speloncato, et Francesco Casalta, le dernier *rector* en 1757 de la paroisse Santa Catarina de Speloncato, où il mourut le 21 septembre de la même année.

En revanche, hormis une statue de marbre dans une vitrine, et les statues de San Gio: Battista et de San Michele Arcangelo (donation de la famille **Orlandini**), le Summarium ne mentionne pas les tableaux et autres statues qui foisonnent encore de nos jours dans l'église Santa Maria Assunta; pour n'en citer que quelques uns : « La descente de la Croix », les quatorze tableaux du chemin de croix peints par **Nicolao Filippi**, « Le dernier repas d'un Saint-Roi » (peinture du XVII^e siècle), « Le Christ à la colonne » de l'école de Lanfranco (Parme 1581 - Rome 1647), les statues en bois doré de l'Assomption et de Saint Antoine de Padoue, et la statue en marbre doré et colorié de la Vierge des Miracles qui, selon **Pietro Morati**, attirait un grand nombre de fidèles au XVII^e siècle.

Rien non plus sur l'orgue antérieur à celui fabriqué par **Giovanni Crudeli**.

Rien non plus enfin sur le squelette habillé de Saint Victor qui se trouve actuellement dans une châsse située dans l'abside. Peut-être provient-il du cimetière (des catacombes) de Priscilla de Rome (actuelle Italie) ? À ce propos, les habitants de Speloncato et de Ville-di-Paraso (Haute-Corse) se seraient disputé cette relique dans les temps anciens, si l'on en croit la tradition orale.

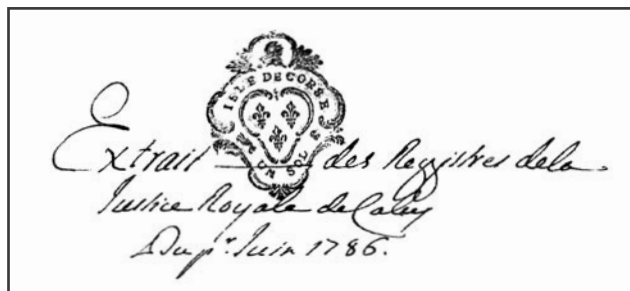
* **Contestation** : en 1750, l'évêque de Mariana et Accia, Domenico Maria Saporti, s'est opposé énergiquement à l'érection de la Collégiale et ce, sans raison apparente.

* **Confirmation** : le 6 mai 1766, Clemente XIII, pape de 1758 à 1769, confirma la Collégiale de Santa Maria Assunta de Speloncato.

* **Constitution** : Clemente XIII — toujours lui — fixa la constitution (les statuts) régissant la Collégiale. Elle comporte dix-huit chapitres. Un exemplaire a été donné gracieusement le 11 mai 1891 par **Émile Joseph Savelli** au curé Joseph Quilici.

* **Consécration** : le 24 septembre 1775, **Francesco Cittadella**, évêque de Mariana et Accia, consacra la collégiale de Santa Maria Assunta de Speloncato. À signaler que dans le document relatant cette consécration, il est prévu que celle-ci soit célébrée le 24 septembre de chaque année. **Francesco Cittadella** procéda également à la consécration d'un certain nombre de reliques.

* **Jugement** : suite à une plainte déposée au nom de la collégiale par le chanoine Don Giambernardino Arrighi, pour non-attribution des prémices de la part de l'église Santa Catarina, un jugement prononcé le 1^{er} juin 1786 par la Justice Royale de Calvi a condamné le podestat Anton Santo Guadagnini, Nicolas Mortini, Félix François Quilici et Dominique Saladini à verser au chapitre de la collégiale deux cent quarante livres de francs à eux quatre.



En-tête de l'extrait des registres de la Justice Royale de Calvi.

BONAVENTURA

Bonaventura quondam Stefano

Pendant la tournée qu'il a effectuée entre le 1^{er} juillet et le 14 juillet 1727, le gouverneur de Gênes, suite à la requête de Bonaventura quondam Stefano, procureur (*procuratore*) de la communauté de Speloncato, remet en vigueur la convention qu'il avait précédemment annulée, ce qui a eu pour conséquence de permettre à nouveau aux habitants de chaque communauté, Speloncato et Feliceto, de se servir du territoire de l'autre.



CALLISTRI

Joseph Louis Callistri

Né le 13 avril 1896 à Speloncato, de Jean Baptiste Calistri (et non Callistri), né le 18 juin 1861 à Muro (Haute-Corse), et de Anne Félicité Ferrandi, qui se sont mariés, toujours à Muro, le 9 mai 1893.

Joseph Louis Callistri n'avait que 18 ans lorsque la Grande Guerre se déclara, et dut donc demander à son père l'autorisation de s'engager. Ce dernier refusa, ce qui entraîna de la part du fils la vente du seul âne dont disposait la famille. L'argent recueilli lui permit de payer le voyage jusqu'à Ajaccio où se trouvait le bureau de recrutement. Après la guerre, il revint au village et demanda pardon à son père pour l'avoir privé de son quadrupède. Non seulement le père lui pardonna mais encore il lui remit une petite statuette représentant Saint Antoine de Padoue qu'il conserva jusqu'à sa mort à Marseille.

CAMPOCASSO

Achille de Campocasso

Capitaine corse de **Sampiero Corso**.

Il est passé du côté génois fin octobre 1565.

Il fit provision d'orge avec ses hommes à Speloncato.

Pour la petite histoire, il lança avec les caporaux de Casta (Haute-Corse) une grève de l'impôt en 1560-1561.

CARLI

Ambrogio Carli

Né en 1633 à Speloncato, où il mourut en 1687.

Sa famille, arrivée en Corse au XVI^e siècle en provenance de Lucca (Lucques en Toscane, dans l'actuelle Italie), possédait un blason dont les armoiries sont ainsi décrites : d'or à une louve sortant de sa tanière, le tout au naturel.

Ambrogio Carli est un des fondateurs de la famille Carli de Speloncato.

Fait *capitano* (capitaine) en 1684, par décret du Sénat de Gênes. La même année, toujours par décret, Ambrogio Carli et ses descendants sont nommés *caporali* (caporaux). Noble XII en 1686 et 1687.

Antonio Carli

Notaire à Speloncato, où il est né (1685 ?) et décédé (1765 ?).

Père de **Marco Maria Carli**

Caporale (caporal). *Nobile* (noble).

Il pourrait s'agir aussi du procureur général de la Balagne qui, lors de la visite du gouverneur Steffano Spinola en août 1717, réclama une nouvelle prison à Algajola (Haute-Corse) en raison de l'insalubrité des prisons existantes. Outre que deux pièces du fort soient aménagées à cet effet, il demanda la suppression de la prison la plus horrible, celle appelée *Frondo* (ou *Fronde*) *di Torre*.

Antonio Carli

Son fils, âgé de 32 ans en 1818, était employé dans la Marine à Londres (Angleterre) trois ans environ après la déportation de Napoléon I^{er} à Sainte-Hélène. Cette information figure dans l'état de recensement des habitants de Speloncato en 1818.

Antonio Carli

Né le 17 février 1786 à Speloncato où il mourut le 22 mai 1872... avec le prénom Charles Antoine.

Fils de **Francesco Maria Carli** et de Maria Lucia Mortini.

Père de **Romulus Carli** et de **Jacques François Carli**.

Marié à Speloncato le 30 mai 1812 avec Giulia Teresia, née à Speloncato le 17 octobre 1794 de Rocco Francesco et de Maria Madalena Carli.

Médecin.

Voir aussi **Michele Grimaldi**.

Don Félix Carli

Né d'Antoine et de Marie Catherine le 27 septembre 1786 à Speloncato, où il mourut le 25 août 1855. Sur le recensement Choiseul de 1769, Antoine était âgé de 30 ans et sa femme de 24 ans, leur mariage ayant eu lieu à Speloncato le 8 septembre 1765.

Don Félix s'est marié à Speloncato le 3 juin 1818 avec Marie Madeleine Emmanuelli née le 12 prairial de l'an XI (le 1^{er} juin 1803) à l'Île-Rousse (Haute-Corse).

Il semblerait qu'il soit le tout premier Spéloncatais à être décoré de la Légion d'Honneur. Elle lui fut attribuée sous la Royauté le 22 avril 1847 (Louis-Philippe I^{er}), le transfert de sa décoration ayant eu lieu avec le même grade sous l'Empire en 1853 (**Napoléon III**).

Les services qu'il rendit, plus exactement les campagnes qu'il fit, sont éloquentes. Qu'on en juge :

- de 1803 (il s'est donc engagé à 17 ans) jusqu'au 22 octobre 1805, il guerroye sur les côtes de l'océan,
- du 23 octobre 1805 jusqu'au 22 octobre 1809, il fait partie de la Grande Armée, étant rappelé que pendant cette période eurent lieu les batailles de Iéna, d'Eylau et de Friedland, l'occupation du Portugal, la Guerre d'Espagne et les batailles d'Eckmühl et de Wagram,
- du 23 octobre 1809 au 22 octobre 1811, Don Félix Carli est de nouveau affecté sur les côtes de l'océan,
- du 23 octobre 1811 au 1^{er} juin 1814, il retrouve la Grande Armée, et là ses états de service sont plus précis :
 - en 1812, il est en Russie où il est blessé le 18 août d'un coup de feu au cou lors de la bataille de Polatsk,
 - le 7 septembre 1812, il participe à la bataille de la Moskova (à Borodino),
 - le 14 septembre 1812, il entre dans Moscou et subit la retraite de Russie qui s'ensuivit,
 - les 27 et 28 novembre 1812, il franchit la Berezina de triste mémoire ; avec ce qui reste de la Grande Armée (les débris de la Grande Armée), il a dû atteindre l'actuelle Lituanie et plus précisément Vilna (Vilnius) le 9 décembre 1812 et Kovno (Kaunas) le 13 décembre 1812,
 - le 16 octobre 1813, au cours de la bataille de Leipzig (Saxe), il est blessé d'un coup de feu à la tête,
 - en 1814, il est en Hollande pour mater la révolte contre Napoléon I^{er}, quatre ans après l'abdication de son frère Louis Bonaparte qu'il fit roi de ce pays en 1806.



En-tête des états de service de Félix Carli.

Après tous ces exploits, il serait étonnant qu'il n'ait pas reçu les insignes des « Débris de la Grande Armée » remis par des associations privées.

En tous cas, décédé en 1855, il n'a pu être décoré de la médaille de Sainte-Hélène créée le 12 août 1857 par Napoléon III... sauf si cette décoration lui a été remise à titre posthume.

Tout cela dit, il était à Speloncato en 1815. On trouve en effet en date du 30 octobre sa signature dans un acte du notaire Giacomo Abraini.

Francesco Maria Carli

Né le 10 septembre 1747 à Speloncato, où il mourut le 11 novembre 1824. Il se maria le 9 juin 1783 avec Maria Lucia Mortini, décédée le 2 mai 1810, et se remaria avec Marie Madeleine, elle-même veuve Carli. Il était le fils de Barbaretta et de Carlo Francesco Carli, et non pas de Marco Maria Carli comme le supposait **Romulus Carli**.

Dans un acte d'état-civil du 5 frimaire de l'an X (26 novembre 1801), il a 58 ans et est *agrimensore* (arpenteur) de profession. Il est expert dans un jugement du tribunal de première instance de Calvi (Haute-Corse) rendu le 16 septembre 1812 au nom de Napoléon par la grâce de Dieu, empereur des français, roi d'Italie, protecteur de la confédération du Rhin, médiateur de la confédération suisse. Ce jugement figure dans les archives personnelles de M. Édouard Flach-Malaspina.

Francesco Maria Carli fit partie des nationalistes qui accompagnèrent Pasquale Paoli lors de son exil. Ils quittèrent la Corse le 13 juin 1769 après la défaite de Ponte Novo. La plupart s'exilèrent en Toscane.

Le 3 juillet 1773, par un jugement de la Junte de Castifao, dans la piève de Caccia, Francesco Maria Carli avait lors de son retour en Corse bénéficié, moyennant finances, du pardon accordé par le roi Louis XV, Gio:Batta Abraini s'étant porté caution.

Il est bon de signaler que c'est la loi de 1772 qui a établi les Junte.

À cette époque, aucun Corse, à l'exception des notables, des ecclésiastiques et des officiers du Roi, ne pouvait s'absenter de son domicile sans l'autorisation du podestat. En cas de non-respect de cette règle, le podestat signalait l'absence à la Junte, qui disposait alors de tout un arsenal de peines envers le récalcitrant.

COPIE DU JUGEMENT DE LA GIUNTA DE CASTIFAO

Oggi tre Luglio. mille sette cento settanta tre in Caccia alla presenza dei signori Commissary della giunta Reale del distretto di Caccia a comparso oggi il nominato Francesco-Maria Carli di Speluncato di Balagna ritornato da terraferma per profittare del perdono che Sua Maesta si e piaciuta accordare dal suo editto dei quindici agosto scorso, il quale ha eletto il suo domicilio, nel paese di Speluncato per viverci pacificamente senza mischiarsi in cosa alcuna, che possa nocere al buon ordine, ne alla tranquillità pubblica ed ha dato la sua cauzione nella persona di Sg. Gio: Battista Abraini di Speluncato, il quale e stato accettato dalli Signori Commissary in esercizio per sicortà idonea sotto l'obbligo che ha fatto di pagare la somma di *otto cento lire di Francia* ; in virtu di che, gli è stato spedito il presente certificato, affine per mezzo di questo ottenga il *rilascio dei suoi beni*, e sia ristabilito nel godimento di medesimi beni e così sia.

DOMENICO ARRIGHI.

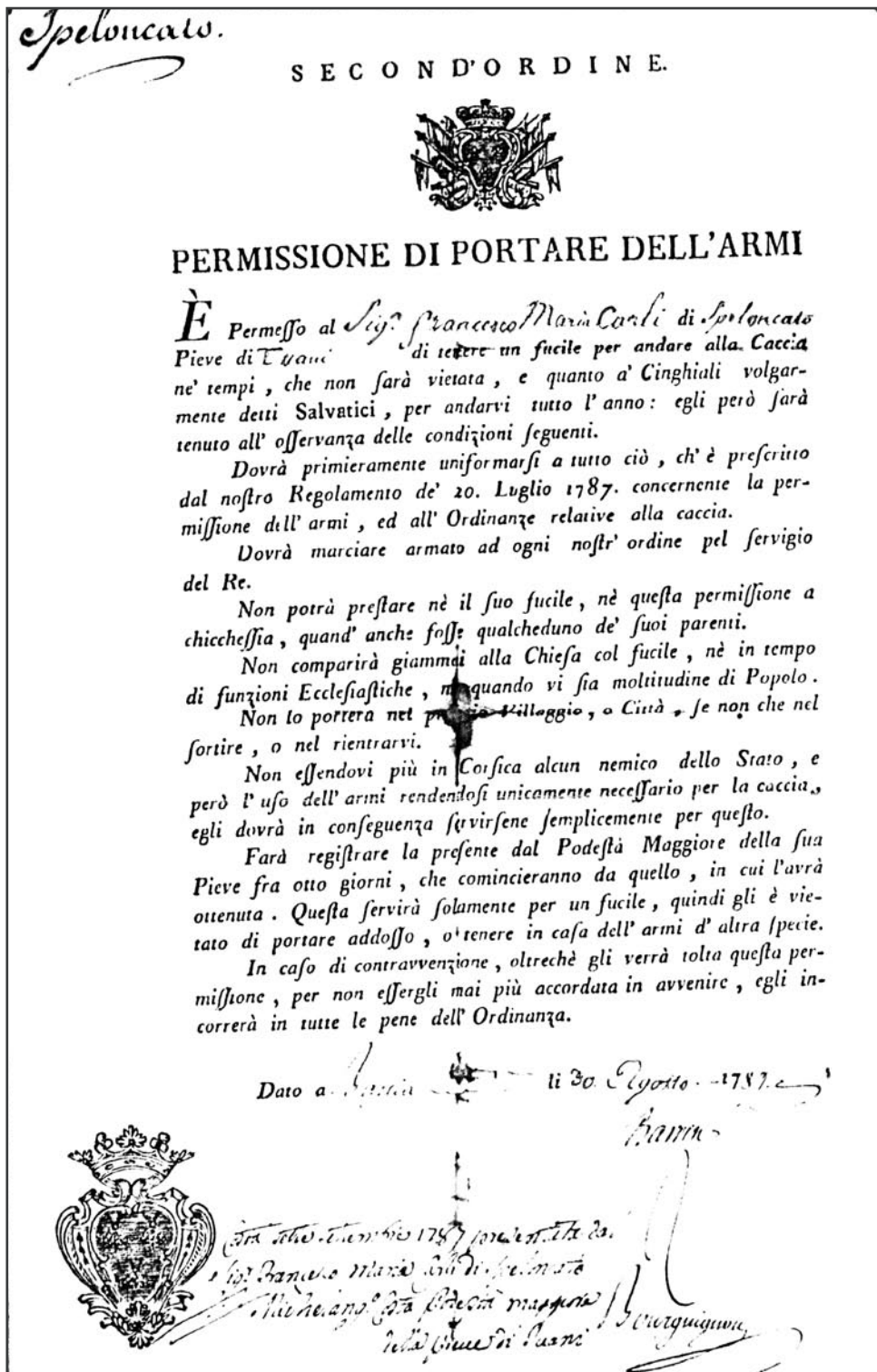
DON PIETRO ORSINI.

GIANNANTONE ORTICONI,

Sec. Generale.

Transcription du jugement de Francesco Maria Carli.

Francesco Maria Carli a dû sûrement rentrer dans les bonnes grâces royales puisqu'en 1787, il lui fut accordé un permis de port d'armes pour aller à la chasse... au sanglier. Cette permission fut enregistrée le 7 septembre 1787 par le *podesta-maggiore* Costa de la piève de Tovani (Tuani en langue corse).



Permis de port d'armes de Francesco Maria Carli.
[Archives personnelles de M. Emmanuel Carli]

Gio: Battista Carli

Suite à sa requête, le 29 août 1687, le gouverneur de Gênes l'a substitué en qualité de Noble XII au lieu et place de son père Ambrogio Carli.

Jacques François Carli

Né à Speloncato le 5 mai 1819. Il est y décédé le 2 août 1904.

Fils de **Antonio Carli** et de Giulia Teresia.

Médecin, chevalier du Mérite Agricole, et lauréat de l'Académie de Médecine.

En 1902, une augmentation de ses honoraires a été votée par la commune, augmentation de peu d'importance par rapport aux immenses services qu'il a rendus à cette communauté depuis soixante ans (procès-verbal de délibération dixit).

Marco Maria Carli

Né en 1719 à Speloncato où il mourut en 1789 (?).

Fils du notaire **Antonio Carli**.

Notaire à Speloncato.

C'est dans son étude qu'a été érigée le 16 juillet 1759 la congrégation de **San Filippo Neri** (Saint Philippe Néri).

D'autres actes notariés établis par ses soins ont été retrouvés, dont celui du 12 janvier 1788 qui paraît être un des derniers rédigés; on peut donc conclure qu'il est décédé après cette date.



Signature du notaire Marco Maria Carli.

Marco Maria Carli faisait partie des partisans de **Pasquale Paoli**. Il était aussi son confident et était attaché à son secrétariat. **Pasquale Paoli** l'avait chargé de missions importantes en Balagne.

En juin 1756, il le nomma super-intendant des Finances.

Il est question en 1765 d'un « M. Carli », qui infligea aux villages d'Olmi et de Capella (formant actuellement une seule et même commune, sous le nom d'Olmi-Capella) une amende de 100 liras parce que leurs habitants – qui refusèrent d'ailleurs de la payer – n'avaient pas acheté le « pain du général » (du général **Pasquale Paoli**); ce pain était vendu au profit des troupes corses volontaires qui combattaient.

Il est question le 22 juillet 1768 d'un « M. Carli », intendant de la *Zecca* (Hôtel des Monnaies), qui versa une bourse à un étudiant de l'université de Corte, créée le 25 novembre 1764.

Dans les deux cas, s'agissant d'opérations financières ou de trésorerie, il semble bien qu'il s'agisse de Marco Maria Carli, notaire, dont il est question ici.

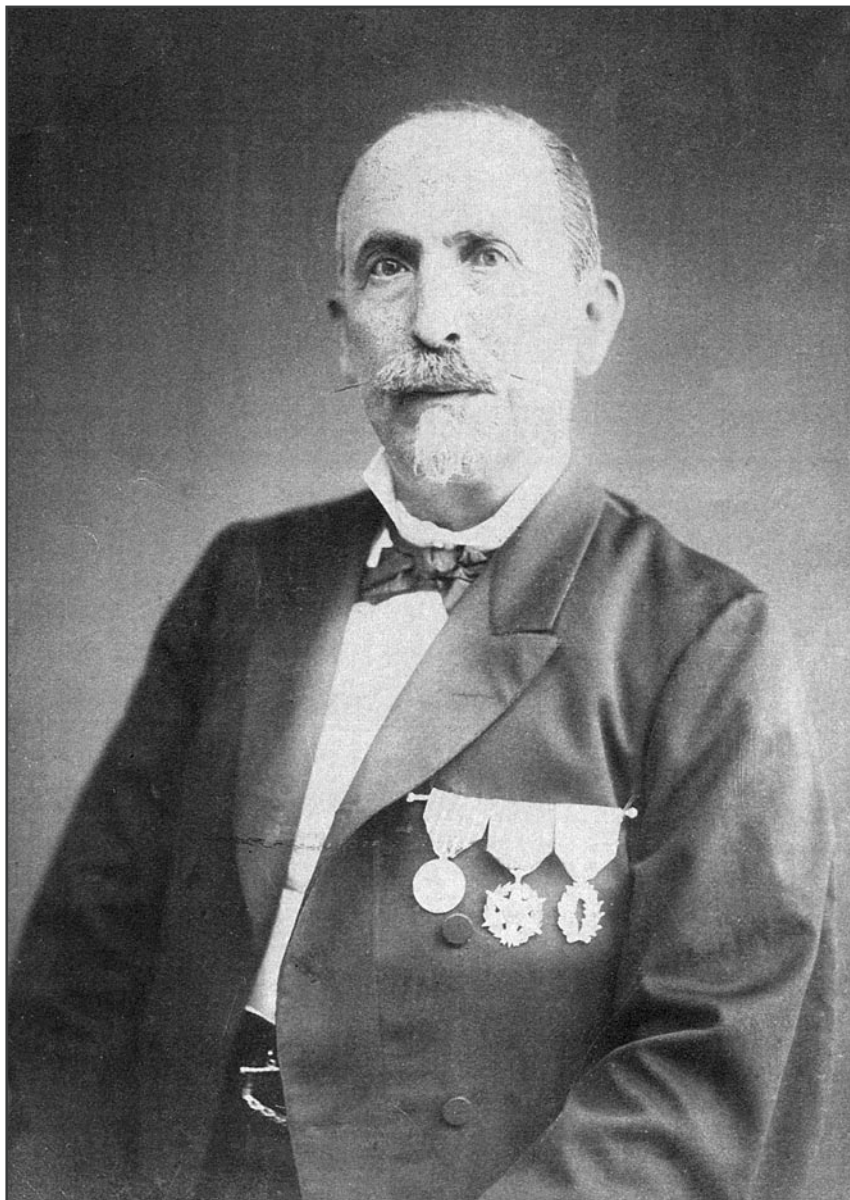
En 1773, il commanda à Calvi (Haute-Corse) cinq calices en argent : Marco Maria et le chanoine Nunzio Francesco Ambrosini fournirent le métal (l'argent), et la commune et la confrérie de Speloncato complétèrent par des espèces sonnantes et trébuchantes.

Romulus Carli

Romulus Carli, plus précisément Romulus François Joseph Carli, est né à Speloncato le 30 mai 1830 où il mourut le 20 mars 1910.

Fils de **Antonio Carli** et de Giulia Teresia.

Marié avec Marie Lucie Orsolani, née à Occhiatana et décédée à Speloncato le 1^{er} juillet 1923.



Photographie de Romulus Carli datant de 1890.
[Archives personnelles de M. Emmanuel Carli]



Signature de Romulus Carli.
[Archives personnelles de M. Édouard Flach-Malaspina]

Romulus Carli (U Sgio Rombulu) occupait d'importantes fonctions dans l'administration des Postes. Également publiciste et écrivain : auteur notamment de « *Coups de plume variés d'un enfant de la Balagne* » (livre imprimé en 1896).

Il prononça un fameux discours le 14 septembre 1889, à l'occasion de l'arrivée des cendres de **Pasquale Paoli** à l'Île-Rousse. Romulus Carli n'était d'ailleurs pas le seul speloncatais présent à cette arrivée. En effet, le conseil municipal de Speloncato délibéra le 17 août 1889 pour désigner les délégués qui devaient participer à la cérémonie organisée pour le retour des cendres de **Pasquale Paoli**.

Dans son livre, Romulus Carli, tout comme **Pietro Morati**, n'a pas oublié d'évoquer la fontaine la plus renommée de Speloncato, à savoir « *I Tre de (di) I Carugnelli* » (les trois des petits érables). Trois sources donc, celle du milieu étant utilisée par les Génois pour remplir avec son eau les tonneaux qu'ils expédiaient à Gênes via Algajola. À noter la graphie « Carugnelli » employée par Romulus, alors que la graphie actuelle speloncataise est « Carignelli », après avoir été « Carognelli » qui est la graphie toscane recueillie dans le Livre de Fabrique. Il n'a pas oublié non plus d'évoquer, près de la « grotte des bandits », la source nommée « *acqua di a Cinnaraghja* », plus communément appelée « *acqua chi strughje a cipola* » (eau qui dissout l'oignon).

Féru d'archéologie, son titre de gloire est d'avoir découvert les bains romains (*i bagni*). Par lettre du 29 août 1888, il informa le conseil municipal de Speloncato de sa découverte. Ledit conseil au cours de sa délibération du 31 août 1888, après avoir lu son article dans le *Petit Bastiais* ainsi que l'article dans le *Bastia Journal* intitulé « *La Balagne et son avenir* » signé R. di Balagna (pseudonyme de Romulus Carli), lui adressa ses vives félicitations, et souhaita que l'administration désigne des spécialistes pour retrouver l'eau minérale perdue, procède à des fouilles, et étudie les monuments archaïques encore visibles.

Ces thermes laissés par les Romains, se caractérisaient par des piscines où pouvaient se baigner une vingtaine de personnes. Leurs parois étaient en ciment romain, analogue à celles de nos anciens réservoirs à huile. Forte est l'idée de penser que ces bains ont donné leur nom à la Balagne.

Voir également **Paul André Grimaldi d'Esdra** et **Agostino Pantaleone**.

Vincent Carli

Né à Speloncato le 11 juin 1774 de Antonio et Maria Caterina.

Voir aussi **Paul André Baldacci**.

CARNOT

Sadi Carnot

Président de la République Française de 1887 à 1894. C'est son assassinat à Lyon le 24 juin 1894 qui mit fin à son mandat. En 1890, il vint en Corse, et le conseil municipal de Speloncato désigna des délégués pour l'accueillir soit à Bastia, soit à Ponte-Leccia.

CATALINA

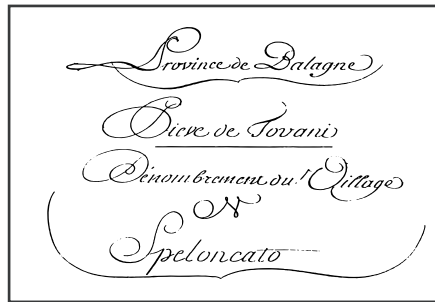
Catalina

Tertiaire franciscaine qui figure sur le registre d'indulgences de 1456-1457 à la rubrique Speloncato.

Étienne François de Choiseul

En 1769, le seigneur Étienne François de Choiseul fit effectuer le dénombrement de la population dans toutes les communes de Corse, et en particulier, celui des habitants de Speloncato. Ce dénombrement — dit « recensement Choiseul » — nous apprend qu'à cette date, Speloncato comptait 739 habitants, répartis dans 184 maisons. Il nous apprend aussi qu'il y avait 68 chevaux, 58 mulets, 44 ânes, 143 bœufs, 63 vaches, 327 moutons et 72 chèvres. Puisqu'il est question de ce recensement, il faut en profiter pour signaler qu'il y a eu ensuite d'autres recensements, et notamment ceux de 1818 (655 habitants) et de 1846.

Pour la petite histoire, Choiseul signa avec **Agostino Paolo Domenico Sorba** le traité de Versailles qui scella le sort de la Corse.



Couverture de l'état de recensement Choiseul de 1769.

ISLE DE CORSE.
 PROVINCE DE Balagne
 Diocèse de Soverani

DÉNOMBREMENT.

VILLAGE DE Speloncato.

Nombre de Fam.	CHEFS DE FAMILLE.		GARÇONS.		FILLES.		Total desdites Familles.	Nombre & Nature de leurs Bétails.							Productions de Pays.	Ses Communes.	OBSERVATIONS.	
	HOMMES. Leurs Noms & age.	FEMMES. Leurs Noms & age.	Leurs Noms & age.	Leurs Noms & age.	Leurs Noms & age.	Leurs Noms & age.		Chevaux.	Mulets.	Ânes.	Bœufs.	Vaches.	Moutons.	Chèvres.				
11.	Antonio Morsina	44.	Anna Morsina	26.	Antonio Morsina	25.	11.											
10.	Antonio Morsina	44.	Anna Morsina	26.	Antonio Morsina	25.	10.											
9.	Antonio Morsina	44.	Anna Morsina	26.	Antonio Morsina	25.	9.											
8.	Antonio Morsina	44.	Anna Morsina	26.	Antonio Morsina	25.	8.											
7.	Antonio Morsina	44.	Anna Morsina	26.	Antonio Morsina	25.	7.											
6.	Antonio Morsina	44.	Anna Morsina	26.	Antonio Morsina	25.	6.											
5.	Antonio Morsina	44.	Anna Morsina	26.	Antonio Morsina	25.	5.											
4.	Antonio Morsina	44.	Anna Morsina	26.	Antonio Morsina	25.	4.											
3.	Antonio Morsina	44.	Anna Morsina	26.	Antonio Morsina	25.	3.											
2.	Antonio Morsina	44.	Anna Morsina	26.	Antonio Morsina	25.	2.											
1.	Antonio Morsina	44.	Anna Morsina	26.	Antonio Morsina	25.	1.											
184.	Total 21. chefs		20. femmes	32. garçons	26. filles	739.	11.	11.	9.	16.	14.							

Première page de l'état de recensement Choiseul de 1769.

CITTADELLA

Francesco Cittadella

Né à Vico en 1740.

Évêque du Nebbio puis de Mariana et Accia.

Le 24 septembre 1775, il consacra la collégiale Santa Maria Assunta de Speloncato, et procéda également à la consécration de reliques conservées dans le sépulcre du maître-autel.

1775 L'anno Santo di Papa Pio Sexto a 24 settembre in Speloncato
Pontifico Francesco Cittadella vescovo eletto di Nebbio di poi
pastore ecclesiarum di Mariana et Accia nostra diocesi in assoluta
prima sua sacra Unione a considerata giusta l'insigne
Collegiata e altare maggiore sotto il titolo di nostra signora
Assunta in Cielo. Le reliquie raccondate nel sepulcro del detto
maggiore consacrato sono la reliquia di Santa Cristina
Vergine e Martira Sant' Antonio Abate e San Filippo
Neri quale dunque la Memoria di detta Consagrazione e usata
giusta l'usanza ogni anno con la festa di Eructo da
arsi da tutti il Popolo. e otta uocce per li offizii ed officio
Giam Battista Sordani Presbitero e Curato
Memoria che nel atto della Consagrazione Pontifico suddetto
come che la Comunità l'obligato di contribuire annua
mente come re gita per atti del Arcidiacono Paolo
Cattolano Presbitero Arcidiacono e vicario e Ladri del comune
di quel tempo che l'obligarono a nome della Comunità
furono M^{re} Giorgio Maria Ambrosini Don Prospero
Ambrosini come rector dell'atto di detta Consagrazione
e per li furono fatti dalle Procuratori suddetti M^{re} Antonio
Cavotto Abatini e Giam Battista Sordani M^{re} Pietro
Brispi Michele Ambrosini Silvio Nobile Gian Andrea
Abatini Dal M^{re} Capitolo fu fatta tutta la spesa della
stessa oltre la Unione per la Consagrazione e Consagrazioni
e Pontifico sia demorato un meta che un infedele
Giam Battista Sordani Presbitero e Curato

Compte-rendu figurant dans le livre de Fabrique relatif à la visite épiscopale de Francesco Cittadella à la collégiale de Speloncato.

Ces reliques consacrées ne sont pas les seules conservées dans la collégiale. Il en existe d'autres, notamment celles figurant dans une liste contenue dans le Livre de Fabrique, et qui ont fait l'objet d'un transfert de l'autel de **San Filippo Neri** à l'autel de l'Immaculée Conception.

I. Ms. I. I. H.

Reliquie che si conservano dentro l'Altare dell'Immacolatissima
Concezione della Chiesa di Speloncato, allocate nel
mezzo sotto la Pietra Sacra l'anno 1772.

Reliquie
De' Capelli della Beatissima Vergine Maria.
Dell'Ona di San Dio. Basso, Succursiva del nostro Sig. Teju. Finto.
Del Bastone di San Giuseppe, sposo di Maria Vergine.
Della Ona di San Pietro Apostolo.
Dell'Ona di San Pancrazio Martire.
Una Tamba di San Felice Martire di Finto.
Altra Reliquie di Santi Timoteo, Zenate, e Theomnesto,
noni proprii, estratta dal Cornatario di Nicilla.
Dell'Ona di San Rocco Conjurato.
Del Sangue di San Filippo Novi = ex tala imbuda sanguine
Sancti Philippi Novi =
Le predette Reliquie sono state trasportate dall'Altare di
San Filippo Novi a quello della Concezione
l'anno 1772.
Tutto si è fatto colla legitima autorità di Superiore

Liste des reliques apparaissant dans le livre de Fabrique.

À noter que toutes les reliques ont fait l'objet d'actes d'authentification. Pour en avoir connaissance, se reporter à l'[Annexe](#) qui leur est consacrée en fin d'ouvrage.

Francesco Citadella, au cours d'une tournée épiscopale qu'il effectua en 1781 à Speloncato, y décéda le 30 septembre et fut enterré dans la crypte de l'église San Michele Arcangelo (l'actuelle Santa Maria Assunta), au plafond duquel est pendu son chapeau.

Pour la petite histoire, Francesco Cittadella pour le Clergé, Toussaint Folacci pour la Noblesse et [Georges Flach](#) pour le Tiers-État portèrent à Versailles en 1773 les vœux de l'Assemblée Corse au roi Louis XV.

COLOMB

Christophe Colomb

Entre autres personnalités, deux speloncatais, le père et le fils : **Gian Francesco Savelli** et **Hortensius Savelli**, ont soutenu la thèse selon laquelle Christophe Colomb, le découvreur de l'Amérique, était né non pas à Gênes mais à Calvi (Haute-Corse).

Cette thèse ou... hypothèse n'est pas certaine à 100%. En revanche, ce qui est sûr, c'est qu'il est décédé en 1506 à Valladolid (Espagne) et enterré à Séville, et que son arrière-petit-fils espagnol, Don Jorge Alberto Colomb de Portugal (via Diego, fils de Christophe et Isabel, fille de Diego) a épousé dans la première moitié du XVII^e siècle Bernardina de son prénom, fille de Giovanantonio Vincentello de Leca qui s'était expatrié en Espagne, à Séville en Andalousie. Les Espagnols, après avoir donné une tournure hispanisante à son nom, Don Juan Antonio Vicentelo de Leca, y ajoutèrent Corzo ou Corço : le Corse; il était en effet naturel (originaire) de Calvi, comme l'atteste son testament du 17 avril 1587 conservé à la bibliothèque de la Casa Vélasquez de Madrid, et qui le fait apparaître également comme le fondateur du couvent Saint François de Calvi et comme un généreux donateur, notamment au profit de sa ville natale.

Voir aussi **Bonaventura Malaspina**.

À préciser que les informations contenues dans cette rubrique ont été aimablement communiquées à l'auteur de ces lignes par M. Pierre Mottard de Costa (Haute-Corse), lui même parent éloigné de Giovanantonio.

COLOMBANI

Antoine Pierre Colombani

Antoine est né le 12 juillet 1907 à Speloncato, et est décédé à Bastia le 31 janvier 1992. Il était la mémoire vivante du village. Entre autres révélations, il nous a appris qu'un évêque décéda à Speloncato pendant sa visite pastorale. Il s'est agi en effet de **Francesco Cittadella**.

COSTA

Filippo Maria Costa

Membre du Parti Français, il est mis en résidence surveillée à Speloncato le 22 septembre 1764. **Pasquale Paoli**, en effet, a été en butte à une forte opposition de ce parti qui a mené une véritable guerre civile.

CRUDELI

Giovanni Crudeli

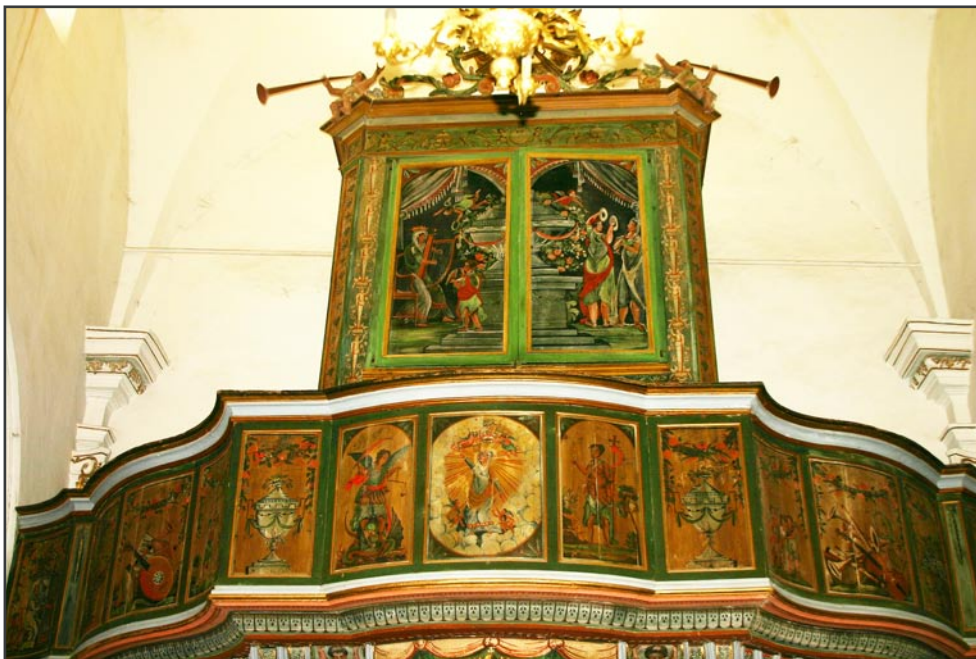
Facteur d'orgue toscan. Il a construit en 1810 pour l'église de Speloncato (l'actuelle Santa Maria Assunta) un magnifique instrument dans le plus pur style italien. Au départ, il était prévu que ce soit son père Giuseppe, lui-même facteur d'orgue, qui effectue ce travail, comme l'atteste le mémoire (devis) précédant la construction. Quoi qu'il en soit, ne s'agirait-il pas plutôt d'une réfection, puisqu'il a été trouvé la date 1746 inscrite sur le devant du sommier de l'orgue ?

Memoria all' organo

oggi 20 Settembre 1808 in Speluncato

Giuseppe Crudeli si obbliga formare un organo sufficiente per la nostra Chiesa per la somma di Sudi franchi di franchi Sei L'uno, cento trenta e questa obbligazione comensia da un contratto che si conserva nelle mani dei procuratori nominati qui sotto a tal effetto cioè Sr. Leonardo Alberti Sr. Gio: Battista Savelli e Giuseppe No. Condabari e procuratori della Chiesa vi sono aggiunti per effettuare e dete opera Li Signori Ex canonico ambrosini Padre Giovanni Zuchetti Sr. Domenico Arighi Paolo Sr. Quilici, Simone Stradana, Domenico Arighi, Antomario Abbracci e Maestro Pietro Brairi e liuome essendo obbligati ad dare Sudi 40 nel atto del contratto al detto organaro, cioè Crudeli, e questi si sono dati da Sr. Gio: Battista Savelli Prete con il permesso dell' altri procuratori, bene non tutti per non esservi stati a capo in quel Sudi giorno; l'altra somma adarsi come nel contratto sud. Copia per ande avanti ad detto lavoro, si è fatta una questua in più tempi si è notato tutta ciò dove poter si cioè danaro, ed è quanto richieduno del Paese ha contribuito alla perijona, con intesa dell' procuratori e perche sia chiara e patente la ricchezza di quello ^{che si è ridotto} ~~che si è ridotto~~ in altro modo si chiamerà tutto il

Extrait du mémoire (devis) établi le 20 septembre 1808, par lequel Giuseppe Crudeli s'engage à construire l'orgue de l'église de Speluncato.



Buffet de l'orgue de l'église de Speluncato.
[Photo de Jean-François Sicurani]



DE CLEMENTI DE SAVELLI

Don Jean Charles de Clementi de Savelli

Son Altesse Sérénissime le Prince Don Jean Charles de Clementi (ou Clementis) de Savelli est né le 13 février 1842 à Cervione (Haute-Corse) de Son Altesse Sérénissime le Prince Jacques Antoine et de Marie Toussainte de Virgiti de Cervione.

Il s'est marié le 18 mars 1867 à Porto-Rico, avec Rodriguez de Pilar Y Andres Marie Julie. Son acte de mariage a été transcrit à la fois à la mairie de Ville-di-Paraso (Haute-Corse) et à celle de Speloncato.

Pourquoi la transcription de son mariage sur les registres de l'état-civil de Speloncato le 28 décembre 1867 ?! À ce jour, les recherches entreprises n'ont pas permis d'identifier la famille spéloncataise de ce prince. Est-il apparenté aux descendants des comtes ou princes Savelli ayant fait souche à Speloncato ?

En revanche, pas de question à se poser sur sa noblesse. En effet, suite à une requête présentée au roi de France, Louis XVI, un de ses ascendants, Jacques Antoine de Clementi de Savelli, Prince de Savelly de la Recciane et d'Albane, Prince du Saint-Empire, a obtenu le 22 décembre 1775 la reconnaissance de ses titres par le Conseil Supérieur de Bastia, en ces termes : « Le Conseil Supérieur a admis les titres produits par Jacques Antoine [...] comme bons et valides, ce faisant le déclare noble de noblesse prouvée au-delà de 200 ans, ordonne que lui ses enfants et descendants jouiront des droits privilèges prérogatives attachés à ladite qualité, et que le présent arrêt sera inscrit tout au long sur les registres des familles nobles ayant fait preuve. [...] »

Parmi les titres produits relatés dans l'acte de reconnaissance émanant du conseil supérieur de Bastia (une copie dudit acte figure dans les archives de Ville-di-Paraso transférées aux archives départementales de Bastia), il faut citer :

- les lettres de « naturalité » accordées par le Roy Louis [XIV], datées du mois d'avril 1643, enregistrées au Parlement le 18 juin au profit du très illustre Horace Savelli, duc de Palantand,
- la preuve (l'attestation) apportée par le Seigneur de Chanceaux et de Celles Champagne, selon laquelle il est fils du très haut et très puissant Savelli Jean de Rome de Castelgandolfo,
- les lettres de confirmation des titres, honneurs et dignités, enregistrées le 23 novembre 1716 en faveur du prince Laurent Dominique, qui prouvent sa filiation depuis Jean Baptiste de Savelli de Rome, jusqu'au prince Jules décédé le 5 mars 1712, et audit Laurent Dominique, fils de Dominique Felipe Prince de Savelli, fils de Dominique, Prince de Chichery, fils de François, Prince de Savelli, fils d'Horace, Duc de Palombarre, Prince du Saint-Empire, fils de Jean, Duc de Castelgandolfo, Maréchal de l'Église, fils de Jean Baptiste, Duc, Roi des Abruzzes, fils de Jacques,
- la Grâce Royale par laquelle la noblesse peut être partagée dans la famille du Prince entre mâles et filles,
- le testament – tenu par le notaire Colombani le 6 décembre 1759 – de son Altesse Philippe, Prince Savelly, célibataire qui, avec sa sœur – la haute et puissante Dame Marie, Princesse de la Recciane et du Saint-Empire, mariée avec De Clementi

Reymicole Don François, Prince de Recciane et du Saint-Empire du chef de sa femme – sont issus de Dominique Laurent,

- l'extrait baptistaire en date du 30 avril 1741, où il est dit que Jacques Antoine, le demandeur, est fils de Dame Marie et de Don François. Par la suite, Jacques Antoine s'est marié avec Dona Agostini Marie Josefe de Sam Giovanni.

À signaler que sur l'acte de naissance de Don Jean Charles Clementi de Savelli, une mention a été portée le 18 septembre 1846 selon laquelle, par décision et confirmation du Conseil du Grand Sceau, Jean Charles portera désormais le nom de S.A.S. Prince de Clementi de Savelli, fils de S.A.S. le Prince de Clementi de Savelli Jacques Antoine.

DE MORO GIAFFERI

Joseph Vincent De Moro Giafferi

Célèbre avocat corse et député (1878-1956), défenseur de Landru.

Dans sa plaidoirie, il eut ces mots : « Qu'avez-vous comme preuves ? une brosse à dents veuve de poils et un verre de vin Mariani à moitié vide »

Le 25 janvier 1928 à Speloncato, il est parrain de Victoire (Bito) Dottori, devenue par son mariage Victoire Ambrosini.

DIONISI

Giuseppe Dionisi

Né à Speloncato

Lors de la visite d'Antonio Negrone, gouverneur (*governatore*) de Gênes – sa tournée effectuée entre le 21 août et le 14 octobre 1721 – Giuseppe Dionisi, l'un des pères du commun de Speloncato lui présenta une requête pour que soit annulé le décret pris par le *vicario* Carlo à la demande de la communauté de Belgodere, et ordonnant aux populations de Ville-di-Paraso et de Speloncato de faire des guets à la Cala de Losari, alors que ces communautés ont toujours assuré la surveillance de la Cala de Saleccio. Pour toute réponse, le gouverneur prescrivit de respecter l'usage sur ce point.

DORIA

Camillo Doria

Suite à une insurrection fomentée par les Corses contre la république de Gênes, cette dernière, par le truchement de Camillo Doria, commissaire général extraordinaire en Corse, fait promesse le 4 août 1731 d'amnistier tous les Corses qui déposeront les armes, et tous les villages qui se soumettront. Toutefois, certains villages ne pourront bénéficier de l'amnistie, tels par exemple Speloncato. Ils devront être détruits par le fer et le feu. Rien que ça !



FILIPPI

François Filippi

Dans son ouvrage datant de 1896, Romulus Carli mentionne que sur la propriété dite *Casacunaria* appartenant à François Filippi se trouve un cromlech (monument mégalithique composé de menhirs disposés en cercle ou en ellipse). Non loin de là, des pierres à moudre, des dolmens, des galets ayant servi de pierre à fronde, et des flèches en silex.

À préciser que ladite propriété se trouve actuellement sur le territoire de la commune de Ville-di-Paraso (Haute-Corse), qui s'est séparée administrativement de Speloncato en 1576, et foncièrement en 1852.

Voir aussi Simon Malaspina.

Pendant longtemps, d'aucuns ont cru que *Casacunaria* était la traduction corse de « maison avec air ». En fait, ce nom dérive du mot toscan *cunicolo* : galerie ou boyau en français, et par extension grotte, cavité ou caverne. Suite à cette définition, il n'est pas interdit de penser qu'il s'agissait d'une habitation troglodytique.

Nicolao Filippi

Nicolao (Nicolaus en latin) est né à Petra Serena en Castaniccia.

Peintre de grand talent.

Il a peint le chemin de croix – quatorze tableaux accrochés dans l'église de Santa Maria Assunta – que les Spéloncatais lui ont acheté.

Neuf tableaux toutefois ont été offerts directement :

- tableau I, par Antomarco Malaspina,
- tableau II, par Nunzio Maria Ambrosini,
- tableau III, par Gio:Agostino Ambrosini,
- tableau IV, par A... M... Pietro Verdoni,
- tableau V, par Don Francesco Malaspina,
- tableau VI, par Don Francesco Malaspina,
- tableau X, par Pietro Paolo Franchi,
- tableau XII, par Gio:Francesco Pizzini,
- tableau XIV, par Vitale Vitali.

Le tableau XIV, outre le nom et le lieu de naissance du peintre, porte l'inscription suivante : *Pictor Cirenensis Pin XII Anno 1746 Die 25.7 Bris. Rector : Francesco Casalta.*

Rocco Filippi

Né à Speloncato (20 ans sur le recensement Choiseul de 1769).

Décédé à Speloncato le 19 décembre 1813.

Agent (maire) de Speloncato.

Le 23 pluviôse de l'an VI de la République (le 11 février 1798), avec son adjoint Silvestro Marchi, il inscrit dans le livre de la commune la sentence du Directoire (par le truchement du commissaire de l'administration centrale) par laquelle, pour cause de contre-

révolution, les habitants de Speloncato devaient payer 6000 francs au Gouvernement sous 24 heures. Sinon, plus de 700 soldats français mettaient à sac le village.

Il y est question aussi de tout ou partie de la vente du terrain « Padule ad arbora » actuellement cadastré B170.

En définitive, ce furent les frères Domenico et Paolo Andrea Arrighi, pupilles (mineurs), qui payèrent la somme demandée par l'intermédiaire de leur tuteur, le vicaire, chanoine, juge de paix Don Giambernardino Arrighi (1733-1817). Se portèrent cautions les citoyens Don Giovanni Francesco Pizzini, Antonio Giovanni Savelli, **Pietro Maria Savelli** et Filippo Maria Giocanti.

Le maire Filippi et son adjoint Marchi firent ensuite une copie de l'extrait du livre aux Spéloncatais y figurant, à savoir, outre un certain Francesco Guadagnini :

- Antomarco Abraini
- Anton Paolo Abraini
- Filippo Maria Abraini
- Lucca Giovanni Abraini
- Luciano Abraini
- Pietro Abraini
- Francesco Maria Agostini
- Gio:Giuseppe Alberti
- Leonardo Alberti
- Angelo Paolo Alesi
- **Filippo Ambrosini**
- Michele Ambrosini
- Don Giambernardino Arrighi
- Gio:Lucca Arrighi
- Paolo Andrea Arrighi
- Don Giovanni Baccialieri
- Domenico Capinielli
- Antonio Carli
- Antonio Francesco Carli
- Don Domenico Maria Carli
- Luiggi Carli
- Giabico Casanova
- Antonio Colombani
- Anton Pietro Colombani
- Filippo Maria Colombani
- Pietro Colombani
- Raimondo Colombani
- Giuseppe Maria Consalvi
- Bernardino Filippi
- Giovan Giacomo Filippi
- Giovanni Filippi
- Francesco Maria Franchi
- Rocco Franchi
- Vittore Franchi
- Andrea Giocanti
- Gio:Battista Giocanti
- Giambattista Leoni
- Lucca Luiggi
- Bonaventura Malaspina
- Bartolommeo Marchi
- Francesco Maria Marchi
- Don Giovanni Mortini
- Angelo Michele Nobili
- Giammartino Nobili
- Silvestro Nobili
- Antonio Pierini
- Simone Pierini
- Giacomo Pozzi
- Paolo Maria Quilici
- Pasquale Quilici
- Dom Pietro Rifaccioli
- Anton Giuseppe Saladini
- Francesco Saladini
- **Gian Francesco Savelli**
- Gio:Martino Savelli
- Girolamo Valdacci

Puisqu'il a été question d'un paiement, il est bon de signaler qu'en 1624, lorsqu'une communauté contractait une dette, le créancier pouvait en exiger le paiement de chaque membre de la communauté en particulier.

In Speluncato oggi ventisei Pioggo anno setto
 Republicano ed undici Febb. mille sette cento novent
 otto (Vesuvio scilicet)
 (siccome che la comunità, e Popolo di Speluncato,
 avendo che la comunità, e Popolo di Speluncato, sia
 attesa la Controrevoluzione fatta dalla Balagna) sia
 stata imposta dai Commissari dell'Amministrazione
 Centrale di pagarsi al Governo sei mille franchi
 in danaro contante fra il termine di ventiquattrore
 sotto la penale di tutte le case, e famiglie di
 Capuchin abitanti soggiarati al sauo, ed alla
 Direzione di settecento - più soldati francesi
 di linea che inondavano il Paese, ed essendo altri
 che somma cotanto rilevante non si potè pagare
 ne dalla Comunità, e della massima parte degli
 abitanti, che perciò è convenuto imporre un capitale
 di cento della sorte principale degli esportati franchi
 sei mille, il qual censo è stato preso in proprio loro
 nomi della Cittadini Giovanni Francesco Pizzina,
 Antonio Giovanni Savelli, Pietro Maria Savelli, e
 Filippo Maria Giacinto con gravame i loro propri beni
 privatamente alla Comunità in favore del Popolo
 Domenico, e Paolo Andrea Fratelli Arrighi, che a loro
 nome, e del loro danaro costituì il detto censo il Cit.^{no}
 D. Giambernardino Vicari Arrighi tutti di Speluncato.
 Ed essendo finalmente che de Cittadini Rocco Filippo
 agente, e D. Luigi Silvestro Manchi aggiunto, e
 Municipali a Speluncato abbiano invocata la giustizia

e la maggior parte del Popolo ed abitanti del Paese
 e Comune per ritornare fra i più prudenti, che
 volge mullare le predette quattro Leggi; ciò che
 non è stato possibile, ma in vece abbiano un cordi
 mente comiso, e stabilito di vendere tutti beni comuni
 per l'imporsi del franchi sei mille con più cento
 cinquanta per la spesa del controllo, o s'è restato, carta
 bollata, ed altro necessario impiegato in detto affare, e
 per portarsi ad effetto la vendita stabilita abbiano
 avuto eletto e deputato alcuni Procuratori, li nomi
 dei quali sono li Cit. no Domenico Maria Carlo Paolo
 Andrea Arrighi, Simone Pierini, Michele Ambrogini,
 Antonio Giuseppe Saladini, Donpietro Ruffaceli, Franze
 Guadagnini, e D. Pietro Gianfranco Savelli ai quali
 congiuntamente a detto Municipali anno conferita tutta
 facoltà di aver vita di vendere o tutto o parte del Paludo
 ad Arbori Muratore ne fiumi e rivetti, e finalmente
 ove più e meglio si consideri a D. Municipali e Procuratori
 ed il rinvenuto impiegarlo nel rimborso di detto capitale
 di censo, spese, e del tutto ne siano deliberato
 il presente atto di processo verbale, a nome delle Leggi
 Republicane, e si sono sottoscritte
 Copia: D. Domenico Maria Carlo Paolo Andrea Arrighi,
 Gianfranco Savelli, Michele Ambrogini, Anton Giuseppe
 Saladini, Donpietro Ruffaceli, Simone Pierini, Giam Battista
 Leoni, Antonio Franze Carlo Luigi Carlo Giannettino

Stokica, Antimpato Abraini, Anton Maria Abraini,
 Giovan Giacomo Filippi, Angelo Michele Nobili, Rocco
 Franchi, Bernardino Filippi, Domenico Cipriacelli, Gio:
 Lucca Arrighi, Vito Franchi, Filippo Maria Abraini,
 Pietro Lombani, Antonio Pierini, Antonio Lombani,
 Giacobbe Gnanova, Giovanni Filippi, Filippo Maria Lombani,
 Antonio Carlo Antonpietro Lombani, Giacomo Pizzi,
 Girolamo Soldaccia, Pietro Abraini, alcuni Abraini,
 Gio: Giuseppe Alberti, Donaventura Mologgina,
 Gio: Martino Savelli, Paolo Maria Giulio, Francesco Maria
 Agostini, Angelo Paolo Alpi, Leonardo Alberti, Francesco
 Saladini, D. Giovanni Naccolini, D. Giovanni
 Musini, Giuseppe Maria Consalvi, Gio: Battista
 Giacinto, Bartolommeo Manchi, Lucca Luigi,
 D. Giambernardino Arrighi, Pasquale Giulio,
 Lucca Giovanni Abraini, Filippo Ambrogini,
 Francesco Maria Franchi, Silvestro Nobili, Andrea
 Giacinto, Raimondo Lombani & C.
 Rocco Filippo Agente
 Manchi Aggiunto.
 Estratto dal libro della Comunità di Speluncato.

Sentence du Directoire condamnant la communauté de Speluncato.
 [Archives personnelles de M. Édouard Flach-Malaspina]

Édouard Flach-Malaspina

Né en 1945.

Il est question de ses ancêtres maternels, les Marquis de San Colombano, dans un acte établi en latin en 1406 par Antonio Folietta quondam Francesco, notaire de la république de Gênes.

Il ressort de cet acte que la moitié des terres que les Marquis avaient en indivision avec le monastère de San Venerio del Tino (en Ligurie, dans l'actuelle Italie), a été donnée en location au prêtre Matteo de Belgodere (Haute-Corse) par le frère Gabriel, mandataire dudit monastère.

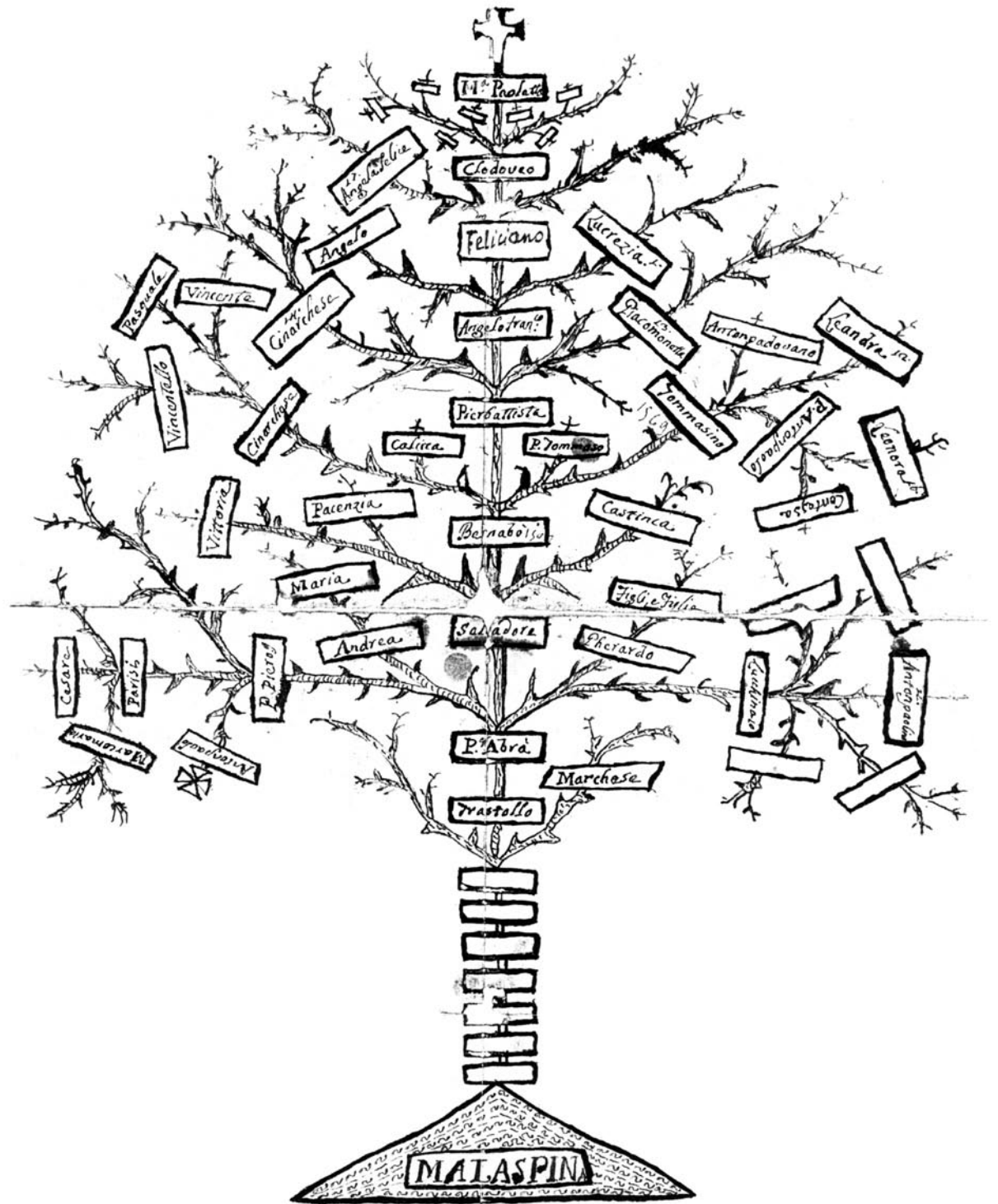
Signature du notaire Antonio Folietta.
[Archives personnelles de M. Édouard Flach-Malaspina]

Puisqu'il vient d'être question des Marquis de San Colombano, il convient d'en savoir un peu plus non seulement sur ces derniers, mais aussi sur leurs descendants. Cet « un peu plus » se trouve notamment dans un document établi vers la fin du XVII^e siècle par un membre de la famille Malaspina de Speloncato d'où est issu Édouard Flach-Malaspina. Outre un arbre généalogique fort bien dessiné... et très arborescent, dont une des branches est réservée à Lucrezia Malaspina mariée avec un Splendiano de Soveria (Haute-Corse), figurent sur ce document les précisions suivantes... quelque peu complétées :

- un descendant du consul romain Marzio a tué un roi avec une épine (*con una spina*), et c'est à la suite de cet événement que la Maison Malaspina a commencé à exister ;
- le descendant du consul romain eut deux fils : l'un deux, haut gradé dans les armées romaines, alla à Massa (en Toscane, dans l'actuelle Italie), et l'autre fonda San Colombano dans la piève du Giussani contiguë à celle de l'Ostriconi, et où il édifia son château ;
- un descendant du fondateur de San Colombano [Guillaume de Massa, dit Bianco] tua la *biscia*, un animal mi-serpent mi-dragon, et en mourut ;
- les fils de Guillaume, qui fondèrent Belgodere (Haute-Corse) en 1277, firent la guerre contre Saracino [et son fils Marovello] de Speloncato, qu'ils accusaient de ne pas avoir aidé leur père comme il l'avait promis ;
- d'autres descendants des Marquis firent don du Marquisat de Belgodere aux moines olivétains du monastère de San Venerio del Tino. L'un de ces autres descendants eut deux fils : Marchesi et Trastollo [ou Trastello] ;
- le prêtre Abra (1430-1505) [fils de Lorenzo et petit-fils de Gio Vanuculello] fit tuer un moine-curé et, avec l'aide de son fils Salvatore [le premier à prendre le nom de Malaspina], reprit le bénéfice des biens donnés aux moines ;
- le prêtre Piero [fils du prêtre Abra] rétablit [vers 1500] les moines dans leurs droits.

Voir aussi **Christophe Colomb**.

Voir aussi **Bonaventura Malaspina**.



Arbre généalogique établi vers la fin du XVII^e siècle par un membre de la famille Malaspina de Speloncato. [Archives personnelles de M. Édouard Flach-Malaspina]

Georges Flach

Né et décédé à Calvi (1730-1792).

Ancêtre de **Édouard Flach-Malaspina**.

Pour le Tiers-État, Georges Flach porta à Versailles en 1773 les vœux de l'Assemblée Corse au roi Louis XV.

FRATACCI

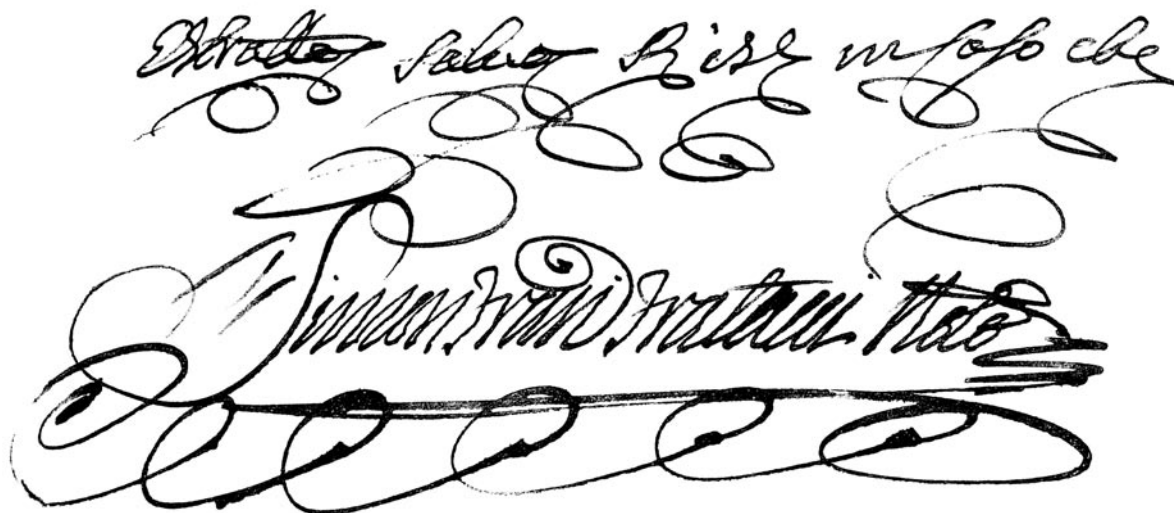
Joseph Fratacci

Garde-champêtre à Speloncato.

Dans son audience du 13 mai 1840, le tribunal correctionnel de Calvi l'a condamné à 3 francs d'amende et au remboursement des frais du procès (8 francs) pour être en possession d'un pistolet de poche !

Simone Francesco Fratacci

Né à Speloncato où il mourut le 21 juin 1774. Notaire.



Signature du notaire Simone Francesco Fratacci.



GABRIELLI

Antoine Gabrielli

Il exhuma, enfoui dans une malle reléguée au grenier de sa maison de Montegrosso, un vieux parchemin écrit en latin, qui a été traduit en français par l'abbé Michel Orsini. Ce document, établi avant la mort du roi Théodore I^{er}, attribuait une devise à chacun des villages de Balagne. La devise de Speloncato était, en latin : « *unde ergo habet zizania ?* » et, en bon français, « d'où vient cette discorde ? ».

GASPARIN

Adrien (Comte de) Gasparin

Né en 1783 à Orange, où il mourut en 1862.

Son père prénommé Thomas est né et décédé à Orange (1750-1793). Député de la Convention, il avait avec Salicetti nommé Bonaparte chef de bataillon à Toulon. Il avait

aussi approuvé son plan d'attaque pour reprendre cette ville. Il risqua même sa tête pour le faire adopter auprès des membres du Comité de Salut Public. Napoléon I^{er} s'en souvint puisqu'il légua 100.000 francs à ses fils ou petits-fils (4^e codicille de son testament).

Adrien Gasparin fut, sous Louis-Philippe :

- Préfet du Rhône à Lyon de 1831, après la révolte des canuts, à 1835, où il dû mettre fin en 1834 à une importante grève générale,
- Ministre de l'Intérieur en 1836 et 1837,
- Ministre de l'Agriculture en 1839.

En septembre 1838, il entrepris un voyage en Corse, abondamment commenté par le journal *L'Écho de la Corse*. Ce voyage le mena, entre autres communes, à Speloncato où l'accueil fut grandiose. Ce ne furent en son honneur, comme dans tous les autres villages de la Balagne visités, qu'illuminations, arcs de triomphe ornés d'inscriptions et d'emblèmes allégoriques. Pourquoi un tel engouement pour le comte Gasparin ? Sans doute parce qu'il était d'origine corse et fier de l'être. En effet, Au XVI^e siècle, ses ancêtres originaires de Morsiglia dans le Cap Corse s'appelaient Gaspari.

Il fit beaucoup pour les routes et les ports de la Corse. À sa demande, il fit accorder en 1838 par le ministre de la Justice et des Cultes une subvention pour la construction et la réparation des églises. À ce titre, la mairie de Speloncato reçut 200 francs.

Pourquoi une telle relation ici du voyage effectué par Gasparin (Gaspari) ? Parce que l'auteur de ces lignes est Spéloncatais et Lyonnais, et qu'il a habité à Lyon, non loin de l'actuelle rue... Gasparin.

GAVINO

Gavino de Speloncato

Prêtre. Dépositaire d'indulgences (fin de la première partie du XV^e siècle).

GHILFUCCIO

Ghilfuccio

Ghilfuccio (ou Ghelfuccio ou Guelfuccio), est né à Speloncato de Giabicone. En 1568, un pardon lui fut accordé ainsi qu'au spéloncatais Vincentello, par la république de Gênes. Tous deux avaient été condamnés pour participation à des troubles et révoltes, mais l'histoire ne dit pas si ces événements avaient été provoqués par Sampiero Corso.

GIORGIUCCULO

Giorgiucculo

Capitaine d'infanterie, il fit partie des fidèles de Sampiero Corso qui continuèrent le combat après sa mort.

Pour la plupart, les combats qu'ils menèrent eurent une issue peu favorable. C'est ainsi que, le 13 mai 1567 à Speloncato, Giorgiucculo et ses hommes ne purent tenir tête aux cavaliers génois commandés par leur chef Gieronimo Roccatagliata. Fait prisonnier, Giorgiucculo de Caccia fut amené devant Gieronimo. Ce dernier lui coupa la tête et l'envoya à Calvi.

GIULIANI

Francesco Giuliani

Né à Algajola. Dans son testament du 3 avril 1770, recueilli à Calvi par le notaire Crispino Maria Panattero, il charge ses fils et héritiers de faire dire des messes pour le repos de son âme. Ces messes devaient commencer immédiatement après son décès et chaque année pendant dix ans. Elles devaient être dites dans quatre couvents différents : ceux de Calvi, de Marcasso, de Santa-Reparata et de Speloncato. Pour la petite histoire, dix sous avaient été prévus pour chaque messe.

GIULIANO

Giuliano de Speloncato

Il ressort d'un acte établi en 1381 par le notaire Conradino de Lericci (en Ligurie, dans l'actuelle Italie) que Giuliano (Iulianus en latin) possédait des vignes en indivision avec le monastère de San Venerio del Tino (en Ligurie, dans l'actuelle Italie) dont le frère Gabriel était le mandataire. Ces vignes se trouvaient à Speloncato au lieu-dit *Cassato*, mais ne s'agirait-il pas de l'actuel *U Casatu* (graphie corse) située à *Domalto*, lieu-dit de Speloncato ?

Voir aussi Édouard Flach-Malaspina.

GOSTANTINO

Gostantino

Spéloncatais.

Le 5 septembre 1206, il est témoin dans une sentence prononcée en faveur du monastère de San Venerio del Tino (en Ligurie, dans l'actuelle Italie).

GRIMALDI

Michele Grimaldi

Décédé à Speloncato le 18 février 1855 à l'âge de 75 ans, né donc vers 1780.

Fils de Tommaso et de Maria Grimaldi.

Marié à 30 ans le 31 janvier 1807 (ou 1808 ?) avec Maria Nunzia, fille de Domenico et Rosa Papi.

Il était le neveu au troisième degré du médecin Antonio Carli qui retraça dans un document (figurant dans les archives personnelles de M. Édouard Flach-Malaspina) les différentes péripéties qui émaillèrent la vie de Michele Grimaldi :

- Michele, se trouvant abandonné à 13 ans, fut recueilli par Giuseppe Maria Consalvi (âgé de 20 ans en 1769, et décédé en 1818 à 70 ans) qui l'entretint par charité. En guise de reconnaissance, Michele lui vola jambons et fromages (sic) ;
- en 1800, le jour du Vendredi-Saint, dans la maison d'Antonio Orlandini, il versa du poison dans une poêle pleine d'anguilles. La famille s'en aperçut et enterra la poêle dans l'état où elle était ;
- en 1801, sachant que Francesco Guadagnini avait beaucoup d'argent, Michele se dirigea vers sa maison pour le voler. Alors qu'il s'efforçait d'ouvrir une fenêtre, il tomba sur

un rocher et resta inanimé au point que ses compagnons le crurent mort. Ils pensèrent alors à l'enterrer, mais pensèrent aussi à appeler le médecin **Giovanni Paolo Verdoni** qui constata qu'il était encore vivant. Ses compagnons le transportèrent alors dans un pagliaghju (pailler) au lieu-dit *Sorbale* où ils le soignèrent secrètement jusqu'à ce qu'il guérisse : d'aucuns crièrent au miracle ! ;

- en 1802, pendant la nuit du 13 décembre, avec deux de ses cousins et un nommé **Paul André Baldacci**, ils mangèrent une poêlée de morue dans la maison d'**Antonio Carli**, et c'est à ce moment-là que Paul André fut tué d'un coup de pioche. Ils l'enterrèrent dans la vigne de Carlo Maria (Charles Marie) Alberti, où il fut retrouvé dix-sept jours plus tard ;

- la municipalité de Speloncato, ne pouvant plus supporter Michele Grimaldi, le fit arrêter puis... embarquer ;

- quelques années après, il fut rapatrié... et nommé garde-champêtre à Speloncato ;

- un vol d'olives ayant eu lieu au lieu-dit *Malatasca* dans un bien appartenant à Camilla veuve Leca, deux ou trois individus de Feliceto (Haute-Corse) furent accusés de ce vol par Michele, alors qu'ils étaient innocents. Pour avoir accusé à tort ces habitants de Feliceto, il écopa d'une amende de 100 francs et fut démis de ses fonctions.

GRIMALDI D'ESDRA

La famille Grimaldi d'Esdra de Speloncato possède un blason dont les armoiries sont ainsi décrites : fuselé de gueules et d'argent au chef d'argent chargé de trois étoiles de gueules.

Paul André Grimaldi d'Esdra

Né le 23 juillet 1848 à Speloncato, où il mourut le 6 avril 1897.

Marié avec Marie Catherine Malaspina.

Juge d'instruction à Dax et conseiller général de Castifao.

Sur sa propriété se trouvaient, et se trouvent toujours, les bains romains (*i bagni*) découverts par **Romulus Carli**. Voir aussi **Agostino Pantaleone**.

GUILLIERMUCULLO

Guilliermucullo da Speloncato

Le 29 décembre 1388, il est témoin lors de la quittance par laquelle l'évêque de Sagone déclare avoir reçu au nom de l'abbé du monastère de San Venerio del Tino (en Ligurie, dans l'actuelle Italie) une somme d'argent pour le monastère de San Gavino.

C'est ce qui ressort du document retranscrit par Geo Pistarino dans son livre « *Le carte del monastero di San Venerio del Tino relative alla Corsica (1080-1500)* »

Il y figure également la phrase suivante : « [...] Guilliermucullo condamlli de la Porta sive Speloncati [...] » qui se traduit par : « [...] Guilliermucullo de feulli de la Porta autrement dit Speloncato [...] » ; on y apprend donc que *Speloncato* avait à cette époque une autre dénomination : *la Porta* !



JOURDAN DU VAR

Honoré Jourdan du Var

Une rébellion eut lieu à Speloncato le 21 juin 1832. Elle avait pour finalité d'empêcher l'arrestation par les gendarmes de Belgodere de Guillaume Savelli, né le 13 août 1807, à qui il était reproché d'être un insoumis et d'avoir enlevé la demoiselle Giuliani de Muro (Haute-Corse).

Suite à cette rébellion, le sous-préfet de Calvi adressa au préfet de Corse, Honoré Jourdan du Var, un courrier pour lui demander des moyens supplémentaires et la plus grande fermeté afin éviter qu'une telle rébellion ne se reproduise.

Le sous-préfet lui annonça aussi qu'il avait déferé au procureur du roi (Louis-Philippe I^{er}), sans les nommer, les individus qui lui paraissaient coupables.

Tous de Speloncato, voici leurs noms, comme l'a révélé le tribunal correctionnel de Calvi qui les a jugés en novembre 1832 :

- Guillaume Savelli ; en fuite au moment du procès, et pour lequel un mandat d'amener a été délivré ;
- Giabicone Savelli (**Jacques Louis Savelli**) ; accusé d'avoir caché dans sa maison Guillaume Savelli, mais le tribunal a reconnu que ce dernier ne s'y trouvait que pour prendre une leçon de musique et que Giabicone n'avait pas eu connaissance des poursuites engagées à l'encontre de Guillaume. Pour ces raisons, il fut acquitté ;
- Marie Madeleine, femme de Giabicone Savelli ; accusée d'avoir jeté des pierres contre les gendarmes ; pour ce fait, elle a été condamnée à dix jours de prison ;
- **Don Félix Quilici** et Antoine Carli (**Antonio Carli**) ; accusés d'avoir provoqué la rébellion, ils ont été condamnés à dix jours de prison et, solidairement avec Marie Madeleine Savelli, au remboursement des frais du procès, soit 265 francs et 5 centimes. À signaler que seul Antoine Carli fit appel devant la cour du même nom à Bastia. Il affirma que, loin d'avoir provoqué la rébellion, il avait au contraire tout fait pour qu'elle n'ait pas lieu ; la cour, reconnaissant la véracité de ses propos, cassa le jugement du tribunal correctionnel et l'acquitta.

Le tribunal correctionnel a reconnu toutefois que ce n'est qu'une petite fraction des coupables qui a été jugée et condamnée. Il n'a pu en effet déterminer les vrais auteurs de la rébellion, vraisemblablement orchestrée par des personnes influentes de la commune. Cela dit, le jugement est intervenu après qu'il ait été rappelé que la gendarmerie avait cerné la maison de Giabicone, que Guillaume qui s'y trouvait s'en échappa par une fenêtre, qu'il sauta sur le toit de l'église Santa Maria Assunta et qu'il sauta ensuite sur la terrasse de la maison de **Michele Grimaldi** contiguë à celle d'**Antoine Joseph Saladini**. S'ensuivit de la part de la plus grande partie des habitants une grêle de pierres sur les gendarmes qui se retirèrent, incapables de résister vu leur nombre (16), et soucieux d'éviter de grands malheurs à la population.

Cette rébellion est à rapprocher d'une autre ayant eu le même objet : empêcher à Speloncato l'arrestation par les gendarmes d'un retardataire à l'incorporation, Giocanti pour ne pas le nommer. Suite à cette rébellion, Maxime Pizzini et les frères Antoine et Renuccio Alberti furent condamnés le 20 janvier 1841 chacun à une amende de 16 francs, et solidairement au remboursement des frais entraînés par le procès.



LAPLACE

Jean Joseph Laplace

Le 27 avril 1824, Antoinette Canioni a été condamnée par le tribunal correctionnel de Calvi à huit jours de prison et à une amende pour avoir volé deux poignées d'olives qu'elle ramassa sur un sentier au lieu-dit Calcinajo (Calcinaghju en langue corse). Hélas, ces olives étaient tombées d'un arbre dont le fruit avait été acheté par Jean Joseph Laplace demeurant momentanément à Santa-Reparata (Haute-Corse).

C'était vraiment payer cher pour un si petit larcin, d'autant plus que nul n'est censé savoir que les fruits jonchant un sentier appartiennent à autrui et qui plus est... par voie de vente. Bonne leçon pour l'avenir pour l'auteur de ces lignes qui emprunte souvent ledit sentier. Qu'il se garde désormais d'une quelconque cueillette lorsqu'il rejoint sa propriété de *Calcinaghju* !

LECA

Giovan Paolo da Leca

Giovan Paolo da Leca, poursuivi en 1483 par Renuccio da Leca, s'enferma dans la forteresse de Calenzana (Haute-Corse) après avoir transité par Speloncato.

Voir aussi [Guglielmo Savelli](#).

LEONI

Marcangelo Leoni

Requête auprès du gouverneur de Gênes, le 25 février 1707, de Charles François Antonini contre son débiteur le noble Marcangelo Leoni de Speloncato.

Requête auprès du gouverneur de Gênes, le 10 septembre 1709, de Marcangelo Leoni de Speloncato pour faire annuler une saisie de Carlo Francesco Antonini.

LOINO DI LO VERDINO

Loino di lo Verdino

Le 6 mars 1458 à Speloncato, Le notaire Loino (ou Iorio) di lo Verdino établit un acte dans lequel le podestat de Calvi, Antonio Carena, ordonne aux détenteurs des biens de San Gavino de les restituer, ou bien de passer un accord avec le frère Battista, mandataire du monastère San Venerio del Tino (en Ligurie, dans l'actuelle Italie).

LUCANTONE

Lucantone quondam Perino

Une patente de notaire à Speloncato lui fut accordée le 29 janvier 1588.

LUCIA

Lucia

Spéloncataise. Tertiaire franciscaine figurant sur le registre d'indulgences de 1456-1457.

LUCIANI

Pierre Ange Luciani

Le 25 juillet 1878, il fut déclaré adjudicataire des travaux de construction de la fontaine située sur la place de Speloncato. Les travaux, dont le montant s'élevait à 4000 francs (3658,39 F de dépenses prévues, et 341,61 F de dépenses imprévues), ont été achevés en 1879. De nos jours, ladite fontaine est alimentée en partie par la source Alzitellu qui fut vendue par Émile Joseph Savelli.

LUCIANO

Luciano de Speloncato

Le 5 mai 1589, il établit un mémoire dans lequel il se réservait le droit d'arguer de faux une pièce produite par la partie adverse dans le procès en appel d'une sentence du Lieutenant de Balagne.

Le 14 mars 1590, une sentence du *Vicario* modifiait le jugement du Lieutenant de Balagne en faveur de Luciano de Speloncato et Ariodante de Lavatoggio contre Florio de Speloncato. Le même jour, une sentence confirmait le jugement du Lieutenant de Balagne en faveur de Gio:Batta quondam Padovano contre Luciano de Speloncato et Ariodante de Lavatoggio.

Le 16 mars 1590, le *Vicario* cassait le jugement du Lieutenant de Balagne en faveur d'Ariodante de Lavatoggio contre Florio de Speloncato relativement à l'exécution d'une sentence des « syndicateurs ».



MALASPINA

La famille Malaspina de Speloncato possède un blason dont les armoiries sont ainsi décrites : de gueules au lion d'or encadré de deux branches d'épine de sable. Leur devise est : « *Pungono* » (elles piquent). Les Malaspina dont il va être question ci-après sont issus de cette famille.

Anton Marco Malaspina

Caporale et Noble XII, né à Speloncato. Consultant en Balagne.

Il a reçu le 6 ou 14 avril 1732 une commission de colonel des troupes corses.

Il a offert le tableau I du chemin de croix peint par Nicolao Filippi.

S'agit-il de celui dont il est question dans le complot ourdi contre Théodore I^{er} ?

S'agit-il du frère de Don Luc Malaspina ?

Bonaventura Malaspina

Né à Speloncato.

Marié au XVIII^e siècle avec Geronima (Colonna de Leca) Anfriani, de Montemaggiore (Haute-Corse). Cette dernière était veuve à 36 ans sur l'état de recensement Choiseul de 1769.

Geronima était à la fois :

- une ascendante du Calvais Giovanantonio Vincentello de Leca installé à Séville, dont la fille s'est mariée avec l'arrière-petit-fils de **Christophe Colomb**.
- une ascendante d'une autre Geronima, corse d'origine elle aussi, mais née et mariée à Séville avec Don Tomaso Mañara, né à Calvi sous le nom corse de Magnara, et décédé à Séville en Andalousie en 1648. Ils eurent dix enfants dont... Don Miguel Mañara, né et décédé à Séville en Andalousie (1627-1679).

De ce fait, Bonaventura, tout comme son descendant **Édouard Flach-Malaspina**, se trouvent donc apparentés avec l'arrière-petit-fils de **Christophe Colomb** et avec Don Miguel Mañara qui, pour certains, n'est autre que le célèbre séducteur libertin Don Juan. Toutefois, pour d'autres il n'en est rien si l'on s'en tient au procès en béatification de Don Miguel Mañara, à la fin duquel le titre de vénérable lui fut accordé, et dans lequel nulles frasques amoureuses ne furent évoquées à son encontre... même par l'avocat du Diable. Un espoir toutefois pour ceux qui continuent à penser que Don Miguel et Don Juan ne font qu'une et même personne : que le compte-rendu du procès ne soit pas parole d'évangile !

À signaler que Mathilde, petite-fille de Bonaventura Malaspina, s'est mariée en 1822 avec Joseph Savelli, frère de **Jacques Louis Savelli**, lui-même marié avec Marie Madeleine Orlandini. Les voilà donc apparentés à leur tour avec un descendant de **Christophe Colomb** et, sous toutes réserves, avec Don Juan !

Pour la petite histoire, Marie Madeleine, fille de **Jean François Orlandini**, est la petite-fille de **Simone Francesco Orlandini** qui, généalogie oblige, est l'arrière-arrière-grand-père du grand-père de l'auteur de ses lignes.

On trouve aussi un Bonaventura Malaspina né à Speloncato qui, le 9 décembre 1752, a reçu mandat des Français de consulter en Balagne, mais s'agit-il bien de la même personne ?

Don Giovanni Malaspina

Le 31 octobre 1763, Thomas del Valle, évêque de Cadix et Algesiras (Espagne), attestant de la compétence culturelle et de la bonne conduite du balanin Don Giovanni, le trouva apte à rentrer dans les ordres. Il le nomma par la suite chapelain (aumônier) de la frégate espagnole « Saint Nicolas de Bari. ». Celle dernière devait le conduire jusqu'à Port-Honduras, dans l'actuel Belize, ex Honduras Britannique, en Amérique centrale, et le ramener en Espagne où il devait rapporter les incidents survenus au cours du voyage, et les moyens qu'il aurait employés pour y remédier. Il devait en outre fournir une liste de ceux qui étaient décédés en laissant ou non un testament. Ces renseignements figurent dans un document rédigé en espagnol provenant des archives personnelles d'**Édouard Flach-Malaspina**.

Don Luc Malaspina

Né en Balagne, sans doute à Speloncato, d'Antoine Malaspina et de Madeleine Mariotti.

Marié avec Pauline de Molina.

Capitaine au régiment d'Andalousie.

Par testament qu'il établit à Tarifa (Espagne) en 1741, il lègue les immeubles qu'il possède en Corse à ses deux frères Antoine Marc et Joseph Marie, et à ses quatre enfants mineurs Antoine, François, Françoise et Magdeleine Malaspina Y Molina. À signaler que le roi Philippe V d'Espagne, petit-fils de Louis XIV, accorda le titre de Marquis aux descendants de Luc et de Pauline, leur nom devenant alors De Malespina.

Le testament dont il vient d'être question provient des archives personnelles d'**Édouard Flach-Malaspina**.

Francesco Antonio Malaspina

En 1773, par acte sous seing privé (bureau de La Porta), Francesco Antonio Malaspina de Speloncato a donné à bail pour trois ans et ce, moyennant 42 francs par an, tous ses biens, généralement quelconques, à Mariotto Casalte de La Casalta d'Ampugnani (Haute-Corse).

Giuseppe Maria Malaspina

Né et décédé à Speloncato (1764-1835).

Marié à Virginia Casta, de Santo Pietro di Tenda (Haute-Corse).

Représentant la communauté de Speloncato, il fit partie des députés qui approuvèrent la Constitution du Royaume Anglo-Corse le 19 juin 1794.

Cette constitution a été écrite par huit personnes, parmi lesquelles apparaissait Francesco Antonio Mariani, de Corbara, surnommé « *u padre rossu* » (le père roux). Rien n'est moins sûr puisque, pour certains, il serait mort à Calvi en 1779. En revanche, ce qui est sûr c'est qu'il fut le premier recteur de l'université de Corte (1765-1769) créée par **Pasquale Paoli**, après avoir été docteur de l'université de Salamanque (Espagne) et professeur à l'université d'Alcala (Espagne).

Lucius Abel Malaspina

Né le 5 janvier 1852 à Speloncato, où il mourut le 26 octobre 1906.

Vice-consul à Turin (Italie). Consul à Jannina (Grèce). Chancelier de légation à Saint-Jean de Porto-Rico (Antilles Espagnoles).

Marié à Ajaccio (Corse-du-Sud) en 1898 avec Colomba Stephanopoli de Comnene, descendante des Comnene qui furent de 1204 à 1461 empereurs à Trébizonde (Turquie), et dont la famille trouva un refuge en Corse au cours des siècles.

Le 24 février 1897, **Romulus Carli** dédicaca à Lucius Abel et Colomba son livre : « *Coups de plume variés d'un enfant de la Balagne* ».

Mucius Jean Malaspina

Avocat, né le 3 juin 1812 à Speloncato d'Abel Malaspina et de Marie Catherine Arrighi, et décédé à Monticello le 17 février 1876. La femme de Mucius, Vittoria Pietri, était l'arrière-petite-fille de la sœur de **Pasquale Paoli**. Elle fut victime à Monticello (Haute-Corse) d'un Italien, Giustiniano Bazzani, qui avait fui l'Italie en 1849 pour se réfugier en Corse. Giustiniano trouva refuge à Monticello, qui l'accepta et l'estima, et en particulier le couple Mucius-Vittoria. Il devint amoureux fou de cette dernière nullement éprise, fou à mourir puisqu'il se suicida après l'avoir tuée, profitant du départ de Mucius pour Speloncato.

À signaler qu'une fille de Mucius Jean et de Vittoria, Marie Antoinette Dionisia Malaspina, se maria à Monticello le 24 octobre 1858 avec Michel Alexandre Émile Herckenroth. Ce dernier avait une sœur, Louise Pauline Guillermine, dite Marie, née donc Herckenroth le 8 décembre 1818, qui se maria à Monticello le 23 juin 1836 avec Dominique Mattei. Cette Marie, devenant Mattei, était donc la belle-sœur de Marie Antoinette Dionisia Malaspina. Grande voyageuse devant l'Éternel, Marie fut pendant quelques années à partir de 1849 l'amie puis l'amante de l'écrivain Théophile Gautier, qui lui dédia quelques uns de ses poèmes. Ils échangèrent aussi une longue correspondance, mais seules les lettres de Marie ont été retrouvées.

Puisqu'il a été question de Dominique Mattei, époux de Marie Herckenroth, il est intéressant de savoir s'il est de la même famille qu'Alexandre Mattei, également de Monticello, et qui s'était marié le 7 septembre 1848 avec Marie Joséphine Orlandini, arrière-petite-fille de **Simone Francesco Orlandini**.

À signaler qu'une autre Orlandini, Jeanne Marie, née à Speloncato le 11 octobre 1828, s'est mariée le 24 juin 1877 avec Marc Antoine Mattei, né et décédé à Monticello le 13 mai 1899. Jeanne Marie est la sœur de Marie Joséphine ; quant à Marc Antoine, il serait le frère d'Alexandre.

Simon Malaspina

Maire de Speloncato de 1848 à 1855, où il décéda le 29 janvier 1856 à 77 ans.

Le 15 décembre 1850, le maire de Speloncato, Simon Malaspina, réunissait les membres de son conseil municipal pour délibérer sur le partage de Tovani (Tuani en langue corse), entre les communes de Speloncato et Ville-di-Paraso (Haute-Corse), partage qui avait fait l'objet d'un long et lourd contentieux jusqu'à cette date. Autre précision, Ville-di-Paraso a eu, semble-t-il, son indépendance administrative en 1576, à la suite d'une sentence rendue en appel par le gouverneur de Gênes, Andrea Centurione.



Arrêté de nomination du maire Simon Malaspina.

Lors du conseil, le maire repoussa le projet de l'agent « délimitateur », M. Martel, fortement préjudiciable aux Spéloncatais, et demanda que le partage du territoire de Tovani (Tuani en langue corse) se fasse dans la proportion de 2/3 pour Speloncato et 1/3 pour Ville-di-Paraso. Le projet de délimitation fit même l'objet en 1852 d'une enquête préfectorale auprès des habitants de Speloncato qui, en très grande majorité, le désapprouvèrent, et auprès de ceux de Ville-di-Paraso qui, en revanche et bien évidemment, l'approuvèrent en masse. Cela dit, il fallut une loi, celle du 9 juillet 1852, pour mettre fin à ce très long litige; le législateur abondait toutefois dans le sens des habitants de Ville-di-Paraso, tout en spécifiant cependant que les droits d'usage précédemment et respectivement acquis le restaient. Pour en connaître quelques-uns, il semble qu'il faille se reporter à la sentence de Pierre de Pedemont (ou Pedimont), lieutenant-colonel de la troupe de sa majesté très chrétienne, commandant de la Balagne à Calvi. Copie de cette sentence a été extirpée des archives de la commune de Speloncato le 13 août 1819 par le maire de Speloncato Jean Paul Arrighi. Sans doute cette pièce a été communiquée à l'agent délimitateur.

N° 4237. — *Loi qui fixe la limite entre les Communes de Speloncato et de Ville (Corse).*

Du 9 Juillet 1852.

CORPS LÉGISLATIF.

Session de 1852.

LE CORPS LÉGISLATIF A ADOPTÉ LE PROJET DE LOI dont la teneur suit :

ART. 1^{er}. La limite entre les communes de Speloncato et de Ville, arrondissement de Calvi, département de la Corse, est fixée suivant le liséré rouge A, B, C, D du plan figuratif annexé à la présente loi.

En conséquence, les terrains situés au nord de cette limite formeront le territoire de la commune de Ville, et les terrains situés au sud sont attribués à la commune de Speloncato.

2. Les dispositions qui précèdent auront lieu sans préjudice des droits d'usage et autres qui pourraient être respectivement acquis.

Les autres conditions de la délimitation ordonnée seront, s'il y a lieu, ultérieurement déterminées par un décret du Prince-Président de la République.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 27 Juin 1852.

Le Président,
Signé BILLAULT.

Les Secrétaires,
Signé ED. DALLOZ, MACDONALD duc de TARENTIS,
baron ESCHASSÉRIEUX, HENRY DUGAS.

SÉNAT.

Le Sénat ne s'oppose pas à la promulgation de la loi portant fixation des limites des communes de Speloncato et de Ville (Corse).

Délibéré en séance, au palais du Sénat, le 1^{er} Juillet 1852.

Le Président et les Secrétaires,
Signé MESNARD, premier vice-président; G^{de} REGNAUD DE SAINT-JEAN-D'ANGELY, CAMBACÉRÈS, B^{on} T. DE LACROSSE.

La présente loi, revêtue du sceau de l'État, sera promulguée et insérée au Bulletin des lois.

Fait au palais de Saint-Cloud, le 9 Juillet 1852.

Le Président de la République,
Signé LOUIS-NAPOLÉON.

Vu et scellé du grand sceau : Par le Président :
Le Gardes des sceaux, Ministre secrétaire d'État *Le Ministre d'État,*
au département de la justice, Signé X. DE CASABIANCA.
Signé ABBATUCCI.

Loi du 9 juillet 1852.

Le 12 mai 1853, le maire Simon Malaspina de Speloncato a pris un arrêté ordonnant :

- que les débits de boisson (cafés, cabarets [...])devront être fermés à 21 heures en été, c'est dire du 1^{er} avril jusqu'au 31 octobre, et à 20 heures en hiver, c'est-à-dire du 1^{er} novembre au 31 mars,
- que les débits de boissons devront rester fermés pendant la nuit entière et ne pourront ouvrir avant que le jour ait paru,
- qu'il est défendu aux débitants de boissons ou de liqueurs de recevoir chez eux des hommes armés et des enfants au dessous de 16 ans, à moins que ces derniers ne soient accompagnés par leurs parents, et il leur est défendu de garder chez eux aucune personne sous quelques prétextes que ce soit après les heures indiquées ci-dessus.

Voir aussi Napoléon III.

MARCHI

Don Gian Lucca Marchi

Né à Speloncato où il mourut le 10 janvier 1759 à 60 ans.

Premier archiprêtre de la Collégiale Santa Maria Assunta de Speloncato.

MARCHIONE

Marchione

Prêtre (*u piuvanu* en langue corse) à la tête d'une piève, qui habitait Speloncato en 1498.

MARCUCCI

Victor Marcucci

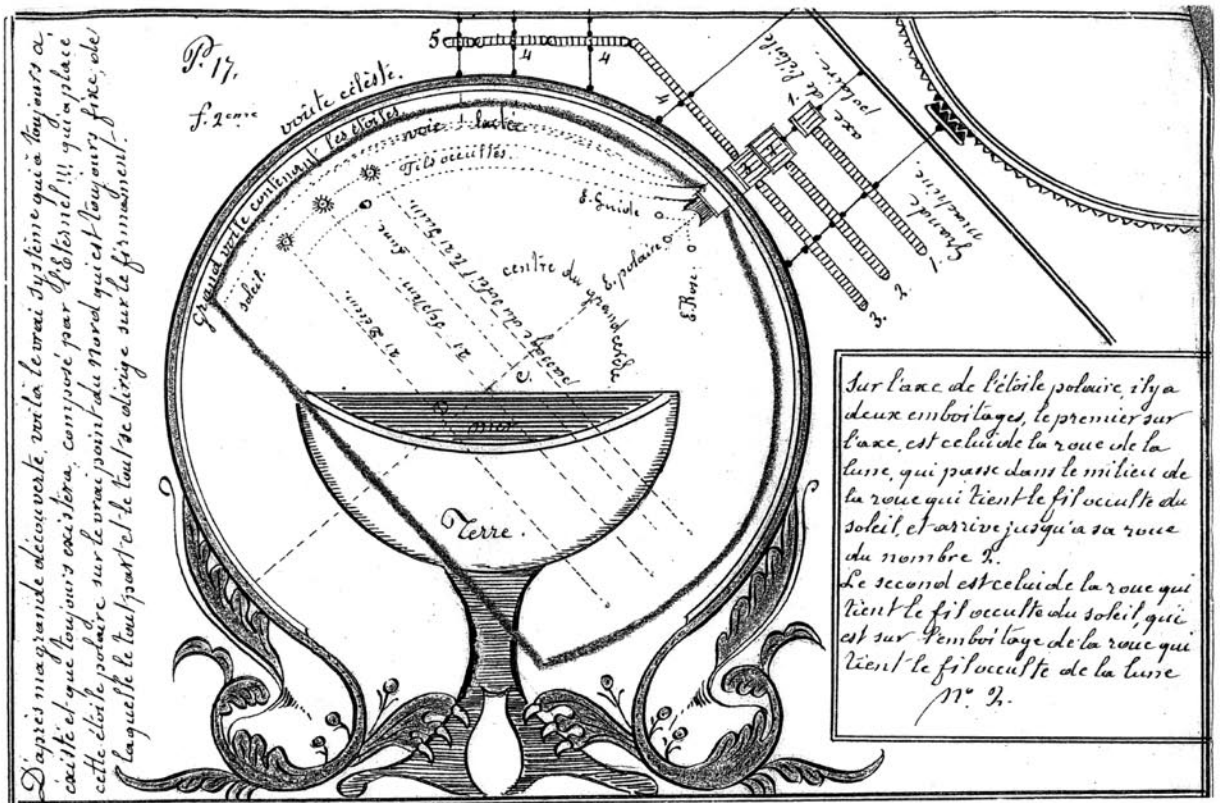
Victor Marcucci, dit Viturellu, est né à Speloncato le 31 mars 1832, de Jean Marcucci et de Marie Quilici.

Touche-à-tout de génie, et officiellement menuisier.

Il s'est rendu célèbre par l'écriture d'un livre intitulé : « *La terre ne tourne pas et Raisonnement contre Le Mouvement de la Terre* ». Ce livre a été imprimé à Bastia par Joseph Santi.



Couverture du livre de Victor Marcucci.



Autre diagramme explicatif figurant dans le livre de Victor Marcucci.

Parmi ses autres travaux, il faut citer :

- un harmonium sur lequel est inscrit : « *Il Signore Marcucci Vittore di Speloncato, Maestro Enciclopedico in Molte Cose* » ;
- des autels dans la Collégiale dont l'un, celui du purgatoire, porte gravé ces mots : « *Marcucci, Maestro Fecit Anciclope* » ;
- de nombreuses réparations de tuyaux d'orgue, et notamment sur celui de Speloncato ;
- un instrument de musique en forme de pelle sur laquelle se trouve un chevalet avec un très long manche percé de trous ;
- des meubles ;
- du bois sculpté ;
- des os sculptés ;
- des tapisseries ;
- les deux grandes portes d'entrée de ce qui fut la maison du cardinal Savelli, actuellement l'Hôtel « La Spelunca » ;
- le cadran solaire qui se trouve sur la facade de l'église Santa Maria Assunta de Speloncato ;
- le linteau en pierre situé au dessus de la porte donnant accès au clocher de l'église de Speloncato et sur lequel il a gravé ses initiales : « V. M. ». Au curé de l'époque qui lui reprochait cette inscription, il rétorqua : les lettres « V. M. » veulent dire « *Virgina Maria* » !

Victor Marcucci était habité par une originalité à nulle autre pareille. Il eut un fils, Romulus, né le 27 janvier 1880 à Speloncato où il mourut le 30 décembre 1883 ; il l'entoura de bandelettes comme une momie et le transporta dans une grotte près de Vaccareccia non loin du village, avant que les gendarmes ne l'enjoignent de l'enterrer comme le veut

la coutûme. Toujours dans la même veine, il avait demandé à un de ses amis que, le jour de sa propre mort, il l'enterre assis sur une chaise dans son *pagliaghju* (pailler), ce qui ne fut fait en raison du bon sens et de la conviction religieuse de son ami.

MARIANI

Francesco Antonio Mariani

Voir Giuseppe Maria Malaspina.

MARLIANI

Giovanni Agostino Marliani

En 1645, il était évêque de Mariana et Accia, dont dépendait Speloncato.

En 1646, il commença sa tournée dans son évêché.

Lors de sa visite à Speloncato, l'évêque releva notamment :

- que ce village était à cheval sur deux pièves correspondant à deux paroisses : Tovani (Tuani en langue corse) et Sant'Andrea (Sant'Andria en langue corse),
- que les deux églises correspondant à ces deux paroisses étaient San Michele Arcangelo (l'actuelle Santa Maria Assunta) et Santa Catarina (Santa Catalina en langue corse speloncataise),
- que le *rettore* (recteur) de l'église Santa Catarina était le chanoine Simonetto Simonetti, âgé de 58 ans en 1646; après avoir été en 1638 recteur de l'église San Martino,
- que le *pievano* (curé) de l'église San Michele Arcangelo était Ambrosio Leone, âgé de 35 ans en 1646,
- que les « *principali* » auprès de l'église San Michele Arcangelo étaient : Vincenzo, e Antonio Maria, Gio. Luca, e Giacomo Fratelli quondam Michele, Paolo Orsino quondam Cesare, Litimizio quondam Andrea, Simon Pietro quondam Zergilio, alfier Gio. Battista quondam Lucciano, Gio. Martino quondam Bernardo, Anton Giovanni quondam Polo, Anton Francesco quondam Francesco,
- que les « *principali* » auprès de l'église Santa Caterina étaient : l'alfier Miliaduce quondam Orlando, maestro Pier Andrea Franceschi, l'alfier Gio. Battista, Giovanni di Giorgio, Simone quondam Zavaglino, Bacciliero, Francesco d'Andrea.

Le 16 octobre 1646, toujours pendant sa visite à Speloncato, il procéda à la confirmation des enfants qui avaient fait leur première communion.

MASSONI

Giuseppe Maria Massoni

Né à Calenzana (Haute-Corse) le 27 mai 1707.

Évêque de Sagone (Corse-du-Sud) à compter de 1751.

Pasquale Paoli l'envoya en résidence surveillée à Speloncato où il y décéda le 13 mai 1765, mais son enterrement eut lieu dans son village natal.



Plaque commémorative à la gloire de Giuseppe Maria Massoni
apposée dans l'église de Calenzana.

MEDIO LOMBARDO

Medio Lombardo di Speloncato

En 1368, suite à une discorde ayant pour cause la propriété d'un bien que se disputaient le Marquis Andrea Malaspina et le Seigneur Medio Lombardo di Speloncato, ces derniers signèrent un véritable traité de paix. Andrea restait propriétaire du bien litigieux mais, en échange, s'engageait à ne jamais faire la guerre à Medio... et à ses héritiers. Ces faits sont relatés dans un document établi le 30 mai 1680 par Giuseppe Malaspina. Ledit document figure dans les archives personnelles de M. Édouard Flach-Malaspina.

MELIADUCE

Meliaduce

Un alfier (porte-drapeau) Meliaduce, *principale* de l'église Santa Catarina de Speloncato en 1646.

Un Meliaduce olim Orlandi, Noble XII, décédé en 1686.

Un Meliaduce quondam Orlando en 1668 (paroisse de San Martino).

MONTEBRUNO

Francesco Montebruno

En 1587, les habitants de Speloncato présentèrent au gouverneur de Gênes, Francesco Montebruno, une requête au sujet des dépenses occasionnées par la construction et la garde de la tour de Saleccia.

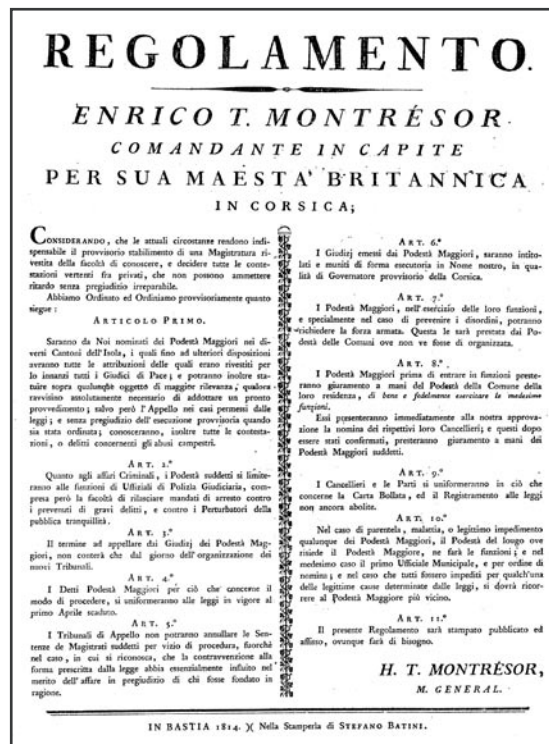
MONTRÉSOR

(Sir) Henry Tucker Montrésor

Général anglais (1767-1837) qui, après l'abdication de Napoléon I^{er}, débarqua à Bastia avec les troupes anglaises en avril 1814 sous les acclamations des Bastiais.

En tant que commandant en chef, il fit placarder au nom du roi d'Angleterre George III, à Speloncato et dans toutes les autres communes de Corse, un règlement portant sur le nouveau fonctionnement de la magistrature dans l'île.

Sur l'affiche du règlement, Montrésor est prénommé Enrico, sans doute pour faire couleur locale avec l'écriture génoise ou toscane utilisée à l'époque.



Règlement édicté par Henry T. Montrésor
[Archives personnelles de M. Édouard Flach-Malaspina].

MONZA

Giovanni Giacomo Monza

En janvier 1683, la communauté de Speloncato présenta une requête au gouverneur de Gênes, Giovanni Giacomo Monza, par laquelle elle demandait, au sujet de la provision d'huile, de ne pas être surtaxée, ce qui était le cas puisque Speloncato était à cheval sur deux pièves, d'où un double paiement.

Pietro Morati

Né à Muro le 28 juin 1635. Décédé en 1715.

Docteur de l'université de Rome es lois civile et canonique (1658).

Ordonné prêtre en août 1659, ce qui l'amena à être curé de Muro, d'Occhiatana et de Speloncato (église Santa Maria Assunta). Son nom apparaît en latin (Petrus Muratus) dans le « Livre de fabrique », à l'occasion d'un mariage qu'il célébra en 1668. Il apparaît aussi le 5 septembre 1677 sous son nom génois (Pietro Morati) dans un écrit évoquant la statue de la Vierge Miraculeuse.

Écrivain, il a laissé un remarquable ouvrage de droit et de jurisprudence, « *Prattica Manuale* », destiné aux jeunes avocats, et deux tragédies qu'il fit jouer dans le parc du couvent de Speloncato : « *Santa Catharina Alessandrina* » (Sainte Catherine d'Alexandrie) et « *La Passione* » (La Passion).

Speloncato non plus n'a pas échappé à ses écrits... et en bien.

Pour ce qui concerne la fontaine de Carignelli, il l'a dépeinte ainsi : « *Esquisitissima acqua di Carignelli, ottima per li mali di calcoli, solita mandarsine a prendere da Genova in barilotti* » (eau très exquise, bonne pour les maux provenant de calculs, on l'envoie prendre de Gênes en barils).

La fontaine de Carignelli que Pietro Morati a tant vantée a fait couler beaucoup d'eau, mais aussi beaucoup d'encre. De l'encre, en voila encore ! L'eau de Carignelli ne soignait pas seulement les maux provenant des calculs, mais aussi les voies urinaires, les intestins, l'obésité, l'anorexie, la gastralgie, les troubles stomacaux des femmes enceintes, les dyspepsies avec appétit capricieux, la tuberculose pulmonaire, les fonctions digestives défectueuses, les entérites chroniques, les neurasthénies à forme gastro-intestinales, le paludisme aigu, l'anémie et les affections des plaies. Cette eau était aussi utilisée pour se purger. Pour cela, vingt à cinquante verres d'eau devraient être bus dans la matinée. Avant la guerre de 1914, pendant la foire d'Île-Rousse, début septembre, l'eau était transportée sur des charrettes, dans des tonneaux recouverts de fougères. Débitée sur la place Pascal Paoli, elle était vendue un sou la bouteille. En outre, Carignelli était en été le lieu de prédilection des évêques de Sagone, qui logeaient pendant leur cure dans le couvent tout proche. Le couvent de Speloncato était d'ailleurs alimenté en eau par celle de Carignelli, elle était amenée à l'aide d'une canalisation en pierres qui se déversait dans un réservoir ayant bien pu être une piscine.

Outre la fontaine, il a vanté la salubrité de l'air, la disposition ordonnée des vignes, des jardins et des champs d'olivier, les belles qualités des seigneurs, l'absence d'homicide, et la rareté des vols. Si malgré tout il y a avait vol, quelle que soit d'ailleurs l'importance du délit, un mandement sommait tous ceux qui pouvaient en être au courant de faire des révélations sous peine d'excommunication et, par conséquent, de privation de sépulture religieuse pour eux et leurs familles.

La Vierge appelée « *A Santa di Miraculi* » (la Sainte des miracles, ou miraculeuse), autrement dénommée « *A Santa chi Sude* » (la Sainte qui transpire, ou qui pleure) n'a pas échappée non plus à sa sagacité. Sa statue, qui se trouve actuellement dans l'église Santa Maria Assunta de Speloncato, était visitée journallement par de nombreux pèlerins ve-

nant de tous les points de la Corse. Elle s'est montrée, a-t-il dit, généreuse de prodiges envers les infirmes.

Pour la petite histoire, il faut signaler que le 28 juin 1643, 800 Barbaresques débarquèrent à Algajola, la mirent à sac, et firent prisonnier avec d'autres Corses le capitaine Francesco Morati, cousin germain de Pietro Morati. Il fut racheté au bout de quatre ans.



N... A...

N... A...

En 1840, N... A... propriétaire à Speloncato était nuitamment assassiné dans sa maisonnette sise au lieu-dit Matarello au dessus de Muratelle. Ses bourreaux par un raffinement de cruauté sans exemple lui avaient fait subir avant de l'assassiner une mutilation rappelant celle d'Abélard. Ce crime est resté impuni. Les recherches entreprises n'ont pas permis à ce jour l'identification de cette personne.

NAPOLÉON

Napoléon III

Le conseil municipal de Speloncato s'est manifesté trois fois à son encontre :

- le 20 mars 1853, à l'occasion de son mariage le 30 mars 1853 avec Eugénie de Montijo,
- le 24 mars 1856, à l'occasion de la naissance de son fils intervenue le 16 mars 1856,
- en 1858, lorsque l'attentat perpétré par Orsini le 14 janvier 1858 faillit lui coûter la vie.

Les deux premières fois, ce ne furent que félicitations déposées aux pieds de son trône ; la troisième fois, qu'indignation mal contenue.

Le conseil municipal de Speloncato s'est aussi manifesté alors que Napoléon III n'était pas encore empereur. En effet, le 17 octobre 1852, alors que ce dernier était encore président de la République, le conseil sous la présidence du maire **Simon Malaspina**, s'associa à la pensée exprimée par le conseil général émettant le vœu à l'unanimité que l'hérédité du pouvoir impérial soit établie en la personne de Louis Napoléon. Peu de temps après, le 7 novembre 1852, il devint empereur des Français.

NERI

San Filippo Neri

San Filippo Neri (Saint Philippe Néri) n'est pas seulement le fondateur en 1575 de la congrégation de l'Oratoire. C'est aussi le nom donné à une congrégation érigée à Speloncato le 16 juillet 1759 par quatorze chanoines de la collégiale, dans l'étude du

notaire **Marco Maria Carli**. Cette congrégation ne comprenait que des prêtres et des clercs, ce dernier mot pouvant à cette époque désigner également des étudiants.

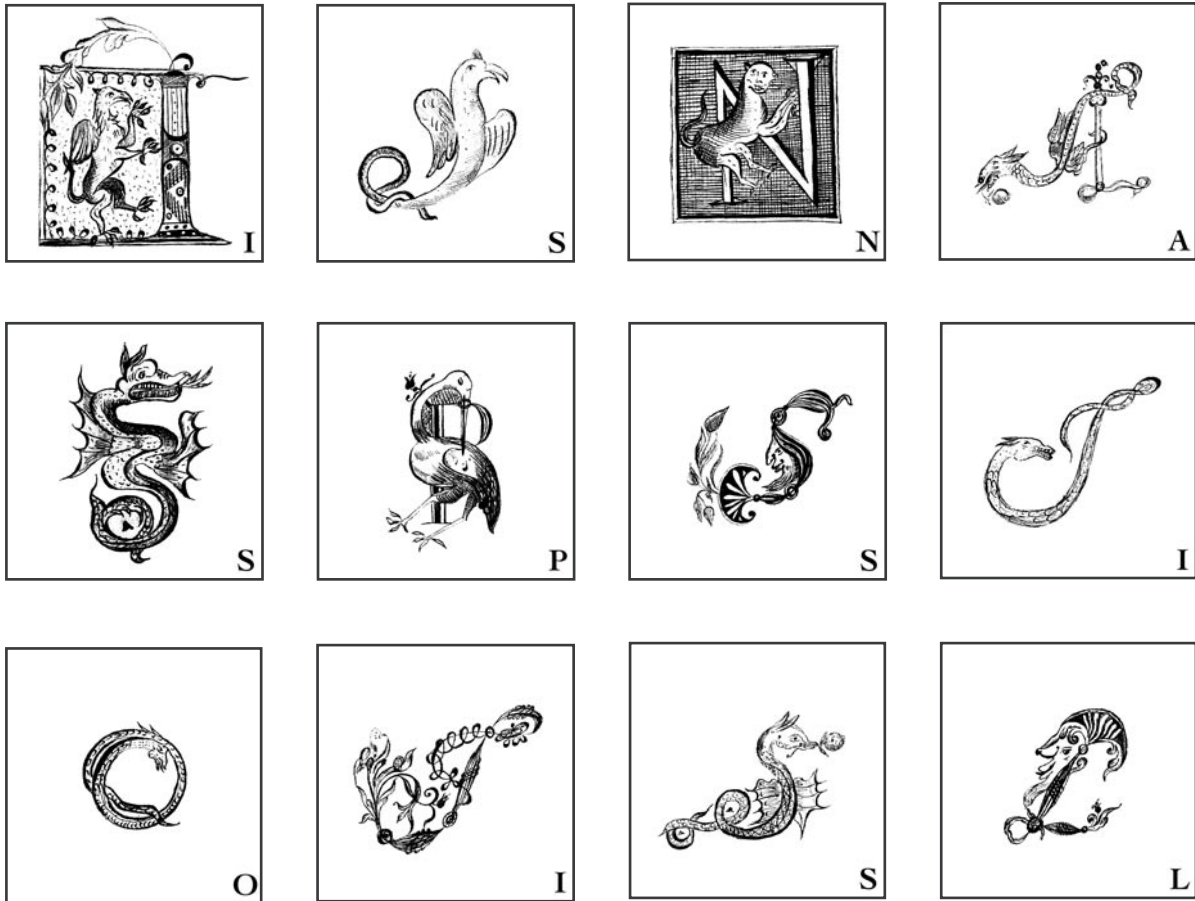
Dans l'église collégiale Santa Maria Assunta de Speloncato se trouve l'autel de Saint Philippe Néri, surmonté d'un tableau non signé où il apparaît en bas à droite. Dans (sous ?) cet autel était conservée, avant son transfert à l'autel de l'Immaculée Conception, une relique de Saint Philippe Néri. Il en existe d'ailleurs deux autres, mais situées dans le sépulcre du maître-autel. Pour en savoir plus sur toutes les reliques conservées dans la collégiale, voir **Francesco Citadella**.

Le livre de la congrégation fait apparaître :

- des enluminures de très belle facture et deux dessins (sur l'un d'eux figure un cœur, qui semble être la marque de fabrique d'**Antoine Joseph Saladini**) dûs au clerc (*chierico*) Ambrogio Maria Quilici cité ci-après ;
- le jour de la fondation de la congrégation, la liste des tout premiers officiels (*ufficiali*), à savoir :
 - en qualité de prieur (*priore*), le chanoine (*canonico*) Giacomo Francesco Pizzini, né à Speloncato le 25 juillet 1705 où il mourut le 2 février 1769.
 - en qualité de sous-prieur (*sotto priore*), Don Gio:Giorgio Vitali,
 - en qualité de maire (*sindico*), Don Anton Martino Quilici,
 - en qualité de secrétaire (*segretario*), le clerc (*chierico*) Ambrogio Maria Quilici déjà cité, devenu chanoine par la suite, décédé à Speloncato le 1^{er} décembre 1828 à l'âge de 93 ans,
 - en qualité de sacristain (*sacrestano*), le clerc (*chierico*) Rocco Francesco Tolomei.



Dessins des pages de garde et de titre du livre de la congrégation de San Filippo Neri.



Enluminures figurant dans le livre de la congrégation de San Filippo Neri.

NERPIOLO

Nerpiolo

Spéloncatais. Notaire en fonctions en 1460.



OLIVIERI

Charles Antoine Olivieri

Prêtre. Né le 14 octobre 1810 à Speloncato. Décédé le 30 octobre 1860 à Port-de-Paix (Haïti) sur déclaration du médecin Giovacchini et de Jean Appolony Filippi, commis-négociant. Son décès a été transcrit à la mairie de Speloncato le 3 décembre 1861.

Charles Antoine Olivieri

Né le 10 septembre 1839 à Speloncato. Cabaretier.

Fils d'Emmanuel Olivieri, qui était le frère du prêtre Charles Antoine Olivieri et de Marie Catherine Olivieri (12 octobre 1799 - 5 septembre 1893) qui, généalogie oblige, se trouve être l'arrière-arrière-grand-mère de l'auteur de ces lignes.

Le conseil municipal de Speloncato, délibérant le 24 décembre 1882, a donné un avis favorable à sa réhabilitation. Il avait été condamné pour coups et blessures le 20 mai 1859. Réhabilitation il y a eu puisqu'en 1909, il tenait une auberge et était voiturier. À cette époque, Speloncato comptait deux autres aubergistes : Joseph Alesi et Joseph Quilici.

François Antoine Olivieri

Né le 1^{er} janvier 1837 à Speloncato. Décédé à Cap-Haïtien (Haïti) le 22 juin 1863. Sa profession était liée à l'import-export.

Vitale Olivieri

Spéloncatais.

Il a été accusé du meurtre commis le 18 vendémiaire de l'an VI (le 9 octobre 1797) sur la personne du colporteur Giantomaso (Flori?) dit Masciolo, originaire du Niolo, sur le territoire du Speloncato dans un *pagliaghju* (pailler) situé au lieu-dit *La Torricella*. Ce meurtre a eu pour témoins... présumés : **Gio:Martino Saladini**, **Anton Domenico Alberti**, Antonio Ambrosini et... Vitale Olivieri, tous de Speloncato. Tous les quatre reçurent par voie d'huissier, Gio:Domenico Maria Quilici, une citation à comparaître en date du 26 vendémiaire de l'an VI (du 17 octobre 1797) émanant du juge de paix **Don Gregorio Maria Vitali** du canton de Regino.

L'autopsie du cadavre a été effectuée le 19 vendémiaire de l'an VII (10 octobre 1798) par le médecin-chirurgien **Gian Francesco Savelli**.

Vitale a été déclaré contumax après l'ordonnance de prise de corps rendue le 22 thermidor de l'an VI (9 août 1798). À cette date, il avait 22 ans.

Le 22 frimaire de l'an XII (14 décembre 1803), Vitale était toujours recherché...

Le 6 frimaire de l'an XIII (27 novembre 1804), il figurait sur le tableau des accusés contumax avec la mention « homicide ».

ORABONA

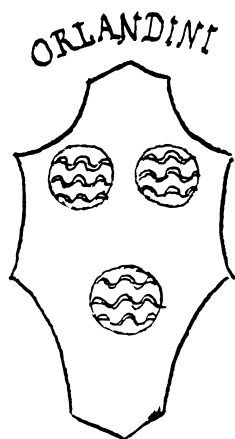
Orabona

Percepteur à Muro (Haute-Corse).

Le 19 novembre 1906, délégué par le directeur des Domaines d'Ajaccio, il se rendit à Speloncato pour procéder à l'inventaire des biens détenus par la cure de Speloncato. Pour cela, il interrogea les spéloncatais Jean Baptiste Giocanti (trésorier de la fabrique) et le maire Jean Antonetti, qui déclarèrent que l'établissement ne détenait aucun bien ; en fin de quoi, un procès-verbal fut établi. Cet inventaire est intervenu à la suite de la loi sur la séparation des Églises et de l'État en date du 3 juillet 1905.

ORLANDINI

Famille noble, en 1300, originaire de Lucques (Lucca) en Toscane, dans l'actuelle Italie. Les armoiries portées sur leur blason sont ainsi décrites : d'azur à trois sphères d'argent, 2 et 1, cerclées de cordes de gueules.



Blason des Orlandini, tel qu'il figure sur le tombeau de Jacopo Orlandini, enterré dans l'église Sainte Marie Madeleine à Lucques.
[Archives d'État de Lucques]



Blason tel qu'il est devenu par la suite dans la famille Orlandini de Corse.
[Archives personnelles de M. Antoine Graziani]

À signaler qu'avant 1124, le nom de cette famille était Moriconi, leur blason ne comportant toutefois qu'une seule sphère. Après 1124, Orlandino Moriconi, fils de Lamberto Moriconi, partant de son prénom, décida que désormais, le patronyme de ses descendants serait Orlandini. Après Orlandino, ce furent donc son fils Jacopo Orlandini, son petit-fils Cacciaguerra Orlandini et son arrière-petit-fils Puccinello Orlandini.

En 1331, les Orlandini jurèrent fidélité au roi Jean de Luxembourg, roi de Bohême (1329-1332), libérateur de Lucques sur la demande de la ville de Brescia.

Une certitude, les Orlandini de Lucques sont partis en Corse. Pour confirmation, se reporter à l'*Enciclopedia araldica italiana* qui fait suivre le nom Orlandini de Lucques par le mot Corsica mis entre parenthèses. Cette famille Orlandini fait partie d'autres familles qui s'expatrièrent à la demande de Gênes, peut-être pour repeupler la Corse qui, en 1340, perdit les deux-tiers de sa population suite à une épidémie de peste ou de choléra. Ces familles étaient riches, avaient du matériel... de l'époque, pour lequel Gênes leur fit cadeau des droits de douane.

Le point de chute des Orlandini fut Calvi, où ils firent souche, et où se distingua **Marcantonio Orlandini Fossa**. Toutefois, le fossé généalogique creusé entre Lucques et Calvi n'a pu être encore comblé.

Par la suite, sans doute au milieu du XVII^e siècle, les Orlandini de Calvi se retrouvèrent à Speloncato, comme il se disait, et se dit encore, dans la famille Orlandini de Speloncato.

Antonio Orlandini

Né à Speloncato le 12 mars 1779 où il mourut le 19 janvier 1856.

Voir aussi **Michele Grimaldi**, **Maria Francesca Orlandini**, **Orsola Maria Orlandini** et **Grégoire Marie Savelli**.

Filippo Orlandini

Né à Speloncato le 20 juin 1760. Il ne fut pas baptisé par le prêtre Pietro Alberti qui établit son acte de naissance, mais par la personne qui accoucha sa mère, en l'occurrence une sage-femme. Pourquoi ? Parce qu'il était en péril de mort imminente et que tel en était l'usage à l'époque. Pour la petite histoire, Filippo Orlandini est le grand-père de

l'arrière-grand-père de l'auteur de ces lignes, ce qui prouve fort heureusement que le péril était loin d'être imminent. Toutefois, Filippo est mort jeune, à 43 ans, le 3 novembre 1803.

Gio:Matteo Orlandini

Né le 20 janvier 1707 à Speloncato. *Procuratore* en août 1756.

Jean François Orlandini

Né en 1778 à Speloncato, de **Simone Francesco Orlandini**, né en 1734.

Garde-champêtre.

Le 29 août 1838, Jean François Orlandini, dit T..., a été trouvé égorgé dans un abri sans porte au lieu-dit Muratelle, sur la rive droite du Regino, en face du champ où a été assassiné plus tard Savello Savelli (celui qui est né à Speloncato en 1857 ?). D'après le rapport qui a été fait, plusieurs individus se seraient brusquement jetés sur le garde-champêtre dormant à côté d'un bon feu, lui auraient saisi les bras et les jambes pour mieux le maintenir, tandis que l'un des ces misérables, le tenant d'une main par les cheveux, lui plongeait de l'autre un poignard dans la gorge, le saignant ainsi à blanc, comme on saigne certains animaux immondes. Le crime est resté impuni !

Lucie Orlandini

Née à Speloncato le 19 septembre 1900. Décédée à Monticello le 3 septembre 1978.

Mariée avec Just Graziani, né le 17 janvier 1895 à Monticello et décédé à Avignon le 22 octobre 1970. Just Graziani, père d'Antoine Graziani, était avocat à Calvi, puis magistrat à la Cour d'Appel de Bastia.

Marcantonio Orlandini Fossa

Né à Calvi, où il mourut le 2 octobre 1660. Noble XII. Notaire. *Sindico*.

On trouve sa trace bien sûr dans ses minutes déposées aux archives municipales de Bastia, et aussi le 9 mai 1642, lors d'un procès en appel du jugement du commissaire de Calvi en faveur de Giorgio Rossi, dudit lieu, caution du révérend Anton Paolo, contre le noble Marcantonio Orlandini Fossa.

Marcantonio Orlandini Fossa est :

- le fils de Adriano ou Andriano, né à Calvi en 1570 ou 1572, où il mourut en 1602.
- le petit-fils d'Antonio, né à Calvi et décédé à 45 ans aux Indes, nom donné à l'époque aux Amériques.
- l'arrière-petit-fils d'Orlandino – et non Orlandini – mais la graphie, notamment notariale, était à cette époque fluctuante, comme l'a remarqué F. F. Battestini dans son excellente étude qui a permis l'établissement de la présente liste. Né vers 1520 à Calvi où il mourut vers 1585, Orlandino, marié en secondes noces avec Lunetta, était *stimatore di benifondi* (estimeur des propriétés).
- l'arrière-arrière-petit-fils de Sgio Giovanni Bartomeo, né à Calvi.

Les descendants de Marcantonio Orlandini... si descendants il y a, ou des membres de sa famille, se sont installés par la suite à Speloncato, comme il a été dit. Le lien entre les Orlandini de Calvi et ceux de Speloncato, plus précisément avec Simone Francesco Orlandini né à Speloncato le 27 avril 1620, n'a pu encore être établi avec certitude. Fils de Tarsilio et le petit-fils de Risteruccio, il est l'arrière-grand-père de **Simone Francesco Orlandini**, né en 1734.

À signaler que le lien entre Calvi et Speloncato n'a pu encore être établi; toutefois des éléments prometteurs permettent de penser que ce lien existe. En effet, on trouve un *stimatore di benifondi* aussi bien à Calvi (Orlandino) qu'à Speloncato (**Simone Francesco Orlandini**, né en 1734). De plus, un testament rédigé à Calvi énumère parmi les héritiers : Gieromina, veuve d'Adriano ou Andriano (père de Marcantonio Orlandini le notaire), et Madalena, *moglie* (épouse) de Buscione *a colle* (colline) de Speloncato.

Maria Francesca Orlandini

Née à Speloncato approximativement en 1778.

Mariée avec Antonio Orlandini, né à Speloncato.

Est morte de mort violente à 22 ans le 28 germinal de l'an VIII (le 18 avril 1800) dans la maison d'Antoine Martin Saladini de Ville-di-Paraso, marié avec Marie Comtesse, sœur de la victime. Dans la nuit du 4 au 5 thermidor de l'an X (du 23 au 24 juillet 1802), ledit Antoine Martin a été précipité par Dominique Luiggi de Ville, aidé de Jean Lanzalavi dit « Cocani » et d'Antoine Sinibaldi, dans une carrière de pierre près dudit village, ce qui a causé sa mort. Dominique Luiggi a commis ce crime pour épouser Marie Comtesse, femme d'Antoine Martin Saladini. Le même Luiggi perpétra un autre crime : l'assassinat en 1801 ou 1802 de Dominique Pinzuti dit « Rondinello » qu'il tua d'un coup de fusil tiré de la maison de Defendino Filippi dit « Rospone », située à Speloncato. Pour ces deux crimes... et un troisième, Luiggi a été condamné à mort par arrêt de la Cour de Justice Criminelle du Golo en date des 18 et 22 mars 1807.

Orsola Maria Orlandini

Née le 12 juillet 1804 à Speloncato, où elle mourut le 23 octobre 1870. Ses père et mère étaient Antonio et Angela Orlandini.

Orsola Maria, qui s'était mariée le 22 juillet 1819 avec Antoine François Abraini, fit don de la statue de Saint Antoine de Padoue à l'église de Speloncato en 1868.

Paolo Maria Orlandini

Voir Agostino Saluzzo.

Simone Francesco Orlandini

Le 15 mars 1658, assignation d'Ignazio quondam Sampiero par la dame Nunzia, héritière du révérend Simone Francesco Orlandini de Speloncato.

Simone Francesco Orlandini

Simone Francesco Orlandini est né le 3 mai 1734 à Speloncato, où il mourut le 3 mars 1814. Il se trouve être, généalogie oblige, l'arrière-arrière-grand-père du grand-père (François Antoine Orlandini) de l'auteur de ces lignes.

Simone Francesco Orlandini était *stimatore publico di benifondi* (estimeur public de propriétés, expert public) et *agrimensore* (arpenteur). Il figure notamment en tant qu'expert sur deux actes notariés de 1767 et 1785.

Dans un acte établi le 5 septembre 1780 par le notaire **Marco Maria Carli**, Simone Francesco reconnaît être débiteur de l'illustrissime **Domenico Arrighi** pour une somme de 127 livres et 10 sous; en cas de non-paiement, les héritiers étaient rendus responsables. Témoins de l'acte de reconnaissance de dette : les frères Francesco Maria et Bernardino Filippi, fils de Francesco Antonio Filippi, et le forgeron Domenico Quilici de Paolo (ou Carlo ?).

ORLANDO

Orlando

En 1595, le Spéloncatais Orlando présenta une requête au gouverneur de Gênes tendant à se faire rembourser la rançon qu'il avait dû verser aux Barbaresques qui l'avaient fait prisonnier. Pour pouvoir la payer, il avait dû vendre tout son bien. À signaler qu'à cette époque, des quêtes étaient faites dans les églises pour le rachat de ceux qui, capturés par les Barbaresques, n'avaient pas les moyens de payer leur rançon. Le produit des quêtes était envoyé à l'Ordre de la Merci de Gênes.



PANTALEONE

Agostino Pantaleone

Agostino Pantaleone, également appelé Agostino Giustiniani, est né à Gênes en 1470. En 1518, il est titulaire de la chaire de langues orientales au Collège de France. En 1522, évêque, il rejoint le diocèse du Nebbio (Nebbiu).

Il est l'auteur de : « *Dialogo nominato corsica* » où il est question de Speloncato comme faisant partie de l'évêché de Mariana et Accia. Il a parlé aussi longuement du village de Justiniani (ou Giustiniani), dépendant de la piève de Sant'Andria, piève où se trouvait en partie Speloncato, sous la domination romaine. Justiniani possédait deux temples, des thermes et des oracles, puis a été riche de deux églises, San Stefano et San Martino. À signaler que Justiniani figurait à part sur le registre des tailles de Speloncato de 1454, juste avant Spiluncato (Sant'Andrea), Spiluncato (Tovani) et Ville-di-Piania (di-Pianta ?). Cette dernière est l'actuelle Ville-di-Paraso qui a eu aussi pour nom Ville-di-Speloncato.

Voir aussi [Romulus Carli](#) et [Paul André Grimaldi d'Esdra](#).

PAOLI

Pasquale Paoli

Né à Morosaglia (Haute-Corse) en avril 1725 et mort à Londres (Angleterre) le 5 janvier 1807.

Pasquale Paoli, plus connu de nos jours sous le nom de Pascal Paoli, et surnommé « *u babbu di a patria* » (le père de la patrie), visita au moins deux fois Speloncato. Une première fois les 23, 24 et 25 novembre 1755 où il traita des affaires de la Balagne, demandant aux représentants des populations de lui envoyer leurs procureurs, et une seconde fois le 14 août 1763 où il reçut lors d'une tournée un accueil chaleureux de la population.

En 1769, après la bataille perdue de Ponte-Novo (Haute-Corse), Voltaire, dans son « Précis du siècle de Louis XV » (chapitre XI), eut ces mots : « L'arme principale des Corses était leur courage. Ce courage fut si grand que, vers une rivière nommée Golo, ils se firent un rempart de leurs morts pour avoir le temps de charger derrière eux ; leurs

blessés se mêlèrent parmi les morts pour affermir le rempart. On ne voit de telles actions que chez les peuples libres [...] »

Voir aussi Giudice Antonio Ambrosini.

Voir aussi Ignazio Venturini.



Portrait d'époque de Pasquale de Paoli.

PAPI

Claire Papi

Née Mariotti le 9 avril 1877 à Speloncato où elle y décéda.

A composé de nombreuses chansons et poèmes d'esprit populaire. Tous au village se disputaient la compagnie de ce personnage haut en couleurs et d'une vive intelligence. La mère de Claire (Chjara en langue corse) était Marie Dominique Orlandini, née le 23 décembre 1832 qui, généalogie oblige, se trouve être l'arrière-grand-tante de l'auteur de ces lignes.

Rientradu da Parigi

A Lyon si canseranu.

U cucinu Mariotti

A Perrache truvaranu.

Cun tutti l'altri parenti

Cha ricieveli saranu.

A buda per lu Duttore

Tutti in seme vineranu.

(23^e couplet de la chanson composée en l'honneur de M. Giocanti)

Revenus de Paris

À Lyon on s'arrête.

Le cousin Mariotti

À Perrache nous trouverons.

Avec tous les autres parents

Qui pour les recevoir seront.

À voter pour le Docteur

Tous ensemble ils viendront.

PHÉBUS

Phébus

Dieu grec de la poésie, de la musique et de la lumière.

Le 8 avril et le 8 septembre de chaque année, prenant la forme du soleil, il visite la *petra tufunata* (pierre trouée) en se plaçant derrière celle-ci, embrasant ainsi la place de Speloncato. La pierre trouée est une magnifique grotte avec une double ouverture. Elle ressemble de ce fait à un tunnel. Chaque ouverture mesure 7 mètres de hauteur, et 6 mètres 50 de largeur ; la longueur entre les deux ouvertures est de 8 mètres. L'épaisseur de la voûte est de 1 mètre 50.

Puisqu'il est question de grotte, il faut citer : la grotte du Ranfionu, sur laquelle se dresse l'église Santa Maria Assunta, les grottes « *di i frate* » (des moines), la grotte « *di u purtellu* » (de la fenêtre), et la grotte d'Agnese (du nom d'une candide jeune fille spéloncataise du XV^e siècle). Il faut citer aussi une des plus belles grottes du monde, à savoir la grotte « des bandits » qui aurait été une mine phénicienne ; elle se trouve au pied du mont de *La Cinaraghja* (La Cendrée) en haut de la vallée de Carugnelli à plus de 1500 mètres d'altitude. De cette dernière grotte, on passe dans différents enfoncements, les spéloncatais prétendant qu'elle a une issue dans la partie opposée de la montagne.

Toutes les informations ci-dessus sont tirées des écrits de **Romulus Carli** et de **Jean Dominique Savelli**.

Il faut signaler que le nom génois Speloncato (Spuncatu en langue corse... spéloncataise) est issu du mot *spelunca*, qui veut dire grotte. Ne pas oublier toutefois que deux mots corses *spilonca* et *spalanco* signifient respectivement « grande dame élancée » et « homme de grande taille », un peu comme le village qui se dresse fièrement sur son éperon rocheux.

PIER MARIA

Pier Maria

Fils de Falconetto, frère d'Arrigo et de Simone Francesco.

Notaire à Speloncato en 1558.

PIERINI

Ange Pierre Pierini

Né à Speloncato le 5 janvier 1843.

Le 21 septembre 1870, il entra à l'hôpital militaire Saint Nicolas de Metz où il mourut le même jour par suite de blessures reçues à l'ennemi. La transcription de son décès a été faite à la mairie de Speloncato le 23 novembre 1872. Deux autres spéloncatais sont morts à la guerre de 1870. Il s'agit de Roch Colombani et de Guillaume Savelli, mais les recherches relatives à la transcription de leur décès n'ont pas abouties à ce jour.

Voir aussi **Victor Abraini**.

Simon Pierini

Né le 27 septembre 1853 à Speloncato, où il mourut le 6 mars 1944.

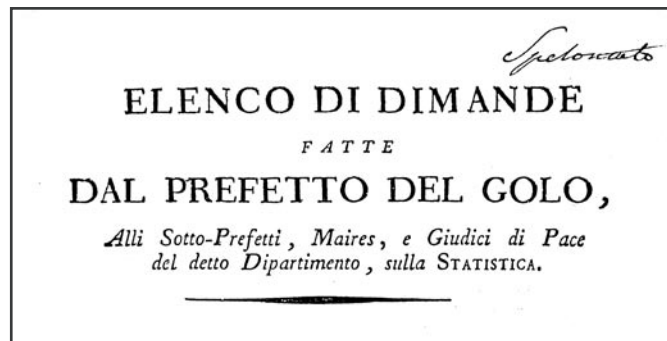
Curé de Muro et de Speloncato.

Homme de bien, qui en faisait dans tous les domaines... à tel point que l'évêque qui le visitait eut cette remarque : « Je l'ai nommé dans un village, il va en faire une ville ! »

PIETRI

Antonio Giovanni Pietri

Préfet du Golo (un des deux départements que comptait alors la Corse, l'autre étant celui du Liamone). En 1802, il transmet au maire une liste de 260 questions, le questionnaire de l'an X autrement dit.



En-tête du questionnaire de l'an X.

Point n'est l'intention ici de donner le contenu de toutes les questions, ni de donner toutes les réponses apportées par la maire de Speloncato, d'autant plus qu'il ne les a pas toutes données !

Il ne sera révélé que les réponses aux questions suivantes :

- Quel est le nombre d'habitants ? : 788.
- À quel âge les enfants sont-ils aptes à gagner leur pain ? : à 15 ans.
- Quelle fête [principale] est célébrée ? : la fête de l'Assomption, le 15 août.
- Quels sont les usages et coutumes qui se pratiquent envers les femmes enceintes ? : châtaignes grillées, bouillons, aliments...
- Quel est le caractère des habitants, et quels sont leurs penchants ? : se marier, le travail par nécessité, le débit de boisson pour s'enivrer.
- Quel serait le meilleur moyen pour leur donner une bonne éducation ? : l'école, le travail et une justice barbare envers une population barbare ! Le maire de l'époque n'y allait pas avec le dos de la cuillère, ni avec le revers de la plume.
- Combien y a-t-il de notaires, de médecins, de maîtres d'école, et comment sont-ils payés ? :
 - deux notaires payés à l'acte,
 - un médecin qui recevait chaque année deux *bacini* (boisseaux) de blé payés par quarante familles, un seul payé par cent familles, dix familles étant soignées par charité,
 - un maître d'école qui recevait deux *bacini*, tantôt plus, tantôt moins.
- Quelles sont les coutumes envers les habitants des autres communes ? : assez correctes.
- Quel est le nombre d'aveugles, de muets, de sourds et d'estropiés ? : trois aveugles et une estropiée.

Le même préfet transmet aux maires un registre sur lequel chacun d'eux devait inscrire les noms et adresses des citoyens qui auront le droit de vote.

Pour Speloncato, le registre établi le 2 germinal de l'an XI (le 23 mars 1803) fait apparaître 240 noms, et 8 adresses qui sont : *Calenche, Cima, Corso, Piazza, Poggiola, Pinzutella, Quatro* et *Scale*.



En-tête du registre des électeurs spéloncatais.

Qu'il s'agisse de l'un ou l'autre de ces documents, il faut remarquer qu'ils sont écrits en génois (ou en toscan), tout comme les réponses au questionnaire, les prénoms des électeurs et leur adresse. À propos des adresses, il n'est pas inutile de s'attarder sur les noms de quartier *Poggiola, Quatro* et *Scale*.

Aujourd'hui *Poggiola* c'est *Piggiola* (*Pighjola* en corse), cette transformation de graphie étant peut-être due à l'étourderie du scribe chargé de la rédaction des actes au milieu du XIXe siècle. Quoi qu'il en soit, *Poggiola* (*Poghjola* en corse) est plus adapté à la réalité topographique puisqu'il peut se traduire par « petite colline ».

Pour ce qui concerne *Quatro*, sa traduction en corse permet là aussi de mieux comprendre son sens : *u quatru* ou *u batru* qui signifie « pierre équarrie ». Une de ces pierres devait se trouver dans le quartier et lui a donné son nom.

Quant à la dénomination *Scale*, elle a disparu du langage et des écrits spéloncatais, mais pas pour tout le monde ! Il s'agit en effet d'un quartier où habitait **Don Clément Savelli**. Ce quartier s'appelle plus exactement *Vicolo delle scale* (ruelle des marches).

PIETRO MARIA

Pietro Maria

Le 28 octobre 1611, il est question d'intérêts entre Reparata, la femme du spéloncatais Pietro Maria quondam Anton Matteo, et ses parents Mauritio et Ciglietta Savelli de Santa-Reparata (Haute-Corse).

PIZZINI

Antonio Pizzini

Né à Speloncato (45 ans sur le recensement Choiseul de 1769... si c'est bien lui). Partisan de **Pasquale Paoli**, il était surnommé Spadone (longue épée).

Bonaventura Pizzini

Religieux capucin décédé à Speloncato le 2 janvier 1808.

Pietro Pizzini

Il est question de ce personnage dans les deux requêtes qu'il présenta au gouverneur génois Paolo Francesco Spinola lors de la visite qu'il fit à Speloncato au cours d'une tournée qui dura du 13 août au 31 août 1713. La première requête tendait à interdire aux bergers de faire pénétrer avant le 15 août leur bétail dans la partie non cultivée de Speloncato. La seconde requête tendait à ce que les communautés, conformément aux statuts de Corse, élisent tous les deux ans les experts publics. À signaler qu'en 1713, les Corses subissaient la domination génoise.

Spéloncatais, Pietro Pizzini a été capitaine, Noble XII, et procureur (*procuratore*) général de la Balagne.

Il fit parler de lui à trois reprises, tant sous la domination génoise que sous le gouvernement de **Pasquale Paoli** :

- En 1730, avec d'autres notables, il tente de raisonner des rebelles à l'impôt.
- Le 14 janvier 1732, il fait partie des Corses qui, à Calenzana, battirent les troupes génoises et allemandes. L'issue victorieuse de cette bataille fut en grande partie assurée par le lancement de ruches d'abeilles.



Plaque commémorative de la bataille de Calenzana.

- Le 24 mai 1769, après la défaite de Ponte Novo, le farouche partisan de **Pasquale Paoli** qu'il était, quitte, avec près de 200 Balanins, l'Île Rousse sur un navire anglais qui les transporte en exil en Ligurie (actuelle Italie).

POZZO DI BORGO

Charles André (Comte de) Pozzo Di Borgo

Sous sa signature — il était alors Président du Conseil d'État du Royaume Anglo-Corse — une affiche reproduisant un acte du parlement du 18 mai 1795 fut placardée à Speloncato et dans toutes les autres communes de la Corse, par ordre du vice-roi, Sir Gilbert Elliot, au nom de sa Majesté le Roi George III de Grande-Bretagne, d'Irlande, de France et de Corse (*per sua Maesta u Re George III della Gran Bretagna, d'Irlanda, di Francia e di Corsica*).

GIORGIO III.

RE DELLA GRAN BRETAGNA, D'IRLANDA,
DI FRANCIA, E DI CORSICA.

ATTO DI PARLAMENTO

DEL 18 MAGGIO 1795.

Sopra l'Imposizione delle CASE APPIGIONATE.

CONSIDERANDO, che le Cafe appigionate formano per i Proprietarj un Reddito certo, sopra di cui si rende necessaria una proporzionata Imposizione, per supplire alle Spese pubbliche.
Piacca perciò all' ECCELLENTISSIMA MAESTA' DEL RE, col consenso della CAMERA DI PARLAMENTO riunita in questa presente Sessione, e per autorità della Medesima sinistre, e sia fatto come segue.

ARTICOLO PRIMO.

Tutte le Cafe appigionate appartenenti ai Particolari, Chiese, Corpori, o Comunità, saranno sottoposte ad una Imposizione.

Il Quota Imposizione sarà del 7 per 100 sul prodotto delle medesime, senza deduzione alcuna di spese per riparazioni.

III. Tutti i Proprietarj delle Cafe, Appartamenti, Camere, ed altre Fabbriche di qualsivoglia natura che sieno, contenute nel 1.^o articolo, faranno tenuti nel termine di un mese dopo la pubblicazione della presente Legge, di fare la loro dichiarazione alla Cancellaria Municipale, ove si trovano situate, della quantità delle Stanze, che contengono, siccome delle pigioni, che mensualmente percepiscono dai Locatarj, o Affittuarj, e faranno le dette dichiarazioni dai detti Proprietarj, o da Persona da essi incaricata autorizzata, e se non lo fanno, ne sarà fatta menzione.

IV. Tutti i Locatarj, o Affittuarj delle Cafe, Appartamenti, e Fabbriche contenute nei precedenti articoli, faranno tenuti di fare egualmente le loro dichiarazioni nel termine suddetto, e la quantità delle Stanze che occupano, a Chi appartengono, e delle Pigioni, che mensualmente pagano ai Proprietarj, come viene stipulato nel precedente articolo.

V. Per tutte le suddette Cafe, Appartamenti, e Fabbriche tassate nel 1.^o Articolo al 7 per 100 sopra del loro prodotto, l'Imposizione incomincerà dal 1.^o Gennaio 1795.

VI. I Proprietarj, Locatarj, Affittuarj, che non avranno fatte le loro dichiarazioni nel termine di un mese, o che le dichiarazioni si ritroveranno infedeli sopra la quantità, o qualità, pagheranno il doppio dell' Imposizione.

VII. Gli Ufficiali Municipali dovranno firmare due Ruoli, ossia Scati delle suddette dichiarazioni fatte dai Proprietarj, Locatarj, o Affittuarj, in virtù degli Articoli precedenti, uno dei quali sarà rimesso al Re, o agli Agenti da esso nominati, e l'altro rimarrà depositato alla Cancellaria Municipale, sottoscritti l'uno, e l'altro dalla Municipalità.

VIII. I Ruoli saranno stampati, e spediti dal Re agli Ufficiali Municipali della città d'Imposizione per doverse far l'Esigenza nei termini, ed epoche, che verranno fissate per le altre Imposizioni dirette, deducendone il 2 per 100, che la Nazione accorda agli Ufficiali Municipali per diritto di Collette, e faranno tenuti di verificare il montante di detta percezioni in virtù dei Tesorieri delle loro Giurisdizioni in ciascun Semestre.

IX. Le Cafe, Appartamenti, o Fabbriche di qualunque natura esse sieno, non saranno soggette all' Imposizione suddetta, se non quando si trovano appigionate, locatate, o affittate, previa però nel termine di un mese la dichiarazione da farsi avanti gli Ufficiali Municipali, nel caso, che cessassero i detti Affitti, Pigioni, o Locazioni.

X. Le imposizioni saranno pagate dai Proprietarj delle Cafe appigionate alla spirazione di ogni sei mesi. Gli Ufficiali Municipali potranno servirsi della Forza Pubblica per costringervi i Proprietarj suddetti, e dovrà essere accordata dalla semplice loro requisizione, e responsabilità.

ORDINIAMO al Tribunale Supremo, a quelli delle Giurisdizioni, ai Podestà delle Pieve, ed agli Ufficiali Municipali delle Comunità, di pubblicare, e eseguire, e far eseguire la presente come Legge del Regno.

Per ordine di Sua Eccellenza,
IL VICE-RE del Regno di Corsica.

POZZODIBORGO.

IN BASTIA. Nella Stamperia di Francesco Gesta.

Affiche reproduisant l'acte du parlement signé par Charles André Pozzo di Borgo
[Archives personnelles de M. Freddy Filippi].

Il était question dans l'affiche de l'imposition des maisons louées, mesure qui entraîna de graves troubles. Des affiches furent lacérées, notamment en Balagne. C'est sans doute depuis cet incident que le vice-roi, Sir Gilbert Elliot, eut cette pensée à l'égard des Corses : « Je crois que ce peuple est une énigme dont personne ne peut être sûr de posséder la clé. »

A signaler que ce même jour, 18 mai 1795, un décret instaurait la confiscation des biens et l'exil perpétuel de tous les Corses ayant suivi les Français sur le continent. De plus, la peine de mort leur était réservée s'ils rentraient en Corse sans l'autorisation du roi George III (1738-1820).



QUILICI

Agata Quilici

En 1777, Agata Quilici de Speloncato était religieuse ursuline à Bastia (Haute-Corse). Voulant se constituer une dot, elle céda tous ses biens maternels à deux cousins germains, Michele Angelo et Francesco Nicolao Costa, moyennant la somme de mille cinquante livres de Gênes.

Ambrogio Quilici

Né à Speloncato approximativement en 1693.

Ambrogio Quilici est fait baron par le roi **Théodore Ier**, qui le nomme lieutenant-général le 27 avril 1736. Théodore I^{er} avait en effet fondé un ordre de chevalerie sous le titre d'Ordre de la Délivrance. En 1759, il était Comte.

Domenico Quilici

Né à Speloncato.

Titré ou (et) exempté de taille, en avril 1457, ce qui veut dire que les protecteurs de l'Office de Saint Georges lui ont « pondu » une lettre de reconnaissance de noblesse, reconnaissance qui se traduisait par l'attribution du titre de Magnifique, un titre qui peut se comparer à celui de Marquis; autre expression que les protecteurs de l'Office de Saint Georges ont employé : « nous certifions que Domenico Quilici de Speloncato est connu de tous pour vivre noblement ».

Son blason porte les armoiries ainsi décrites : d'or à l'arbre de sinople, soutenu par deux lions affrontés de gueules; sur le fût de l'arbre est inscrit un A majuscule, ou d'or à l'arbre de sinople sommé d'une aigle de sable tenant dans son bec un rameau de sinople. À l'arbre est accolé un A majuscule soutenu de deux lions affrontés de gueule.

Puisqu'il vient d'être question d'une reconnaissance de noblesse par l'Office de Saint Georges, il convient de signaler qu'un faussaire de talent, Bernardino Delfino (ou Delfini) s'ingénia au XVIII^e siècle à fabriquer... et à vendre de fausses attestations sous forme de parchemins brunis à la fumée. Dans leur quasi-totalité, il les datait de 1458 et mentionnait l'Office.

Dominique Marie Quilici

Né le 23 mai 1886 à Speloncato où il décéda en 1957.

Cheminot, il se trouva le 18 septembre 1928 à 2h30 dans l'automotrice qui fut tamponnée par la machine d'un train spécial entre Prunelli et Barchetta (Haute-Corse). Bien que sérieusement blessé, il porta secours aux passagers, faisant preuve ainsi d'un grand sang-froid et d'une énergie peu commune. Les journaux de l'époque se firent l'écho de son courage.

Don Félix Quilici

Né à Speloncato le 18 janvier 1803 de Domenico Maria Quilici et d'Angela Maria Saladini. Marié à Speloncato le 14 juillet 1830 avec Maria Domenica Saladini, 15 ans, fille de **Gio: Martino Saladini** de Speloncato et de Maria Francesca Lempereur d'Ajaccio (Corse-du-Sud).

En décembre 1829, le tribunal correctionnel de Calvi condamna à une amende Don Félix Quilici, dit Salamone (Salomon), et Jean Baptiste Marchi pour avoir tiré des coups de fusil sur Jean Baptiste Abraini et Marc Marie Papi, qu'ils accusaient de leur avoir volé des cerises !

Voir aussi **Honoré Jourdan du Var**.

Gio: Ambrogio Quilici

Requête le 3 octobre 1709 de Gio: Ambrogio Quilici de Speloncato contre un débiteur. *Procuratore* (procurateur) jusqu'au 14 août 1718.

Gio:Domenico Quilici

Décédé à Speloncato le 12 novembre 1827 à 82 ans.
Chanoine qui s'opposa en 1793 à la vente des biens de l'Église.

Gio:Paolo Quilici

Né à Speloncato. Fils d'**Ambrogio Quilici**.

Le 28 décembre 1754, **Pasquale Paoli** le nomma commandant de la troupe pour protéger la Balagne; par lettre du 28 décembre 1758, il le remplaça par Giacomo Leoni de Santa-Reparata, non pas parce que Gio:Paolo avait démerité, mais pour reconnaître le mérite d'autres de ses partisans. D'après **Romulus Carli**, il aurait été colonel, commandant des milices nationales de la région. Le 15 ou le 30 octobre 1774, avec 29 autres Corses, il est arrêté par les Français et enfermé dans la prison de la citadelle de Calvi, puis déporté à la prison royale de Toulon (docks flottants).

Dans une lettre datée du 13 juin 1763, **Agostino Paolo Domenico Sorba** avertissait le gouvernement de Gênes que Gio:Paolo Quilici et Francesco Filippi, en accord avec **Pasquale Paoli**, projetaient de prendre Calvi (Haute-Corse).

Pour la petite histoire, ce Quilici aurait été le premier à planter le drapeau corse dans l'île de Capraja, conquise par **Pasquale Paoli** en mai 1767, le chef de la flottille étant Achille Murati.

Laurent Marie et Pierre Quilici

Nés à Speloncato.

Le 6 février 1829, ces deux frères ont été accusés d'avoir battu Pierre Paul Saladini sur la place du village, et de l'avoir menacé avec un stylet.



RAMAZZA

Jean Baptiste Ramazza

Né en 1776 à Speloncato de Lorenzo.

Marié le 14 février 1797 avec Maria Colombani. A eu deux enfants : Agata née le 15 fructidor de l'an VII (1^{er} septembre 1799), et Lorenzo Maria que l'on retrouve sur le recensement de 1818 âgé de 19 ans.

Condamné à mort le 26 fructidor de l'an XI (le 13 septembre 1803). La sentence a été exécutée le 5 nivôse de l'an XII (le 27 décembre 1803) à Bastia (Haute-Corse). Il avait été accusé de viol sur la personne de Marie Thérèse, une jeune fille de Calenzana, de brigandage, de vol sur le grand chemin, d'assassinat sur la personne de son beau-frère Jean Sylvestre Colombani, surnommé Mirabo, et de coups de bâton donnés sur la veuve Francesca Colombani.

Au cours d'un interrogatoire, Ramazza donna quelques précisions concernant l'assassinat de **Paul André Baldacci**, son cousin germain.

RIFACCIOLI

Virginio Rifaccioli

Octroi du bras séculier au mandement du vicaire général contre le révérend Virginio Rifaccioli de Speloncato, débiteur du révérend Giacomo Domenico Canioni, aumônier de la chapelle de Santa Maria Madalena de Ville-di-Paraso.

RINUCULO

Rinuculo

Né à Speloncato.

Capitaine.

Rinuculo (Rinuculu en corse), un Savelli si l'on en croit l'historien Anton Pietro Filippini, faisait partie des soldats corses pro-Génois.

Pendant la guerre dite des Français où s'illustra **Sampiero Corso**, il occupa le 12 septembre 1557 la tour de Monticello.

Quelque temps plus tard, la tour fut reprise par trois compagnies de soldats corses pro-Français, dont l'une commandée par **Andrea de Speloncato**. Au cours de l'assaut, Rinuculo fut tué. Ironie du destin, c'était le frère de Rinuculo, Andrea, (à ne pas confondre avec Andrea de Speloncato, pro-Français, cité ci-dessus), qui aurait dû se trouver dans la tour de Monticello lors de l'assaut. Il n'a pu y être en raison d'une indisposition !

RISAVETTA

Risavetta

Procès en appel le 13 octobre 1631 d'un jugement du lieutenant de Balagne en faveur du noble Antonello Antonelli de Calvi contre la dame Risavetta de Speloncato.

RIVAROLA

Domenico Rivarola

En novembre 1745, le Bastiais Dominique Rivarola – il a été podestat à Bastia en 1724 – fait tenir à Speloncato au couvent des Capucins une consulte au cours de laquelle il fait part de l'appui du roi de Sardaigne pour aider les Corses dans leur lutte contre les Génois.

RUGGERO

Ruggero olim Comaino

Notaire à Speloncato en 1558.



SALADINI

Des éléments permettent de penser que les Saladini seraient d'origine syrienne.

En effet :

- les premiers habitants de la Corse viendraient de Syrie,
- le sultan *Salah Al Din* y régna au XII^e siècle, une approche similitude donc entre les deux patronymes : « Sala(h Al) Din » en Syrie et « Saladini » en Corse ;
- après la délivrance de Jérusalem par Salah Al Din le 2 octobre 1187, nombreux ont été les parents, syriens ou non, qui ont donné son nom à leurs enfants, tant il est vrai que Salah Al Din fit l'admiration non seulement des siens mais de ses adversaires, à tel point que son nom fut « occidentalisé » en Saladin. Son nom fut même donné à une dîme (la *saladine*) imposée en France et en Angleterre pour réunir les fonds nécessaires à la troisième croisade que Philippe-Auguste et Richard Cœur-de-Lion entreprirent contre Saladin en 1191 ;
- on trouve une famille Saladin à Lucques (Lucca) en Toscane (Italie), où elle a du côtoyer au moins deux familles qui se sont expatriées en Corse, et plus particulièrement à Speloncato : les **Carli** et les **Orlandini**. Pourquoi cette famille Saladin ne les aurait-elle pas imités ? Au demeurant les membres de cette famille sont peut-être ceux qui ont fait souche à Ville-di-Paraso et à Speloncato, étant précisé que ces villages formaient une seule communauté administrative jusqu'en 1575. C'est sans doute à ce moment-là que leur nom a été « corsisé » en Saladini. Comme les Orlandini, ils ont peut-être aussi fait escale à Calvi, puisqu'on y trouve un Giovan Antonio Saladini fils de Domenico marié le 6 août 1619 avec Barbaretta ;
- les armoiries des Saladini de Lucques sont révélatrices : d'argent, à la bande d'azur, chargées de trois croissants et accompagnée de deux casques de sable. À remarquer que le croissant est un symbole musulman. Cet emblème dans leurs armoiries pourrait justifier l'hypothèse de leur présence en Syrie, soit en tant qu'originaires de ce pays, soit en tant que croisés. C'est cette dernière hypothèse qui semble être la bonne. En effet, il est question dans un écrit du Moyen-Âge du départ après la dernière croisade d'un des frères de la famille de Lucques pour Villefranche-sur-Saône. Il s'allia à la famille Budé dont un descendant, Guillaume (1467-1540) est à l'origine du Collège de France ;
- le nom de « Saône » apparaît à la fois dans Robert de Saône, qui était propriétaire en Syrie du château de Saône que Saladin fit tomber en 1188, et dans Villefranche-sur-Saône (Rhône), où un Saladini s'est installé à la fin de la dernière croisade : hasard, similitude ou simple coïncidence ?

Antoine Joseph Saladini

Né le 18 novembre 1763 à Speloncato où il mourut le 7 mars 1841.

Fils de Dominique, décédé à Speloncato le 18 juillet 1807 à 77 ans, et de Marie Marthe, décédée le 1^{er} janvier 1822 à 88 ans. Marié avec Marie Laurence.

Menuisier ébéniste ; sur l'état de recensement de 1818, sa profession est « *faligname* » ou « *falegname* », qui pourrait se traduire littéralement en français par « faire-bois ». De grand talent, ce *Maestro*, comme on l'appelait, a construit la tribune et le buffet de l'orgue de l'église de Speloncato, au décor entièrement peint par Grunwaldo Graffini. En dessous de la tribune de l'orgue, il a placé deux têtes sculptées dans le bois représentant

ses fils : **Antoine Pierre Saladini** et Antoine Dominique Saladini, ce dernier, menuisier, étant décédé à Canari (Haute-Corse) le 30 mai 1882 à l'âge de 77 ans.

Antoine Joseph a également fabriqué de nombreux meubles plus beaux les uns que les autres, dont notamment une châsse renfermant une croix ancienne de très belle facture.

Personne n'a pu dire si cette œuvre existe encore.

Voir aussi **Anton Domenico Alberti**.

Voir aussi **Honoré Jourdan du Var**.

Antoine Pierre Saladini

Né le 22 brumaire de l'an VIII (le 13 novembre 1799) à Speloncato, où il mourut en 1863. Fils de **Antoine Joseph Saladini**, il était à la fois menuisier, ébéniste et facteur d'orgue. Il a fabriqué en 1825 un orgue-commode remarquable par sa marqueterie, ainsi qu'en 1845 un placard mural avec deux magnifiques portes de même facture. Il a également restauré, réparé ou construit plus d'une douzaine d'orgues en Corse, et notamment à Palasca.

Palasca 6 Luglio 1834.

Io qui sottoscritto Don Pietro Saladini di Speloncato confesso di aver ricevuto in diversi tempi dal Sig. Marcello Giudicelli di Palasca la somma di franchi mille e cento e cento dell'organo, che dal me si lavora per detto Giudicelli secondo il contratto pagato fra me e lui, della qual somma ne fo quitanza al medesimo, che tanto etc in fede di che mi sottoscrivo Buonope per franchi mille e cento

Don Pietro Saladini

Palasca 16 Novembre 1834

Io qui sottoscritto Don Pietro Saladini di Speloncato dichiaro di aver ricevuto dal Sig. Marcello Giudicelli Proprietario domiciliato e dimorante in Palasca la somma di franchi mille seicento per saldo pagamento dell'organo dal me fatto per sua commissione, della qual somma gliene fo generale quitanza, promettendo di me più ricargliela, che tanto etc in fede mi sottoscrivo Buonope per franchi mille seicento

Don Pietro Saladini

Quittances de paiement de l'orgue de Palasca construit par Antoine Pierre (Don Pietro) Saladini.
[Archives personnelles de M. Éric Beretti]

Francesco Saladini

Né à Speloncato. Noble XII (1624-1626).

Gio: Martino Saladini

Né approximativement en 1774 à Speloncato, où il mourut à l'âge de 50 ans le 8 avril 1824, après avoir habité à Ajaccio (Corse-du-Sud).

Marié avec Maria Francesca Lempereur d'Ajaccio, avec laquelle il eut une fille, Maria Domenica, mariée avec Don Félix Quilici.

Frère d'Antoine Joseph Saladini.

Falegname de profession.

Voir aussi Paul André Baldacci.

Voir aussi Vitale Olivieri.

Giovan Angelo Saladini

Giovan Angelo Saladini de Speloncato part pour Florence en Toscane en juillet 1775 pour devenir religieux dans l'ordre des Servites de Marie. On le retrouve étudiant en novembre 1775.

Ignazio Saladini

Né à Speloncato. *Caporale* (caporal) en 1659.

Pietro Paolo Saladini

Né à Speloncato en 1646.

Victime, ou se croyant victime, d'un maléfice, l'alfier Pietro Paolo Saladini de Speloncato était impuissant depuis son mariage. Plusieurs mois après, il alla prier à Cateri (Haute-Corse) dans l'église du couvent de Marcasso, sur la tombe du *venerabile servo d'iddio* (du vénérable serviteur de Dieu), le père Bernardino Alberti de Calenzana. Le miracle s'opéra et il put enfin remplir ses devoirs conjugaux.

Cela dit, de son vivant, le père Bernardino accomplit d'autres miracles. C'est ainsi qu'à Speloncato, il rendit la vue à une femme privée d'un œil à la suite d'une douloureuse maladie, et il rendit la parole à trois muets, dont un de naissance.

Thomas Saladini

Né à Occhiatana (Haute-Corse) le 29 septembre 1844 où il mourut le 15 février 1923 au lieu-dit « Casale d'Aschese »

Fils d'Antoine Saladini et de Marie Lucie Fratacci, demeurant à Occhiatana.

Il s'est marié à Speloncato le 18 mai 1870 avec Marie Virgilia Marchi, âgée de 22 ans, née de Charles François Jacob Marchi (né à Speloncato le 29 octobre 1828) et de Marie Catherine Ambrosini. Le contrat de mariage de Thomas et de Marie Virgilia a été établi le 7 mai 1870 par le notaire Mariani de Muro (Haute-Corse).

Le 4 septembre 1882, il a acheté, au prix de 5 francs, le rocher communal de Speloncato situé au lieu-dit *Cima*, et d'une superficie de 72 m². Dans l'acte de vente administratif, le maire Pierre Luzy lui demanda de verser le prix convenu de 5 francs dans la caisse communale, suivant sa soumission, c'est-à-dire aussitôt après être devenu acquéreur.

À signaler que l'on retrouve dans un acte de vente établi le 22 octobre 1883 les noms de Thomas Saladini, de Charles François Jacob Marchi, et de son petit-fils Simon.

SALUZZO

Agostino Saluzzo

Le 14 juin 1734, Agostino Saluzzo, évêque de Mariana et Accia, a béni les cloches des églises San Michele Arcangelo et Santa Catarina, et la chapelle dite *Carmine* (Mont Carmel), édifiée par Paolo Maria Orlandini que l'on retrouve *procuratore* à compter du 14 août 1718; il succéda à Antonio Carli. Paolo Maria nomma Antonio Abraini en tant que chapelain et le rémunéra.

SAMBUCUCCIO D'ALANDO

Sambucuccio d'Alando

En 1358, les paysans de la « *terra di u cumunu* » (terre du commun) l'élisent pour chef, au cours de la consulte tenue à Morosaglia. Ils veulent lutter contre les seigneurs féodaux... corses qui les oppriment. Sous le commandement donc de Sambucuccio (n'était-il pas téléguidé par Gênes ?), ils prennent les armes et détruisent les châteaux des seigneurs.

En Balagne, il s'agit des châteaux de Sant'Antonino, de Vortica (entre Monticello et Corbara), de Bracaggio (près de Lumio, mais situé sur le territoire de la commune de Lavatoggio) et aussi du ou des (?) châteaux de Speloncato.

En effet, pour Speloncato, deux châteaux sont relatés dans des écrits. Il s'agit d'une part du château que Malapensa Savelli fonda en l'an 1000 sur le rocher « A Cima » (la cime), et dont il ne reste qu'un pan de mur, et d'autre part du château de Marovello de Speloncato, qui sévit au XIII^e siècle, et d'ailleurs surnommé le seigneur du beau château. Mais il se peut que ce dernier château soit celui de Malapensa Savelli. Cela n'est pas impossible, puisque Marovello, fils de Saracino, appartenait à la famille des Pinaschi qui étaient à la base de la souche dynastique des Savelli.

En effet, de la bouche même des Spéloncatais, il est question par tradition orale d'une bâtisse imposante, mais en ruines, connue sous le nom de château Savelli. Mais à qui appartenait-il ? On a longtemps cru que **Romulus Carli**, de qui l'on tient la liste des châteaux détruits en Balagne sans qu'il y fasse figurer le nom de leur propriétaire, détenait la réponse à cette question lorsqu'il nous apprit qu'en 1898 la famille De la Rossat de Lavatoggio alliée à la famille du docteur **Gian Francesco Savelli** (encore un Savelli !) possédait et gardait comme une relique la porte de fer du donjon du château de ses ancêtres, sans préciser toutefois de quel château il s'agissait. Sur ladite porte est gravée l'inscription latine suivante : « *Ex Oppido, Turris Brugaji* » qui peut se traduire par « Tour de Brugaji de l'Oppidum (Place Forte) ». Mais patatras, *Brugaji* serait une autre graphie de *Bracaggio*, château dont les ruines sont à Lavatoggio... comme la famille De la Rossat, et qui a été fondé par Malafidenza Savelli, encore et toujours un Savelli ! Pour ajouter à la confusion, **Gian Francesco Savelli** a prénommé un de ses sept enfants Marovellus Augustinus, né le 20 avril 1824 à Speloncato. Coïncidence ou volonté d'honorer la mémoire d'un possible ancêtre ?

SAMPIERO CORSO

Sampiero Corso

Sampiero Corso est né à Bastellica (Corse-du-Sud) en 1497 ou 1498. Condottiere corse, colonel français, doté d'une très grande valeur et d'une immense bravoure que François I^{er} récompensa au siège de Perpignan en 1542 en lui remettant la chaîne d'or qu'il avait au cou.

Il s'illustra en Corse pendant la guerre dite des Français, qu'il fit à leurs côtés. Après la fin de cette guerre, commencée en août 1553 et terminée le 3 avril 1559 par la restitution de la Corse à Gênes (traité du Cateau-Cambrésis), Sampiero Corso continua la lutte contre les Génois. La plupart des Corses étaient toutefois las des combats qu'il menait. De plus en plus, ils refusèrent de nourrir ses troupes. Il en a été ainsi des habitants de Speloncato qui, en 1566, repoussèrent les partisans de Sampiero Corso les armes à la main. On dénombrade nombreux morts et blessés.

Sampiero Corso mourut assassiné en Corse le 7 mars 1567. Sa mort fit grand bruit, pour preuve son annonce par une gazette lyonnaise qui écrivit qu'elle avait été ressentie en France avec une très grande émotion.

SAVELLI

La famille Savelli de Speloncato et de Sant'Antonino, issue du chevalier romain Guido Savelli, possède un blason dont les armoiries sont ainsi décrites : coupé d'argent sur un bandé de gueules et d'or, à la fasce de sinople chargée d'une burèle ondée de sable ; l'argent chargé de deux lions affrontés d'or, tenant entre leurs pattes de devant une rose de gueules tigée et feuillée de sinople, sommée d'un oiseau de sable. À signaler qu'au XIII^e siècle, les papes Honorius III et Honorius VI (respectivement grand-oncle et petit-neveu) avaient pour nom Savelli et possédaient un blason dont les armoiries étaient identiques à celles décrites ci-dessus.

Antonio Simone Savelli

Né à Speloncato. *Caporale* (caporal).

Augustin Savelli

Né en février 1810 à Speloncato.

Le 7 octobre 1832, Augustin Savelli a battu Paul Calistri de Muro (Haute-Corse) sur différentes parties de son corps et l'a menacé avec son stylet. Le tribunal de Calvi, dans son audience du 15 novembre de la même année, a requis à son encontre une peine de six jours de prison et le versement d'une amende.

Voir aussi **Jacques Louis Savelli**.

Camillo Savelli

Né à Speloncato. Noble XII (1654).

Domenico Francesco Savelli

Cardinal.

Né à Speloncato le 15 ou 16 septembre 1792, de **Don Gregorio Maria Vitali** et de Maria Agata Arrighi.

Anno Domini MDCCLXXXXII. 16. Septembris
 die decima sexta Septembris Ego.
 Insigni Obervator in Lavaria baptizatus
 hunc nocte antecedente natus ex Joanne
 Gregorio Vitale et Agata Corrius
 cui impoſui nomen Dominici Transi
 Ladri fuerit Franciscus Adrami et
 Maria Caterina Savelli huius loci
 Joannis Baptista Benedetti Lavaria

Baptême du futur
 Cardinal
 Dominique François
 Vitale, devenu
 Savelli à
 Rome
 Obscuré de P. Rodolfi

Acte de naissance du cardinal Savelli et son commentaire par le chanoine Ridolfi.

Devenu Savelli à Rome, il y décéda le 30 août 1864. Par testament olographe, il fit de son neveu **Grégoire Marie Savelli** son héritier universel. Ce dernier lui fit élever un monument dans l'église de Santa Maria In Aquiro à Rome. Après des études au séminaire d'Ajaccio, Domenico Francesco Savelli fit ses études universitaires à la *Sapienza* de Rome en 1818. En 1825, il obtint le diplôme en droit canonique et en droit civil. En 1822, il fut nommé grand vicaire à l'évêché de Cesena (Italie). En 1828, à l'évêché d'Imola (Italie), il mit à l'ordre avec courage et énergie la populace qui menaçait l'évêque. En 1848, il fut nommé directeur général de la Police à Rome, et en 1852, ministre de l'Intérieur et de la Police. En 1853, il fut nommé cardinal par le pape Pie IX. Les Romains l'avaient surnommé « le chien corse » (*u cane corsu*). En retour, il leur rétorqua : « le chien corse mangera les chiots romains ». Domenico Francesco Savelli était sûrement sévère et inflexible, d'où ce surnom, mais il était également très courageux. Preuve en a été, alors qu'il se trouvait à Speloncato, lorsque des bandes de malfrats, peu

de temps après l'abdication de Napoléon I^{er}, tentèrent d'y commettre quelques actes répréhensibles, profitant que les hommes étaient au travail dans la campagne. Il arma tant bien que mal femmes et enfants et par leur résistance, permis aux hommes de revenir au village et chasser les malfrats. Domenico Francesco Savelli avait l'habitude de dire, en langue corse : « *u mondu n'be micca fattu pe i cuglioni* » (le monde n'est pas fait pour les couillons).

Don Clément Savelli

Né à Speloncato le 11 janvier 1817 où il mourut le 14 novembre 1902 dans sa maison située *Vicolo delle Scale* (Ruelle des Marches).

Fils de Giacomo Ambrogio Savelli et de Maria Madalena Pizzini, dont le mariage eut lieu le 3 novembre 1808.

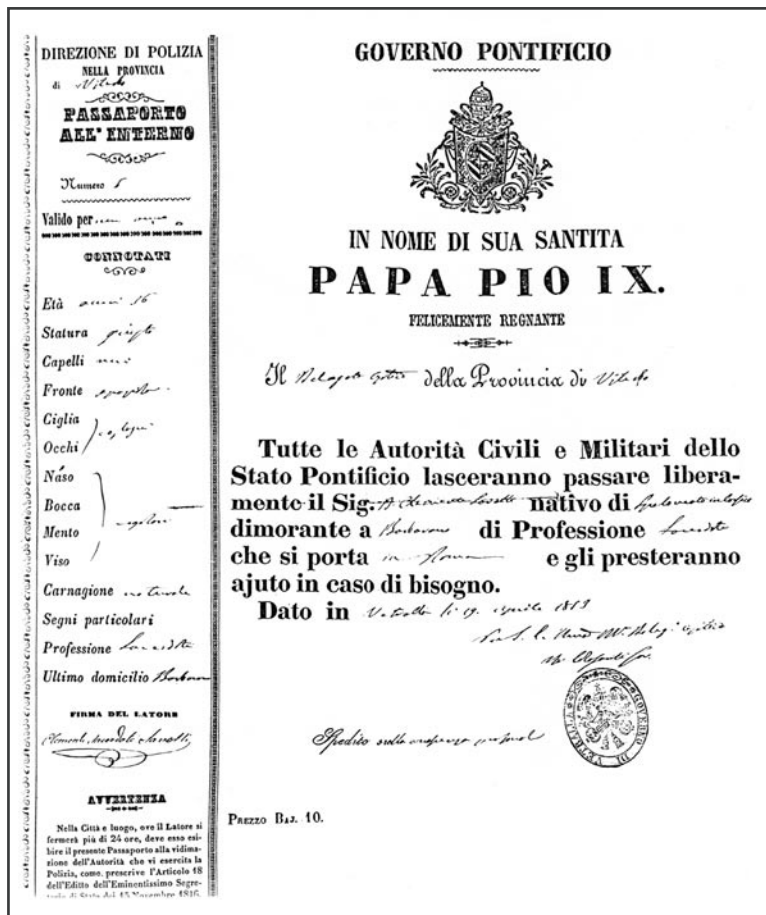


Portrait de Don Clément Savelli.
[Archives personnelles de M. Dominique Abraini]

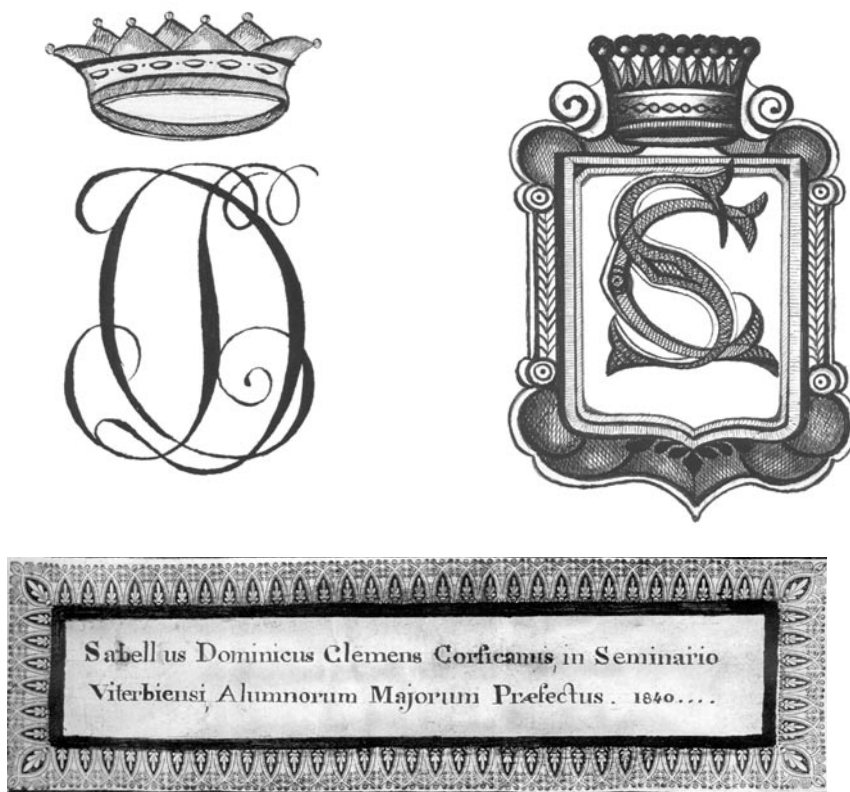
Du meilleur monde, il s'agit d'un descendant... indirect du célèbre évêque de Sagone, **Guglielmo Savelli**, et d'un descendant direct du noble **Gianone Savelli**.

Il fit ses études au séminaire de Montefiascone (province de Viterbo), comme l'indique son ex-libris du 25 décembre 1834. Il habita à Barbarona, située aussi dans la province de Viterbo, dans la région du Latium où se trouve également Rome (Italie), comme l'atteste son passeport délivré par le gouvernement pontifical en 1853.

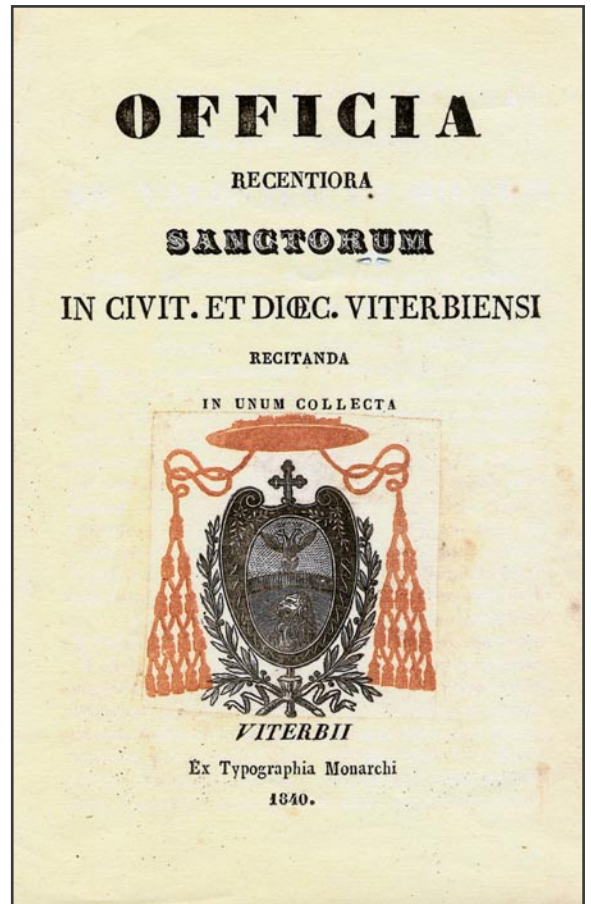
Abbé et aumônier, il a été remplaçant à Speloncato du curé-doyen Diomède Savelli. Grâce à l'initiative, aux nombreuses relations et aux sacrifices personnels de Don Clément, les fidèles peuvent admirer aujourd'hui dans l'église Santa Maria Assunta la riche balustrade sortant des ateliers des Frères Tomagnini, marbriers à Pietra Santa en Toscane. Sa générosité ne s'arrêta point là ; après la balustrade, ce furent le maître-autel et le chœur ; enfin, le marbre de Carrare remplaça partout le bois vermoulu.



Passeport de Don Clément Savelli.
[Archives personnelles de M. Dominique Abraini]



Ex-libris dessinés à l'encre de Chine par Don Clément Savelli.
[Archives personnelles de M. Dominique Abraini]



Ex-libris dessinés aux encres de couleur par Don Clément Savelli.
[Archives personnelles de M. Dominique Abraini]

Émile Joseph Savelli

Né le 12 septembre 1817 à Speloncato, où il mourut le 6 novembre 1897.

Fils de **Gian Francesco Savelli**.

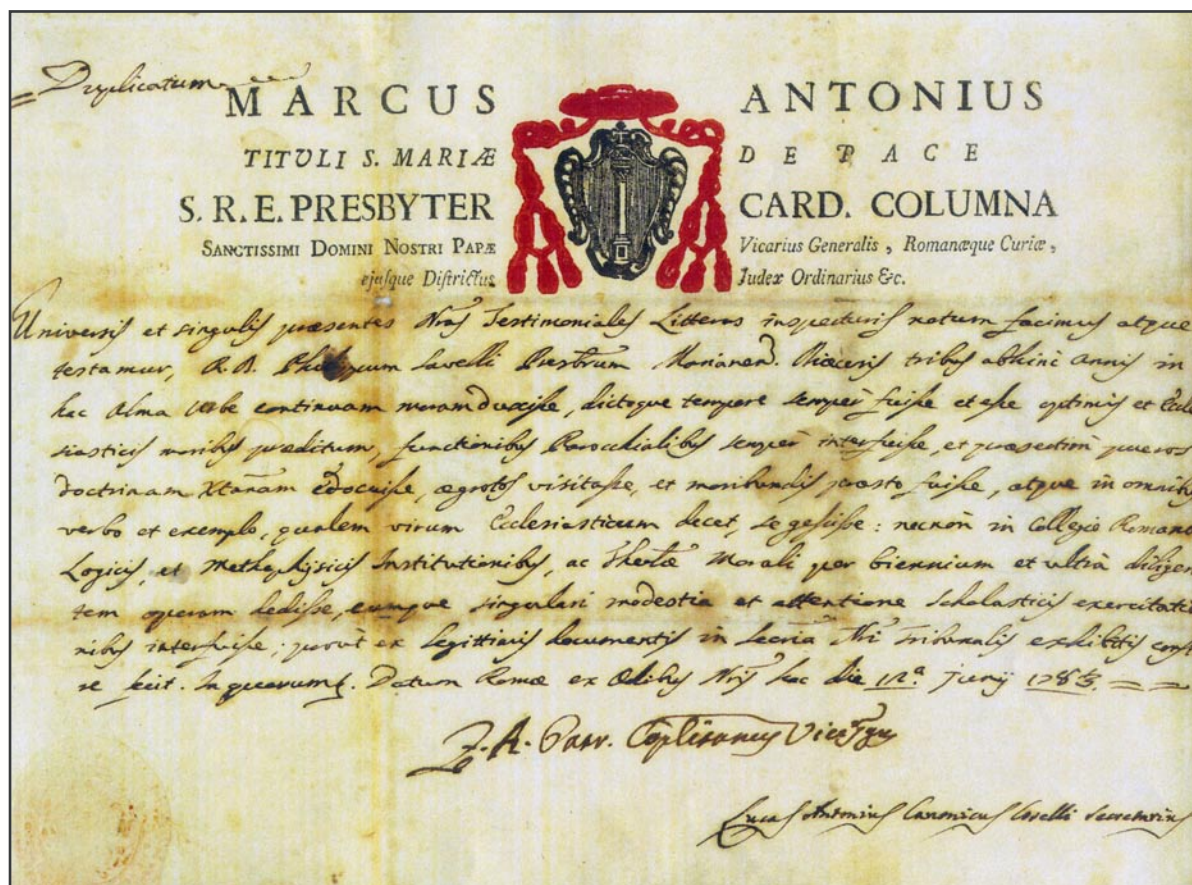
Le 25 septembre 1880, il vendit sa source « Alzitellu » à la commune de Speloncato, désireuse d'alimenter en eau potable la fontaine de la place. C'est le notaire Mariani de Muro qui procéda à la vente. Il est question de ses honoraires dans le procès-verbal de la délibération du conseil municipal de Speloncato daté du 12 février 1882.

Voir aussi **Benedetto XIV**.

Filippo Savelli

Né à Speloncato le 13 mars 1756.

En juin 1783, il recevait avec le prénom latin Philippum une attestation d'enseignant et d'études (doctorat de théologie et métaphysique) des mains du cardinal Marcus Antonius Columna (Marc Antoine Colonna), titulaire de l'église Santa Maria de Pace (Sainte Marie de la Paix) à Rome.



Attestation d'enseignant et d'études de Philippum Savelli.
[Archives personnelles de M. Dominique Abraini]

Gian Francesco Savelli

Docteur de l'université de Rome (doctorat de Médecine et de Chirurgie en 1790-1791). Médecin et chirurgien. *Ufficiale di sanità* (officier de santé).

Juge au tribunal de première instance de la seconde circonscription du Golo et héritier universel de son oncle le chanoine Agostino Savelli, décédé à Speloncato le 12 janvier 1810 à l'âge de 72 ans, sur déclaration de Vittore Savelli; ces deux informations appa-

raissent dans un acte en date du 10 mars 1810 établi par le notaire Giacomo Abraini, décédé le 12 octobre 1840.

Régent et professeur d'éloquence, de philosophie et de mathématiques au collège de Calvi.

Comme son fils **Hortensius Savelli**, il a soutenu la thèse selon laquelle Christophe Colomb est né à Calvi et non à Gênes.

Né le 24 octobre 1769 à Speloncato, où il mourut le 8 septembre 1841.

Ses père et mère étaient respectivement Ambrogio Savelli (frère d'Agostino Savelli), né à Speloncato approximativement en 1741, et Maria Teresia, décédée à Speloncato en novembre 1803 à 56 ans.

Marié le 25 août 1812 à Algajola avec Marta, née à Algajola le 20 novembre 1792 et décédée à Speloncato le 17 septembre 1847. Elle était la fille de Giuseppe de la Rosata et de Maria Vittoria Giubega, tous deux originaires de Porto-Ferraio (l'Île d'Elbe).

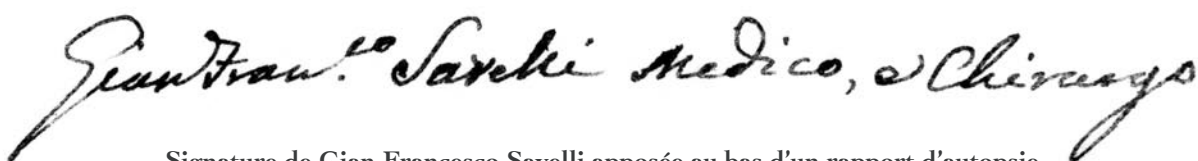
Gian Francesco et Marta Savelli ont eu sept enfants :

- **Hortensius Savelli**,
- **Émile Joseph Savelli**,
- Lucius Pierre Savelli, né à Speloncato le 21 août 1819; futur professeur,
- Théodore Savelli, né le 20 janvier 1821 à Speloncato; futur capitaine des douanes qui eut pour fille **Marthe Savelli**, mariée avec celui qui devait devenir le maréchal Gallieni,
- Marovellus Augustinus, né le 20 avril 1824 à Speloncato,
- Marie Thérèse, née le 15 juin 1828 à Speloncato où elle mourut au lieu-dit « Chjassu Mozzu » le 16 septembre 1859,
- Septime Martin, né le 11 février 1830 à Calvi (Haute-Corse), où il se maria le 11 août 1866 avec Concetta Joséphine de Petriconi, et où naquit leur fille Marie Marthe le 14 juin 1867. Lieutenant des douanes.

Voir aussi **Rocco Filippi**.

Voir aussi **Sambucuccio d'Alando**.

Voir aussi **Vitale Olivieri**.

A handwritten signature in cursive script that reads "Gian Fran. Savelli medico, e Chirurgo". The signature is written in dark ink on a light background.

Signature de Gian Francesco Savelli apposée au bas d'un rapport d'autopsie.

Gianone Savelli

Noble. Marié avec Cassandra le 15 avril 1602 à Speloncato.

Fils de Paolo. Il pourrait s'agir du noble Paolo (ou Polo), né de feu le capitaine Guglielmi dalla Vie de Speloncato et à qui une patente de notaire fut accordée en septembre 1589.

En 1659, la république de Gênes, par le truchement de son gouverneur Francesco Maria Lomellino, a reconnu sa noblesse, autrement dit qu'il était descendant de la famille nobiliaire Savelli de Rome. Cette reconnaissance est matérialisée par un parchemin qui comporte les deux blasons de ladite famille, à savoir le blason romain avec une couronne de prince et le blason corse avec une couronne de comte : elle comporte en effet neuf perles. Romain ou corse, le blason porte les armoiries décrites à la rubrique **Savelli**.



Parchemin reconnaissant la noblesse de Gianone Savelli.
 [Archives personnelles de M. Dominique Abraini]



CORSICA



ROMA

Détail des blasons du parchemin reconnaissant la noblesse de Gianone Savelli.
 [Archives personnelles de M. Dominique Abraini]

Au stade des recherches entreprises, il est permis de penser que Gianone Savelli, tout comme **Don Clément Savelli** et **Filippo Savelli**, a pour ancêtre **Guglielmo Savelli**. Il est sûr qu'à l'heure actuelle il y a dans le village de Speloncato des descendants du noble Gianone Savelli répartis dans deux familles, à savoir celle d'où est issu Jean Baptiste Savelli, né le 30 juillet 1920, et celle d'où est issu Dominique Abraini, né le 3 avril 1925 de Maria Vincenzia Savelli et de **Victor Abraini**.



Photos de Jean Baptiste Savelli (12 ans) et de Dominique Abraini (7 ans)
extraites de la photo de classe à l'école de Speloncato en 1932.
[Archives personnelles de M. Dominique Abraini]

Gio:Battista Savelli

Né approximativement en 1774 à Speloncato où, d'après la déclaration de Vittore Savelli, prêtre, il mourut à 26 ans de mort violente « *nella strada alle fontanelle chi conduce al paese* » le 20 prairial de l'an VIII (le 9 juin 1800).

Il pourrait s'agir de Gio:Battista Savelli, né le 23 juin 1774, docteur en Sciences physiques et mathématiques après des études faites à la Sapienza (à l'université) de Rome en 1796-1797, et frère de **Gian Francesco Savelli**. Pure hypothèse peut-être, puisque l'on trouve également un Gio:Battista Savelli, prêtre, témoin d'un mariage le 22 décembre 1808.

Gio:Giorgio Savelli Vitali

Le 9 octobre 1830, Gio:Gorgio Savelli Vitali, originaire de Speloncato, a été condamné par le tribunal correctionnel de Calvi pour avoir insulté et outragé par paroles et gestes, même au cours de l'audience, le juge de paix du canton d'Algajola, M. Franceschini.

Giovan Matteo Savelli

Né à Speloncato.

Son assassinat en 1720 a donné lieu à un procès où il a été question de Gio:Lucca quondam Marco, podestat. Cette même année, sa belle-mère, Timotea, veuve de Domenico, a fait l'objet d'une tentative d'assassinat.

Grégoire Marie Savelli

Né le 16 octobre 1827 à Speloncato, où il mourut le 28 mars 1902.

Fils de **Orazio Giuseppe Savelli** et de Marie Madeleine Orsolani.

Marié à Speloncato le 18 août 1859 avec Laure de Roccaserra, née à Porto-Vecchio (Corse-du-Sud). Témoin à son mariage : Antonio Orlandini, marié avec Clara Maria, sœur du cardinal **Domenico Francesco Savelli**. Grégoire Marie était Chevalier de Saint Grégoire le Grand et il fut camérier secrétaire du pape Pie IX.

Pour la petite histoire, à la suite d'un différend immobilier avec son voisin d'en face, M. Giocanti, et d'un coup que ce dernier lui aurait porté, Grégoire Marie Savelli se serait écrié : « *Un omu come me chjamatu conte, vene un tapu marinu e mi mene in fronte!* » (« Un homme comme moi appelé comte, vient un bouchon de carafe et me tape sur le front ! »)

Guglielmo Savelli

Guglielmo Savelli – alias Bolano Guglielmi – est né à Speloncato vers 1420. La maison où il a vu le jour existe encore. Située « *Vicolo delle scale* » (ruelle des marches), elle y a vu également la naissance de **Don Clément Savelli**, qui se trouve être un descendant indirect de Guglielmo Savelli.

Il grandit à l'ombre du sanctuaire de l'église de Speloncato. Un oncle chanoine lui enseigna la grammaire latine et la philosophie scolastique. À 18 ans, ledit oncle le déposa à Rome au pied du Capitole, non loin de la tribune aux harangues. Il avait un talent oratoire et une éloquence dignes de Cicéron. Après avoir été maître des novices à Assise (actuelle Italie), et docteur de théologie et de droit canon, il est reparti en Corse en qualité de vicaire général dans l'ordre des Franciscains.

En 1480, ses prédictions attirèrent près de cinquante mille personnes à une petite chapelle de la Casinca dédié à la Sainte Vierge.

Il devint évêque de Sagone en 1481, et se lia d'amitié avec Giovan Paolo da Lecca (né en 1450 et décédé à Rome le 7 septembre 1515), avec lequel il fut soupçonné de faire de la politique. Giovan Paolo combattit les génois pendant près de quarante ans, il partit en exil en Sardaigne en 1480 où Guglielmo Savelli le suivit, ce qui lui valut d'être suspendu de ses fonctions en 1489.

En 1490, il est exilé à Rome où il décède la même année... en odeur de sainteté. Pour certains, il avait 80 ans lors de sa mort d'où une naissance se situant non pas vers 1420 mais vers 1410. Quoiqu'il en soit, la date de son décès ne paraît pas non plus certaine. En effet, de nombreuses lettres qu'il a écrites à Vico ont été retrouvées et quelques unes datent de 1491.

Il a écrit de nombreux livres parmi lesquels : « *Il Moribondo Istruito* »

Les ascendants de Guglielmo Savelli seraient les très lointains descendants des Lotophages, peuple légendaire dont a parlé Homère dans *L'Odyssée*. Venant de Libye, ils échouèrent il y a fort longtemps en Balagne et s'y multiplièrent. Les Lotophages étaient des mangeurs de fruits de lotus, ce qui les rendaient amnésiques : certains n'y verraient-ils pas là les prémices d'une certaine forme de loi du silence ? À signaler que le vent corse *u libecciu* (vent d'ouest) est ainsi nommé parce qu'il vient de Libye.

A signaler que le surnom de Bolano se dit Bolanu en corse, mot qui serait lui-même une déformation de « bolaru » signifiant « bouillant, coléreux ».

Guglielmo Savelli

Né le 29 mars 1719 à Speloncato et décédé le 18 février 1802, sans doute au couvent de Sant'Angelo in Vado en Ligurie (actuelle Italie). Par une lettre du 2 juillet 1804 adres-

sée à sa famille par une nonne de ce couvent, on apprend que c'était un ascète s'alimentant très peu (une amande par jour), portant constamment à même le corps un cilice qui n'était autre qu'un gilet fait de mailles de fer et qu'après sa mort, sa dépouille resta exposée trois jours pour que la population qui le vénérât puisse se recueillir devant son cercueil.

Moine capucin, il était gardien du couvent Notre-Dame de la Paix de Speloncato.

Horace Savelli

Le comte Horace Savelli est né en 1906 à Luçon en Vendée, et décédé en 1998 à Paris. Petit-neveu du cardinal **Domenico Francesco Savelli**. Marié avec Marie Louise de Barbentane. Ingénieur agronome.

Colonel, commandeur de la Légion d'Honneur, compagnon de la Libération, croix de Guerre 39-45 (3 citations).

Hortensius Savelli

Fils de **Gian Francesco Savelli**.

Décédé le 31 mars 1865 à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône) dans l'asile de la Trinité. La transcription de l'acte de décès a été effectuée le 2 mai 1865 à la mairie de Speloncato. Il est dit dans l'acte qu'il est natif de Speloncato, qu'il est âgé de 51 ans le jour de son décès et qu'il est homme de lettres. Âgé de 51 ans en 1865 signifie qu'il était né approximativement en 1813 ou 1814.

Le conseil municipal de Speloncato, délibérant le 31 octobre 1848, rejeta une demande de l'autorité supérieure réclamant 65 francs et 10 centimes pour l'entretien de Hortensius Savelli à l'hospice civil, arguant du fait que la famille pouvait payer.

Hortensius Savelli était homme de lettres. Il a notamment écrit un mémoire pour démontrer que Christophe Colomb était né à Calvi. Avant cette démonstration, il n'a pas manqué de stigmatiser la tyrannie génoise subie par les Corses.

Jacques Louis Savelli

Expert public.

Né avec le prénom Giabicone le 12 avril 1794 à Speloncato où il mourut le 31 mai 1859. Marié à Speloncato le 15 octobre 1827 avec Marie Madeleine Orlandini née le 8 août 1808 à Speloncato où elle mourut le 23 février 1891.

Voir aussi **Honoré Jourdan du Var**.

À signaler que Marie Madeleine s'est remariée en 1860 avec **Augustin Savelli**.

Voir aussi **Bonaventura Malaspina**.

Jean Baptiste Louis Savelli

Né le 18 novembre 1827 à Speloncato, où il mourut à 94 ans en 1921.

Fils de Joseph et de Restitude Savelli. Marié avec Bérénice Marie Dominique Franceschini, née à Corbara et décédée à Speloncato le 4 septembre 1884.

Il a été un des deux premiers à introduire le cédratier en Balagne.

Conseiller municipal à Speloncato. C'est ce qui ressort d'un procès-verbal de délibération daté du 15 décembre 1850, au cours de laquelle il a été question du partage des terrains entre Speloncato et Ville-di-Paraso.

Pour la petite histoire, son épouse Bérénice Marie Dominique appartient à la famille Franceschini d'où est issue Marta qui, en fin d'année 1786, est devenue impératrice du Maroc après avoir été enlevée par des Barbaresques. Le sultan Sidi Mohamed Ben

Allallah, subjugué par sa beauté et son intelligence, en fit en effet sa femme à laquelle il donna le nom de Davia (lumière). Davia décéda à Larache (Maroc) le 20 septembre 1812.

Jean Dominique Savelli

Originaire d'Occiglioni (Haute-Corse). Il appartient aux familles qui fondèrent l'Île-Rousse (Haute-Corse), où il est né en 1873 et décédé en 1960.

Marié à Speloncato en secondes noces avec Angèle Félicité Luzi-Arrighi dont il eut cinq enfants : Jean, Marie, Mathieu, Hélène et Paul.

Écrivain. Parmi ses œuvres, il faut citer *Speloncato et le tourisme en Balagne*, ouvrage publié à Paris dans *l'Écho de la Corse et des colonies* en juin et juillet 1930. Il a aussi publié de nombreux articles sur la Corse et la Balagne dans les journaux « Marseille Matin » et « Nice Matin », éditions de la Corse, d'où on a été tirées de nombreuses informations concernant notamment **Domenico Arrighi** et **Pietro Morati**.

Son nom figure dans l'ouvrage italien *Bibliografia della Corsica* de Carmine Starace.

Jean Martin Bonaventure Savelli

Né à Speloncato le 22 mars 1873, de **Jean Baptiste Louis Savelli**.

Inspecteur de la Garde Indigène. Décédé le 7 octobre 1921 à l'hôpital militaire de Tananarive (Madagascar); son acte de décès a été transcrit le 5 avril 1922 à la mairie de Speloncato.

Jules Savelli

Jules Savelli, plus connu sous le nom corse de « u sgiu Giuliu » (le seigneur Jules) est né à Rome (Italie) le 23 février 1869, et est décédé à Porto-Vecchio (Corse-du-Sud) le 7 novembre 1946.

On trouve sa trace à Speloncato au moins à deux reprises.

Le 18 juin 1898, il a servi de témoin lors de la naissance de Marie Victoire Orlandini qui devait devenir l'épouse de Dominique Mariani, père de l'auteur de ces lignes.

Le 29 juin 1928, il était parrain lors du baptême d'André Colombani.

Jules Savelli était le fils de **Grégoire Marie Savelli**.

Il aurait été le secrétaire de l'écrivain Marcel Proust (1871-1922), auteur du célèbre roman « *À la recherche du temps perdu* ».

Malapensa Savelli

Frère dissident du comte Malaspina Savelli de Balagne dit Pinasco.

Voir aussi **Sambucuccio d'Alando**.

Marthe Savelli

Née à Saint-Raphaël (Var) le 7 juillet 1856.

Marthe Marie Honorine Edmondine Savelli était la fille de Théodore Savelli et de Anne Marie Antoinette Amélie Hébrard, et la petite-fille de **Gian Francesco Savelli**.

Elle s'est mariée le 17 août 1882 avec Joseph Simon Gallieni (futur général puis maréchal Gallieni), né à Saint-Béat (Haute-Garonne) le 25 avril 1849.



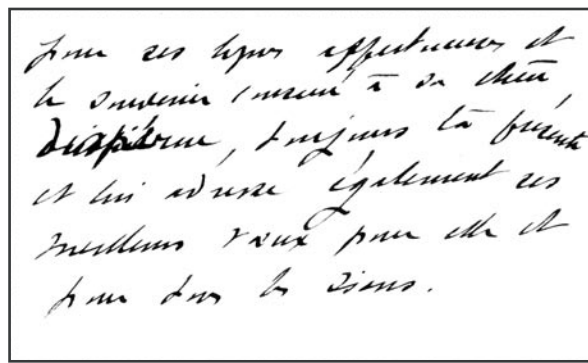
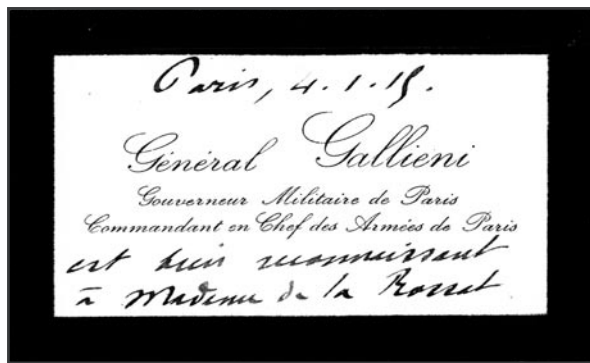
Portrait de Marthe Savelli.

[Reproduit avec l'aimable autorisation de M. Charles-Armand Klein]

Mairie de Saint-Raphaël ARRONDISSEMENT DE Draguignan
 Du Dix sept aout mil huit cent quatre-vingt-deux, à dix heures
 ACTE DE MARIAGE de Joseph Simon Gallieni
 âgé de trente trois ans, né à S^t Péal département
 de la haute Garonne le vingt cinq du mois d'avril mil
huit cent quarante neuf profession de commandant d'infanterie de marine domicilié à
S^t Péal département de la haute Garonne fils majeur de
Guétan Gallieni né à Milan département
 d'Italie profession de Capitaine en retraite domicilié
 à S^t Péal département de la haute Garonne et de
Françoise Périsso son épouse née à S^t Péal département
 de la haute Garonne
 Et de Marthe, Marie, Honorine Edmondine Savelli
 âgée de vingt six ans, née à Saint Raphaël département
 du Var le Sept du mois de Juillet
 mil huit cent cinquante six profession d'aucune domiciliée
 à Saint Raphaël département du Var fille majeure
 de Evedore Savelli né à Speloncato département
 de la Corse profession de propriétaire domicilié
 à Saint Raphaël département du Var et de
Anne Marie Antonette Amélie Hébra née à Saint Raphaël
 département du Var

Acte de mariage de Marthe Savelli avec Joseph Simon Gallieni.

Marthe Savelli est décédée à Saint-Raphaël (Var) en juillet 1914, dans sa propriété La Gabelle.



Carte de remerciement adressée par le général Gallieni
à sa cousine, à l'occasion du décès de Marthe.
[Archives personnelles de M^{me} Marie-Antoinette de la Rossat]

Il faut maintenant répondre à une question que nombre de Spéloncatais ont pu ou peuvent encore se poser : Marthe et Joseph sont-ils allés à Speloncato ?

Pour répondre à cette question, il faut interpréter les propos tenus par Marthe dans le courrier qu'elle adressait à sa cousine de Lavatoggio (Haute-Corse).

C'est ainsi que :

- dans sa lettre du 11 janvier 1905, écrite à Tananarive (Madagascar), Marthe pense pouvoir aller en Corse avec son mari à l'occasion d'un de ses congés afin de voir le berceau de sa famille paternelle [Speloncato], et de faire la connaissance de ses membres. Elle demande en outre à sa cousine de lui trouver des photos des maisons de son grand-père [**Gian Francesco Savelli**] et de sa grand-mère [Marta],
- dans sa lettre du 2 décembre 1905, écrite à Saint-Raphaël, Marthe se réjouit que **Romulus Carli** lui ait envoyé la photographie des maisons de la chère famille de son père [Théodore] à Speloncato, tout en regrettant de n'avoir pu aller en Corse cette année (1905) avec son mari le général,
- dans sa lettre du 8 février 1908, écrite à Lyon, Marthe relate que son mari le général devrait inspecter les troupes en Corse et que si cela se faisait elle serait heureuse de l'accompagner pour connaître enfin cette chère Corse dont elle a si souvent entendu parler. Si l'inspection s'est faite, a-t-il eu le temps d'aller, avec ou sans Marthe, à Lavatoggio, et pourquoi pas à Speloncato ?
- dans sa lettre du 4 août 1908, écrite à Saint-Raphaël, Marthe regrette de ne pouvoir aller en Corse avec son mari, et de ne pas pouvoir connaître cette belle île – la Corse – dont lui parlait si souvent son père. En revanche, elle annonce le départ du général le 10 août 1908 pour la Corse, pour une tournée d'inspection de cinq jours. Elle se pose aussi la question de savoir si le général aura le temps d'aller à Lavatoggio voir sa cousine,
- dans sa lettre du 20 octobre 1908, écrite à Lyon où Gallieni était alors gouverneur militaire, Marthe pense faire connaissance de sa cousine, soit en France soit en Corse. Cela signifierait qu'elle n'a pu accompagner son mari le général dans sa tournée d'inspection en août 1908,

- dans sa lettre du 10 mai 1910, écrite à Paris, Marthe ne pense aller en Corse que si les circonstances le permettent. Les circonstances ont-elles permis ce voyage ?

Saint-Naphtal, Nov, 2^e 1905

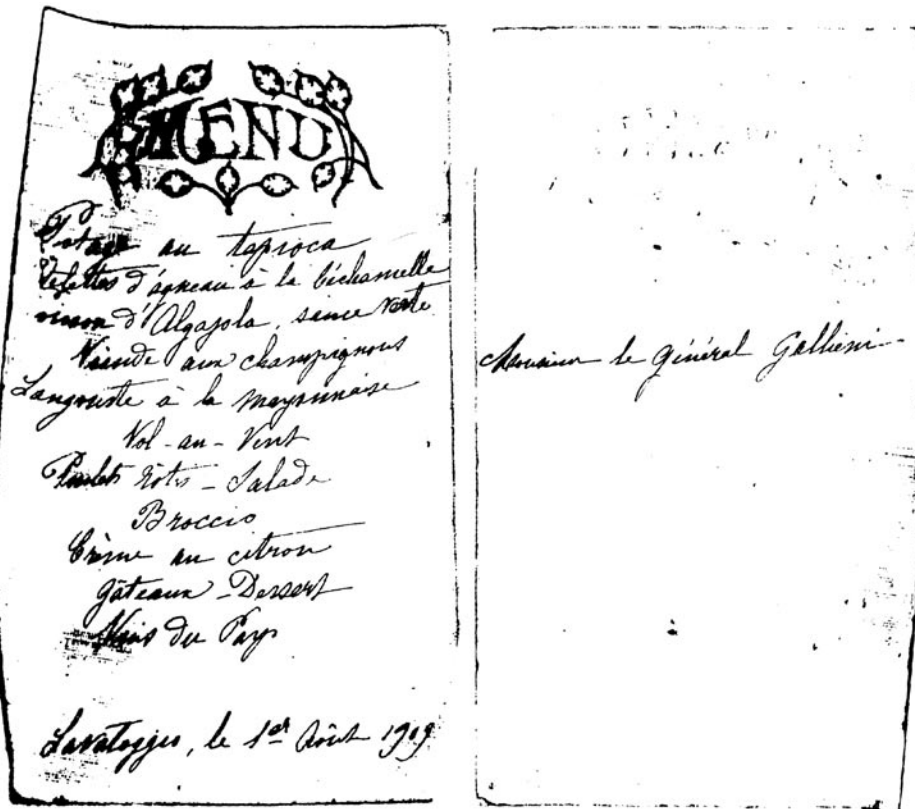
Ma chère Cousine

Merci pour les photographes
que vous m'avez envoyés, et
qui m'ont fait grand plaisir.
M. Amatus Carli m'ayant
envoyé celle de Speluncato j'ai
maintenant la vue des maisons
de la chère famille de mon Père.
Vous êtes, meille fois aimable
d'avoir songé à me faire
ce plaisir. De même peut
ce que vous me dites m'a fait
intéressé relativement à votre
famille. C'est cela est bien
bien mais le cœur se plaît
toujours à revenir sur son
glorieux passé.

Marthe Gallieni

Extrait de la lettre du 2 décembre 1905 de Marthe Gallieni à sa cousine.
[Archives personnelles de M^{me} Marie-Antoinette de la Rossat]

Rien de bien précis donc dans les lettres de Marthe Savelli. Toutefois, un menu reproduit ci-après permet de penser que le général Gallieni figurait à Lavatoggio parmi les personnes, les personnalités, qui partagèrent le 1^{er} août 1909 le plantureux repas (de gala), organisé sans doute en son honneur. S'il était à Lavatoggio, il serait fort étonnant qu'il ne soit pas allé à Speluncato, surtout si Marthe participait au repas. Le fait qu'il n'ait pas été trouvé un menu au nom de Marthe ne permet pas d'écarter son éventuelle présence en Corse.



Menu du repas en l'honneur du Général Gallieni à Lavatoggio.
[Archives personnelles de M^{me} Marie-Antoinette De la Rossat]

Coïncidence ou télescopage de l'Histoire : Gallieni fait partie des principaux vainqueurs de la bataille de la Marne, qui a duré du 6 au 13 septembre 1914. Cette bataille a été gagnée grâce à la bonne idée du petit-fils naturel de Napoléon I^{er}, le comte Waleski qui, moyennant finances, mit sa compagnie de taxis à la disposition de l'armée pour permettre un transport de troupes urgent (épisode dit des taxis de la Marne). Or il se trouve que le parrain de Napoléon I^{er} était Lorenzo Giubega dont une descendante, Maria Vittoria Giubega était l'arrière-grand-mère maternelle de Marthe Savelli, mariée avec Gallieni !

Orazio Giuseppe Savelli

Né le 7 mars 1795 à Speloncato.

Il mourut de mort violente à 50 ans par arme à feu le 26 juin 1846 au lieu-dit *Pianu di Pisa* (Plan de Pise), sur la commune de Speloncato.

Fils de Don Gregorio Maria Vitali et de Maria Agata Arrighi.

Marié avec Marie Madeleine Orsolani.

Puisqu'il a été question de « Plan de Pise », il faut rappeler que la Corse, et en particulier la Balagne, a aussi été placée sous l'autorité et l'administration de cette cité, d'où ce nom de lieu-dit et les noms ou surnoms de personnes fleurant bon la présence pisane. En effet, certains Speloncatais ou autres Balanins s'appelaient Pizzini (Pisans) ou avaient, ou ont encore, comme surnom *u Pizzinu* (le Pisan). La présence pisane s'est aussi manifestée par l'envoi en 1077 de notables à Speloncato par le pape Gregorio VII et par l'archevêque de Pise Landolfo auquel ce dernier avait confié l'administration de la Corse, pour augmenter sensiblement les revenus de l'Église et pour que la papauté puisse en bénéficier... un peu plus.

Pour la petite histoire, c'est en 1070 que les Pisans s'emparèrent de la Corse, et c'est en 1288 qu'ils la quittèrent à la suite d'un traité signé avec les Génois.

Pietro Maria Savelli

Assassiné le 20 brumaire de l'an VIII (le 11 novembre 1799) à Monticello, à 48 ans. Né donc approximativement en 1751, à Speloncato.

Dans son acte de décès apparaît la signature de son frère Gio: Martino Savelli, prêtre.
Voir aussi **Rocco Filippi**.

SIMONETTI

Antoine Joseph Simonetti

Dit *u Magu* (le Mage).

Né le 8 novembre 1809 à Speloncato, où il mourut le 18 décembre 1890.

Il était devin, mais gare à celui... non devin qui lui prédisait un avenir sombre, sa prédiction en effet se retournait contre lui.

Pour deviner, le *Magu* demandait au questionneur de poser son pied sur le sien. Parmi les questionneurs il y eut Dominique et Michel Casanova qui voulaient savoir ce que leur frère Simon, né le 26 mai 1835 à Speloncato, était devenu. Le mage le vit, mais dans un état peu satisfaisant, dans un pays où les habitants portaient une natte et un chapeau en forme de cône aplati. Pieux mensonge de sa part, puisque les frères de Simon apprirent son décès le 21 août 1862, date à laquelle a été transcrit à la mairie de Speloncato son décès intervenu le 9 juin 1862 à l'hôpital maritime militaire de Shanghai (Chine) par suite du choléra. Simon Casanova était matelot de troisième classe à bord du bateau « *La Renommée* ».

Le 22 mai 1853, suite à sa demande, le conseil municipal de Speloncato le remboursa des sommes que son père Jules Antoine avait avancées pour le compte de la commune dans le procès contre la famille Giocanti.

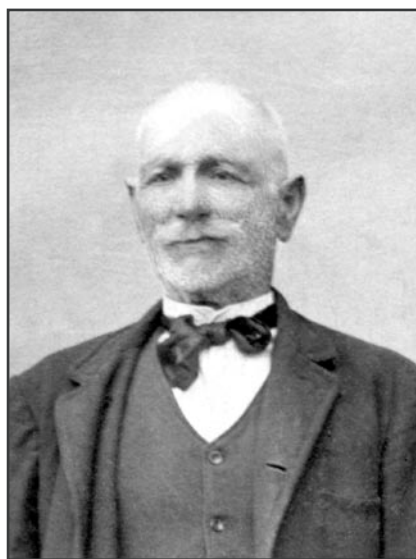
Charles François Simonetti

Né le 8 juillet 1839 à Speloncato, où il mourut le 4 août 1920.

Arrière-grand-père maternel de l'auteur de ces lignes.

Fils d'**Antoine Joseph Simonetti**.

Voir aussi **Giuseppe Maria Simonetti**.



Portrait de Charles François Simonetti.
[Archives familiales]

Francesco Antonio Simonetti

Rettore (recteur) de la paroisse (de l'église) Santa Catarina de Speloncato de 1652 à 1665.

Pour la petite histoire, Francesco Antonio Simonetti était le fils d'Antonio Paolo, né en 1604 à Ville-di-Paraso (Haute-Corse), et le petit-fils d'un Simonetti né en 1573 ou 1575 à Borgo, sans que l'on ait pu savoir s'il s'agit de la commune de Haute-Corse ou un lieu-dit de Costa, de Ville-di-Paraso ou de Speloncato : trois villages du même département où les Simonetti ont essaimé.

Francesco Antonio Simonetti, dont la date de naissance n'est pas connue à ce jour, avait un frère Agostino né en 1623, ce qui permet donc de situer son arrivée au monde aux alentours de cette date.

Dans le document ancien où figurent ces renseignements, il est dit qu'il a été curé de l'église de San Stefano de Giustiniano (Giustiniani), près de Speloncato. À ce propos, il y a lieu de signaler que lors de sa tournée épiscopale effectuée en 1646 à Speloncato, l'évêque **Giovanni Agostino Marliani** a relevé que cette église était détruite, tout comme d'ailleurs celle de San Martino également située à Giustiniani. Toutefois, bien que détruite, un certain Filippo Casoni continuait à percevoir le bénéfice de l'église de San Stefano et, de ce fait, rien n'empêchait un curé d'en être encore son titulaire. Il convient d'ajouter qu'à cette époque, le bénéfice était alimenté par la *decima* (dîme). Chaque famille, plus exactement chaque feu, en était redevable et elle représentait, comme son nom l'indique, dix pour cent de ses revenus. De plus, l'usage voulait que les paroissiens qui changeaient d'habitation continuaient à payer la dîme à la paroisse qu'ils avaient quittée.

Giuseppe Maria Simonetti

Né à Ville-di-Paraso (Haute-Corse) approximativement en 1774.

Décédé à Speloncato le 21 mars 1847.

Curé de Speloncato, entre autres affectations.

Le 7 janvier 1830, sa signature figure sur un acte de vente établi par le notaire Giacomo Abraini, la vente ayant été consentie par **Jean François Orlandini**,

Le 7 septembre 1837, à la demande du vicaire Arrighi et d'Angelo Santo Giuntini, en instance de mariage, Giuseppe Maria Simonetti fait « comparaître » à Speloncato deux de ses habitants : Emmanuele Olivieri et Paolo Domenico Papi, tous deux âgés de 32 ans. Sous serment, ces derniers témoignent qu'Angelo Santo était leur ami, qu'il avait été dans le même régiment qu'eux, et qu'il n'avait contracté auparavant, ni mariage religieux ou civil, ni fiançailles. Ces faits sont relatés dans un document figurant dans les archives personnelles de M. Éric Beretti.

Giuseppe Maria a fait ses études supérieures à l'Université de Rome, d'où il est sorti docteur en théologie et science sacrée (1794-1795 et 1796-1797), docteur en philologie (langues) (1795-1796) et docteur en droit civil et canonique (1795-1796).

Giuseppe Maria était-il le grand-oncle de **Charles François Simonetti** ?

SIMONE FRANCESCO

Simone Francesco

Sur le registre des tailles de Speloncato en 1609 figure un Simone Francesco olim (de feu) Falconetto. En 1593, il fit un procès à son père.

Il est permis de penser que Simone Francesco puisse être un Orlandini, ces prénoms étant particulièrement fréquents dans leur famille.

SORBA

Agostino Paolo Domenico Sorba

Ministre plénipotentiaire de la République de Gênes auprès du roi Louis XV.

Le 15 mai 1768 (pratiquement un an avant la bataille de Ponte-Novo), il signe avec Choiseul le traité de Versailles portant sur la prétendue vente par Gênes de la Corse à la France. En effet, ledit traité a curieusement pour sous-titre : « Conservation de l'Isle de Corse à la République de Gênes » et, qui plus est, les mots « cession » et « vente » n'y apparaissent pas.

Pour la petite histoire, le traité de Versailles comporte quinze articles et une disposition annexe avec deux clauses séparées et secrètes; il ne fait en tous cas aucune allusion à l'intégration de la Corse à la France, et encore moins au statut des Corses.

Pour cela, il faudra attendre le décret pris le lundi 30 novembre 1789 par l'Assemblée Nationale Constituante pour que l'Isle de Corse fasse désormais partie de l'Empire Français et que ses habitants soient régis par la même constitution que les autres Français. Ledit décret fut promulgué par Louis XVI par sa lettre patente de janvier 1790. À la demande de Mirabeau, qui comptait parmi ses ascendants lointains une famille corse (les Lenci devenus Lenche par la suite), l'Assemblée Nationale décréta aussi que les Corses qui, après avoir combattu pour la défense de leur liberté, s'étaient expatriés par les faits et les suites de la conquête de l'île pourraient, s'ils n'étaient coupables d'aucun délit déterminé par la loi, rentrer dans leur pays pour y exercer les droits des citoyens français.

Il en a été ainsi de **Pasquale Paoli** (il s'était exilé après la bataille de Ponte-Novo) qui retrouva la Corse en juillet 1790, après avoir séjourné notamment à Lyon du 26 au 28 juin 1790.

Voir aussi **Gio:Paolo Quilici**.

SPINOLA

Domenico Maria Spinola

Lorsqu'il était commissaire général de Gênes en Corse, des Balanins se réunirent en octobre 1742 à Speloncato et à Tovani (Tuani en langue corse) pour manifester contre l'arrivée en Balagne de nouveaux soldats génois.

Gio Stefano Spinola

Lors de la visite de Gio Stefano Spinola, gouverneur (governatore) génois – sa tournée effectuée entre le 9 août et le 22 août 1717 – les procureurs (*procuratori*) de la communauté de Pioggiola (Haute-Corse) présentèrent une requête par laquelle ils demandaient que les habitants de Speloncato n'en fassent pas trop ! En effet, certains d'entre eux voulant défricher plus de terres qu'ils ne leur avait été accordées. À signaler que cette requête avait déjà été précédée d'une protestation en date du 25 août 1712 de la part des habitants de Pioggiola.

Voir aussi **Girolami Veneroso**.

Mario Spinola

Le 2 avril 1622, la communauté de Speloncato présenta une requête au gouverneur de Gênes, Mario Spinola, pour qu'il soit enjoint à chaque propriétaire de semer une quantité déterminée de céréales et de légumes, et pour que le libre parcours soit interdit.



TALAMACA

Talamaca (Télémaque)

Il a donné son nom à un site « *u situ di Talamaca* » (le site de Télémaque) situé dans le quartier « *a a cima* » (à la cime) de Speloncato.

S'agit-il de Télémaque à la recherche de son père Ulysse, comme il en a été question dans le livre d'Homère, *L'Odyssée* ? Certains Spéloncatais pensent qu'il s'agit plutôt d'un habitant du village prénommé Télémaque, mais alors pourquoi ne pas avoir utilisé l'expression « *a casa di Talamaca* » (la maison de Télémaque). Certes, dans de nombreuses familles spéloncataises, on trouvait des prénoms helléniques, mais sans qu'il s'agisse toutefois de prénoms hérités des Grecs qui s'installèrent en 1676 à Paomia, non loin de Sagone, et qui n'allèrent guère plus loin par la suite. Ne pas oublier en effet qu'en 565 avant Jésus-Christ, les Phocéens (Grecs) ont occupé une grande partie de la Corse, et ce sont sans doute ceux-là qui ont servi de modèle pour le choix des prénoms dans les familles spéloncataises. Quoi qu'il en soit, aucune certitude sur l'aspect historique de ce site. Il n'est pas interdit de temps à autre de rêver ou de romancer...

Voir aussi Guglielmo Savelli.

THÉODORE

Théodore I^{er} (Théodore Von Neuhoff)

Né à Metz en 1690 et décédé à Londres en 1756, il fut roi de Corse du 15 avril 1736 au 14 novembre 1736, étant précisé que ce n'est pas pour autant pendant son règne que les Génois furent délogés de la Corse.

Le 15 Juillet 1736, le roi Théodore I^{er} s'arrêta au couvent de Speloncato, dédié à Santa Maria della Pace (Notre-Dame de la Paix), dont la construction a été entreprise à la fin de l'année 1621. En 1646, il comptait dix frères capucins.

Théodore I^{er} y fut rejoint notamment par Giacinto Paoli, père de Pasquale Paoli, qu'il avait nommé général en chef. Giacinto Paoli et ses compagnons ayant eu vent d'un complot ourdi contre le roi, l'adjurèrent de ne pas s'attarder s'il désirait sauver sa royale personne. Il n'en eut cure, provoquant alors le départ du général Paoli, de ses compagnons et de ses troupes corses, oublieux de leur devoir de fidélité.

Cependant, après ce départ, arrivèrent dans le couvent le docteur Gio: Tomaso Giuliani de Muro et Anton Marco Malaspina de Speloncato, qui tous deux avaient été fait comte par Théodore I^{er} sur la place de Calenzana. Ces deux fidèles du roi avaient été séduits par le chant des sirènes du commissaire général Rivarola fomentateur du complot et avaient sans doute pressenti le côté peu sérieux de l'entreprise de ce monarque éphémère. Messieurs Giuliani et Malaspina quittèrent toutefois le roi pour s'entretenir

avec les *principalì* (principaux) du village, leur révélant qu'ils voulaient l'arrêter. Les principaux trouvèrent peu orthodoxe cette arrestation dans leur village, craignant qu'il en soit flétri, et ajoutèrent que si bataille il y avait, ce serait entre Spéloncatais contre Messieurs Giuliani et Malaspina et leurs troupes. L'un des principaux se rendit même chez le roi pour l'avertir. Ce dernier décida alors de partir vers deux heures du matin. Voir aussi Antoine Gabrielli.

TODESCHO DE ALBERTO

Todescho de Alberto

Spéloncatais.

Témoin le 14 octobre 1497 dans une sentence du lieutenant de Balagne concernant les biens de l'église San Nicolo de Spano située à Lumio (Haute-Corse).

TOLOMEI

Francesco Tolomei

Le 30 octobre 1669, lors de la visite du gouverneur génois Federico Imperiale, Francesco Tolomei de Ville-di-Paraso (Haute-Corse) lui demanda que sa communauté élise son propre capitaine d'armes pour que ses hommes au nombre de soixante ne soient pas ou plus placés sous le commandement du capitaine de Speloncato.

Pietro Francesco Tolomei

Lors de la visite du gouverneur génois Antonio Negrone – sa tournée effectuée entre le 21 août et le 14 octobre 1721 – Pietro Francesco Tolomei de Speloncato lui présenta une requête tendant à éviter que les revenus des biens communaux ne soient dilapidés. Le gouverneur décida alors que, dorénavant, les pères du commun de Speloncato : soient choisis parmi les *principalì* du village, soient élus pour un an seulement, que leur gestion soit publique, qu'ils devront exiger des comptes de ceux qui sortent de charge, et qu'ils soient responsables pécuniairement sur leurs biens propres en cas de déficit.

Le 23 juin 1723 [1724 ?], le gouverneur génois Nicolo Durazzo cite à comparaître devant lui, sous peine d'amende de cent écus d'or, Pietro Francesco Tolomei de Speloncato et d'autres Balanins coupables d'avoir refusé d'ajuster la mesure du baril d'huile selon les dispositions du décret récemment publié par ledit gouverneur.



URBANO

Urbano VIII

Urbano VIII, pape de 1623 à 1644 a authentifié par une bulle du 12 novembre 1632 la confrérie de Santa Croce, autrement appelée Sant'Antonio Abbate, de Speloncato. L'évêque de Mariana et Accia, et le chanoine Simonetti Simonetto qui apposa sa signature, prirent part à cette authentification.

Il était prévu dans le règlement régissant ladite confrérie (université) que pouvaient s'y inscrire aussi bien les hommes que les femmes. À signaler que par arrêt du Conseil d'État du Roi (Louis XVI) du 4 août 1781, il a été ordonné que toutes les confréries ou associations de pénitents remettent aux autorités leurs documents, titres, états de leurs revenus, et fassent connaître les personnes qui les composent. La Confrérie de Speloncato ne semble pas avoir obéi à cet arrêt !

Pour la petite histoire, Urbano VIII était l'ami de Galilée (*Galileo Galilei*), physicien et astronome toscan, dont il allégea la condamnation par l'inquisition qui l'accusait d'avoir épousé la thèse de Copernic selon laquelle la terre tournait sur elle-même et autour du soleil.

À la fin de son procès en 1633, Galilée dut abjurer et reconnaître le dogme officiel de l'Église qui affirmait que la terre était le centre du monde, comme le soutiendra bien plus tard **Victor Marcucci** !



VENEROSO

Girolami Veneroso

Lors de la visite de Girolami (ou Gerolamo) Veneroso, gouverneur (governatore) génois – sa tournée effectuée entre le 17 octobre et le 4 novembre 1706 – la communauté de Speloncato lui présenta le 27 octobre 1706 une requête par laquelle elle demandait que Pioggiola (Haute-Corse) n'empêche pas ladite communauté à ensemercer en seigle le lieu-dit « *Il Santuario* ». Dans sa sentence, le gouverneur accéda à la requête de la communauté et ce, à partir du ruisseau *Acquafredda* (eau froide) pour aller au lieu-dit « *A Vela* » (la voile). À signaler que Il Santuario (U Santuariu) est l'étendue boisée se trouvant sur les hauteurs qui séparent les deux communes de Speloncato et de Pioggiola.

Cette sentence faisait suite à la sentence de gouverneur de Gênes, Andrea Centurione, en date du 4 novembre 1576, qui demandait aux délégués des communes de Pioggiola et de Speloncato de se mettre d'accord, d'autant plus que ce qui constituait la cause de leur litige, la forêt de Santuario, ne leur appartenait pas mais était la propriété de la république de Gênes. Il ajoutait que ladite forêt avait été concédée aux habitants de Pioggiola ainsi qu'à ceux de Speloncato pour en jouir en commun.

Les deux sentences de Veneroso et de Centurione furent confirmées le 20 mai 1716 et le 2 février 1719, grâce à une transaction consignée par le notaire Giafferi : la forêt fut partagée par les délégués des deux communes Pioggiola et Speloncato. Une autre transaction s'ensuivit le 11 février 1720, le notaire étant alors Mariani à Muro (Haute-Corse).

Mais il semble que ce litige ne prit pas fin pour autant. Le 4 juin 1878, ne trouve-t-on pas en effet une demande de remboursement faite par avoués interposés auprès de Clément Casanova, maire de Pioggiola et ce, pour des frais exposés à l'occasion de l'utilisation de la forêt par une quarantaine de spéloncatais.

Voir aussi **Gio Stefano Spinola**.

VENTURINI

Ignazio Venturini

En Novembre 1745, il assiste à la consulte de Speloncato convoquée par Domenico Rivarola, ce dernier, affirmant disposer de l'appui sans réserve du roi de Sardaigne, Charles Emmanuel III, et de ses alliés, propose d'encercler Bastia et de s'en emparer. En désaccord avec cette initiative, il informe Rivarola qu'il ne le suivra pas.

Le 23 novembre 1755, **Pasquale Paoli** lui écrit de Speloncato. Dans sa lettre, il est question de la réparation d'un délit commis par un nommé Pantaleo de Morosaglia.

VERDONI

Giovanni Paolo Verdoni

Né de Gio:Francesco et Maria le 12 janvier 1750 à Speloncato, où il mourut le 21 novembre 1806.

Marié avec Maria (Felice ?) Alesi, 19 ans, le 13 février 1784.

Sur l'acte du notaire **Marco Maria Carli** en date du 29 mars 1777, il figure en qualité de médecin.

Sur le procès-verbal d'exhumation de **Paul André Baldacci**, en date du 8 nivôse de l'an X (29 décembre 1801), il figure en qualité de chirurgien et de maire.

Giovanni Paolo Verdoni a aussi été *procuratore* à partir du 10 août 1777.

Voir aussi **Michele Grimaldi**.

VINCENTE

Vincente

Né à Speloncato. En 1655, le père Francesco Mancini d'Occhiatana donne pouvoir au *magnifico* Giacinto Santini de Bastia pour obtenir de l'évêque de Mariana et Accia une sentence de saisie contre les héritiers de Vincente, qui semble-t-il serait un Savelli.

VINCENTELLO

Vincentello

Requête le 26 octobre 1609 de Vincentello, fils de Tullio, de Speloncato, afin que le lieutenant de Balagne cesse de le poursuivre pour tentative de viol, sur la personne de la femme Orsola, attendu qu'il n'a pas plus de 14 ans et qu'il n'est pas en âge d'accomplir l'œuvre de la chair (« *non e ancora d'eta da venire ad atto carnale* »).

VIRGILIO

Virgilio quondam Giocanto

Le 2 mars 1589, le Lieutenant de Balagne rendait une sentence en faveur de Virgilio quondam Giocanto de Speloncato contre la communauté de Speloncato pour une vache tuée sur son territoire.

VIRGINIO

Virginio

Il est question dans une lettre de **Pasquale Paoli**, datée du 11 mars 1756, du fils du docteur Virginio de Speloncato et d'une intervention de Monsieur Arrighi.

VITALI

Don Gregorio Maria Vitali

Né le 16 novembre 1750 à Speloncato où il mourut le 31 août 1801.

Fils de Francesco et Clara.

Marié avec Maria Agata Arrighi en secondes noces.

Notaire et juge de paix du Canton de Regino (Haute-Corse).

À signaler que le nom de son père ne figure pas sur son acte de naissance. De ce fait, il est né sans patronyme. Sans doute un oubli qui a été notamment réparé dans les actes de naissance de ses enfants, mais patatras ! Don Gregorio Maria y est tantôt Vitali Savelli dans l'acte de naissance de Chjara Maria née le 4 octobre 1788, tantôt seulement Vitali dans les actes de naissance de Camillo Francesco né le 21 décembre 1777, de Domenico Francesco né le 15 ou 16 septembre 1792, et d'Orazio Giuseppe né le 7 mars 1795. À noter que ces trois derniers apparaissent sous le nom de Savelli dans les documents d'état-civil ultérieurs. Mais Don Gregorio Maria apparaît également sous le nom de Savelli Vitali dans l'acte de naissance de sa fille Brigida le 13 ventôse de l'an VII (le 3 mars 1799). Il apparaît aussi sous ce patronyme dans son acte de décès et dans les décisions qu'il prit en tant que juge de paix.

Voir aussi **Domenico Francesco Savelli** et **Orazio Giuseppe Savelli**.

Pour la petite histoire, Chjara Maria Vitali Savelli se maria avec **Antonio Orlandini**.



ZAVAGLINO

Zavaglino

Père de Simone, qui était *Principale* en 1646 de l'église Santa Caterina de Speloncato.

Voir aussi **Giovanni Agostino Marliani**.

ZERGILIO

Zergilio

Son fils Simone Pietro était *Principale* en 1646 de l'église San Michele Arcangelo de Speloncato.

Voir aussi **Giovanni Agostino Marliani**.

◆ ANNEXE ◆

INVENTAIRE DES RELIQUES CONSERVÉES DANS LA COLLÉGIALE SANTA MARIA ASSUNTA DE SPELONCATO

Ces reliques sont conservées pour la plupart dans des reliquaires d'argent ou de cristal.

En voici l'inventaire réparti dans trois tableaux synoptiques, suivis des actes (certificats) d'authentification rédigés en latin, classés par ordre chronologique :

RELIQUES CONSACRÉES LE 24 SEPTEMBRE 1775 PAR FRANCESCO CITADELLA, ÉVÊQUE DE MARIANA ET ACCIA			
Nature des reliques	Origine des reliques	Date de leur acte d'authentification	Dignitaires qui les ont authentifiées
Fragments d'os	Saint Antoine Abbé (Sant'Antonio Abbate) (*)	3 janvier 1741	Maffeo Nicolao Farsetti, archevêque de Ravenne (actuelle Italie)
		10 août 1765	Francesco Nicolao Angelo Landini, évêque de Porphyre
Fragment d'os	Saint Philippe Néri (San Filippo Neri)	26 octobre 1753	Antonio Guglielmi, archevêque d'Urbino (actuelle Italie)
Viscères	Saint Philippe Néri (San Filippo Neri)	25 janvier 1773	Giovanni Valentino, pronotaire du cardinal de Pozzobuono (actuelle Italie)
Fragment d'os	Sainte Catherine Vierge et Martyre	17 décembre 1802	Benedetto Fenaia, archevêque de Philippe

(*) À signaler que *Sant'Antonio Abbate* est le nom porté par la confrérie qui a été officialisée le 16 novembre 1652 par le Pape Urbano VIII.



RELIQUES DONT LA LISTE FIGURE DANS LE LIVRE DE FABRIQUE

Nature des reliques	Origine des reliques	Date de leur acte d'authentification	Dignitaires qui les ont authentifiées
Cheveux	Vierge Marie	22 juin 1741	Eusebio de Ciani, évêque de Massa (actuelle Italie)
Fragment d'os	Saint Jean Baptiste	3 janvier 1741	Maffeo Nicolao Farsetti, archevêque de ravenne (actuelle Italie)
Fragments d'os	Saint Jean Baptiste	21 juillet 1790	Giovanni Antonio Sintich, évêque de Veglia (actuelle Italie)
Bâton	Saint Joseph, époux de la Vierge Marie	22 juin 1741	Eusebio de Ciani, évêque de Massa (actuelle Italie)
Fragments d'os	Saint Pierre Apôtre	16 mars 1818	Giulio Maria, cardinal de Somalie (Afrique)
Fragments d'os	Saint Pancrace Martyr	26 décembre 1744	Francesco Silvestri, évêque de Lavello (actuelle Italie)
Jambe	Saint Justin Martyr	11 octobre 1752	Francesco Giovanni Antonio Guadagni, cardinal de Tusculum (actuelle Italie)
Reliques extraites du cimetière (des catacombes) de Priscilla à Rome (actuelle Italie)	Saint René Saint Theomnesto Saint Timothée	11 octobre 1752	Francesco Giovanni Antonio Guadagni, cardinal de Tusculum (actuelle Italie)
Fragments d'os	Saint Roch	26 décembre 1744	Francesco Silvestri, évêque de Lavello (actuelle Italie)
		23 juin 1924	Basilio Pompili, évêque de Velletri (actuelle Italie)
Bout d'étoffe imbibé de sang	Saint Philippe Néri (San Filippo Neri)	26 avril 1743	Giovanni Antonio Guadagni, cardinal de San Martino in Monti (actuelle Italie)



AUTRES RELIQUES			
Nature des reliques	Origine des reliques	Date de leur acte d'authentification	Dignitaires qui les ont authentifiées
Morceau de la Croix	Jésus-Christ	26 décembre 1744	Francesco Silvestri, évêque de Lavello (actuelle Italie)
		21 juillet 1790	Giovanni Antonio Sintich, évêque de Veglia (actuelle Italie)
Fragments d'os	Saint Simon Apôtre	20 avril 1756	Cardinal Degli Oddi, évêque de Viterbo et Tusculum (actuelle Italie)
		9 novembre 1822	Giuseppe Della Porta Rodiani, archevêque de Damas (Syrie)
Fragment d'os	Saint Théodore Martyr	11 juin 1782	Frère Domenico Segarelli, sous le pontificat du Pape Pie VI
Parcelle du Sépulcre	Jésus-Christ	28 juillet 1786	Francesco Saverio Cristiani, évêque de Porphyre
Morceau de manteau	Saint Joseph	21 juillet 1790	Giovanni Antonio Sintich, évêque de Veglia (actuelle Italie)
Fragments d'os	Saint Joachim Sainte Anne Sainte Élisabeth	21 juillet 1790	Giovanni Antonio Sintich, évêque de Veglia (actuelle Italie)
Morceau de voile	Vierge Marie	21 juillet 1790	Giovanni Antonio Sintich, évêque de Veglia (actuelle Italie)
Fragments d'os	Saint Blaise Martyr	10 avril 1802	Gregorio Alessandri, évêque de Cortono (actuelle Italie)
Fragments d'os	Saint Paul Apôtre Saint Sébastien Martyr	16 mars 1818	Giulio Maria, cardinal de Somalie (Afrique)
Morceau de la colonne de flagellation	Jésus-Christ	16 mars 1818	Giulio Maria, cardinal de Somalie (Afrique)
Lambeau de vêtement	Saint François d'Assise Saint Antoine de Padoue	9 novembre 1822	Giuseppe Della Porta Rodiani, archevêque de Damas (Syrie)
Morceau de vêtement	Vierge Marie	24 octobre 1881	Frère Giuseppe Maria Maragioglio, assistant au seuil pontifical

MAFFÆUS NICOLAUS F A R S E T T U S PATRITIUS VENETUS

Sanctæ Metropolitanæ Ecclesiæ Ravennæ Archiepiscopus, & Princeps.

U Niverfis, & singulis præsentibus nostras inspecturis fidem facimus indubiam, & attestamur, quatenus Nobis exhibitis plurimis Sacris Reliquiis, eas ex authenticis locis extractas, ac literis authenticis, sigilloque munitas recognovimus, ex quibus sequentes extraximus videlicet

Sancti Antonii Abbatis, quæ reverenter collocavimus in reliquiario ex auribus figuræ sancti Antonii abbatis, & filii sancti

coloris rubri colligatos nostroque in cera hispanica impresso sigillo pro illius identitate ob-
signatos, repositos ad majorem DEI gloriam, & Sanctorum suorum venerationem elargiti fuimus

ad effectum dictarum Sacrarum Reliquiarum apud se retinendi, aliis donandi, & in quacumque Ecclesiâ Oratorio, seu Cappella publicè Fidelium venerationi exponendi, & collocandi. In quorum fidem has præ-
sentibus manu nostra subscriptas, nostroque firmatas sigillo expediri mandavimus. Datum Ravennæ ex no-
stro Archiepiscopio hac die 3. Mensis Januarii. Anni 1741.

M. N. Archiep. Ravennaten.

Gratis ubique.

Acte d'authentification de la relique (fragments d'os) de Saint Antoine Abbé,
établi le 3 janvier 1741 par Maffeo Nicolao Farsetti, archevêque de Ravenne (actuelle Italie).

MAFFÆUS NICOLAUS F A R S E T T U S PATRITIUS VENETUS

Sanctæ Metropolitanæ Ecclesiæ Ravennæ Archiepiscopus, & Princeps.

U Niverfis, & singulis præsentibus nostras inspecturis fidem facimus indubiam, & attestamur, quatenus Nobis exhibitis plurimis Sacris Reliquiis, eas ex authenticis locis extractas, ac literis authenticis, sigilloque munitas recognovimus, ex quibus sequentes extraximus videlicet

Sancti Baptistæ Presb. & Conf. quæ reverenter collocavimus in reliquiario ex ossibus sancti Baptistæ, & filii sancti

coloris rubri colligatos nostroque in cera hispanica impresso sigillo pro illius identitate ob-
signatos, repositos ad majorem DEI gloriam, & Sanctorum suorum venerationem elargiti fuimus

ad effectum dictarum Sacrarum Reliquiarum apud se retinendi, aliis donandi, & in quacumque Ecclesiâ Oratorio, seu Cappella publicè Fidelium venerationi exponendi, & collocandi. In quorum fidem has præ-
sentibus manu nostra subscriptas, nostroque firmatas sigillo expediri mandavimus. Datum Ravennæ ex no-
stro Archiepiscopio hac die 3. Mensis Januarii. Anni 1741.

M. N. Archiep. Ravennaten.

Gratis ubique.

*Questa Reliquia si conserva dentro l'Altare
di San Filippo Desi nella Collegiata di Speloncato
& d'ora dentro l'Altare della
Sergine
L. S. 1741. B. medicei dei*

Acte d'authentification de la relique (fragments d'os) de Saint Jean Baptiste,
établi le 3 janvier 1741 par Maffeo Nicolao Farsetti, archevêque de Ravenne (actuelle Italie).

D. EUSEBIUS DE CIANIS

Patritius Senensis Dei, & Apostolicæ Sedis Gratia

EPISCOPUS MASSÆ, ET POPULONIÆ PRINCEPS

Uⁿiversis, & singulis præsentibus nostras authenticas literas inspecturis fidem indubiam facimus, atque testamur, quatenus nobis devote exhibitis quibusdam Sacris Reliquiis, eas ex authenticis locis fideliter extractas, ac documentis authenticis, Sigilloque benè munitas diligentè recognovimus, ex quibus sequentibus, videlicet particulis — ex Sacris *Capillis Bnæ semper Virg^{is} Mariæ mris P. H. G.*

quas reverentè reposuimus, & collocavimus intus *reliquiario argenteo figuræ quartz, cristallis ad utraq; parte munitis*

& funiculo serico rubri — coloris benè colligato — nostroque in cera rubra hispanica impresso Sigillo pro illarum identitate obsignato —, ad majorem DEI Gloriam, & *Bnæ semper Virg^{is} Mariæ* Venerationem dono dedimus, & elargiti fuimus

effectum ad dictas — Sacras — Reliquias penès se retinendi, aliis donandi, extra Urbem transmittendi, & in quacumque Ecclesia, Oratorio, seu Cappella, publicè Christianidelium venerationi exponendi, & collocandi. In quorum fidem has testimoniales literas, manu nostra subscriptas, Nostroque firmatas Sigillo expediri mandavimus. Datum Massæ ex ædibus Episcopalibus hac die 22 Mensis Junij — Anni 1741 —

Eusebio de Ciani

Gratis ubique.
Quas reliquias si conservare dantur in Altare di San Filippo Neri nella Collegiata di Speloncato

Dom: Torti Proiec.

Acte d'authentification de la relique (cheveux) de la Vierge Marie, établi le 22 juin 1741 par Eusebio de Ciani, évêque de Massa (actuelle Italie).

D. EUSEBIUS DE CIANIS

Patritius Senensis Dei, & Apostolicæ Sedis Gratia

EPISCOPUS MASSÆ, ET POPULONIÆ PRINCEPS

Uⁿiversis, & singulis præsentibus nostras authenticas literas inspecturis fidem indubiam facimus, atque testamur, quatenus nobis devote exhibitis quibusdam Sacris Reliquiis, eas ex authenticis locis fideliter extractas, ac documentis authenticis, Sigilloque benè munitas diligentè recognovimus, ex quibus sequentibus, videlicet particulis — ex Sacro *Baculo S. Joseph sponsi B. V. Mariæ*

quas reverentè reposuimus, & collocavimus intus *reliquiario ex auricalco figuræ quartz cristallo anteriori parte munito,*

& funiculo serico rubri — coloris benè colligato — nostroque in cera rubra hispanica impresso Sigillo pro illarum identitate obsignato —, ad majorem DEI Gloriam, & *S. Joseph sponsi B. V. M.* Venerationem dono dedimus, & elargiti fuimus


effectum ad dictas — Sacras — Reliquias penès se retinendi, aliis donandi, extra Urbem transmittendi, & in quacumque Ecclesia, Oratorio, seu Cappella, publicè Christianidelium venerationi exponendi, & collocandi. In quorum fidem has testimoniales literas, manu nostra subscriptas, Nostroque firmatas Sigillo expediri mandavimus. Datum Massæ ex ædibus Episcopalibus hac die 22 Mensis Junij — Anni 1741 —

Eusebio de Ciani

Gratis ubique.
Quas reliquias si conservare dantur in Altare di San Filippo Neri nella Collegiata di Speloncato

Dom: Torti Proiec.

Acte d'authentification de la relique (bâton) de Saint Joseph, époux de la Vierge Marie, établi le 22 juin 1741 par Eusebio de Ciani, évêque de Massa (actuelle Italie).


JOANNES Antonius S. R. E. Presbyter Cardinalis Guadagni
Tituli S. Martini ad Montes, Sanctissimi D. N. Papæ
Vicarius Generalis, Romanæque Curia, ejusque
Districtus Judex Ordinarius &c.

Universis, & singulis præsentibus nostras literas inspecturis fidem facimus, & attestamus, quatenus Nobis exhibitis quibusdam sacris reliquiis, eas ex locis authenticis extractas opportunis documentis recognovimus, ex quibus sequentem videlicet *et Reliquiis sanguinis S. Philippi Neri conf.*

extraximus, & posuimus intra parvam thesam argent. sif. ovalis cept. et ant. parte maritima
 ac benè clausas, & funiculo serico coloris *colligatas*, nostroque parvo in cæra rebra hyspanica
 impresso sigillo pro ejusdem Sacrae Reliq. identitata signata, atque munita
 concessimus cum facultate apud se retinendi, aliis donan., & in quacunque Ecclesia, Oratorio, aut Cappella pu-
 blicæ Fidelium venerationi exponen. In quorum fidem has literas testimoniales manu nostra subscriptas, nostro-
 que sigillo firmatas per infrascriptum nostrum Secretarium expediri mandavimus. Romæ ex Aedibus nostris
 Die 26^o Mensis *Aprilis* Anno 1745

Die nona Aprilis 1755.
Recognitio legitime est publicè exponenda.
Gratis ubique
Altere di San Filippo Neri nella Collegiata di Speluncato
Ferdinandouffinus Secret.

Acte d'authentification de la relique (bout d'étoffe imbibé de sang) de Saint Philippe Néri, établi le 26 avril 1743 par Giovanni Antonio Guadagni, cardinal de San Martino in Monti (actuelle Italie).

FRANCISCUS SILVESTRI
 DEI, ET APOSTOLICÆ SEDIS GRATIA
EPISCOPUS LAVELLENSIS

SS. D. N. Benedicthi XIII. Prælati Domesticus, ac Pontificii Solii
 Episcopus Assists.

Universis, & singulis præsentibus nostras inspecturis fidem facimus indubiam, & attestamus, quatenus Nobis exhibitis plurimis Sacris Reliquiis, eas ex authenticis locis extractas, ac literis authenticis, sigilloque munitas recognovimus, ex quibus sequente, — extraximus videlicet *Sancti Pancratii Martyris, qui venerandi collocavimus in reliquiis argenteo sigillo munitis*

et utroque eorum munitis, ac sigillo serico

coloris rubri colligatas — nostroque in cera hyspanica impresso sigillo pro illorum — identitate ob-
 signatas, repositas — ad majorem DEI gloriam, & Sanctorum suorum venerationem elargiti fuimus

ad effectum dicta. — Sacra. — Reliquia. — apud se retinendi, aliis donandi, & in quacunque Ecclesia Oratorio, seu Cappella publicè Fidelium venerationi exponendi, & collocandi. In quorum fidem has præ-
 sentes manu nostra subscriptas, nostroque firmatas sigillo expediri mandavimus. Datum Lavelli. ex nostro Palatio Episcopali hac die 26^o Mensis *Decembris* Anni 1744

Ad m. p. p.
Exponenda publicè
in fidelium venerationem.
Anno die 26 Dec. 1744. Gratis ubique.
Adm. Lavellensis p. sig. S. P. Ap.
Questa Reliquia si conserva dentro l'Altare
di San Filippo Neri nella Collegiata di Speluncato

Acte d'authentification de la relique (fragments d'os) de Saint Pancrace Martyr, établi le 26 décembre 1744 par Francesco Silvestri, évêque de Lavello (actuelle Italie).

FRANCISCUS SILVESTRI
DEI, ET APOSTOLICÆ SEDIS GRATIA
EPISCOPUS LAVELLENSIS

SS. D. N. Benedicti XIII. Prælati Domesticus, ac Pontificii Solii
Episcopus Assistens.

Universis, & singulis præsentibus nostras inspecturis fidem facimus indubiam, & attestamur, quatenus
Nobis exhibitis plurimis Sacris Reliquiis, eas ex authenticis locis extractas, ac literis authenticis,
figilloque manitas recognovimus, ex quibus sequentes—extraximus videlicet *Sancti Rochi os in forma*

*Sancti Rochi os, quod reverenter collocavimus in reliquiario auroo figulo, et in eodem
quo per nos, et filios*

coloris *rubri* colligat. — nostroque in cera hispanica impresso sigillo pro illius — identitate ob-
signat. —, repositur. — ad majorem DEI gloriam, & Sanctorum suorum venerationem elargiti fuimus

ad effectum dicta. — Sacra. — Reliquia. — apud se retinendi, aliis donandi, & in quacumque Ecclesia
Oratorio, seu Cappella publicè Fidelium venerationi exponendi, & collocandi. In quorum fidem has præ-
fentes manu nostra subscriptas, nostroque firmatas sigillo expediri mandavimus. Datum Lavell. ex nostro
Palatio Episcopali hac die 26. Mensis Decembris — Anni 1744

F. Episcopus Lavellensis

Gratis ubique.

Conservare questa Reliquia dentro l'Altare di San Rochio X. in nella Chiesa di S. Salvatore

Acte d'authentification de la relique (fragments d'os) de Saint Roch,
établi le 26 décembre 1744 par Francesco Silvestri, évêque de Lavello (actuelle Italie).

FRANCISCUS SILVESTRI
DEI, ET APOSTOLICÆ SEDIS GRATIA
EPISCOPUS LAVELLENSIS

SS. D. N. Benedicti XIII. Prælati Domesticus, ac Pontificii Solii
Episcopus Assistens.

Universis, & singulis præsentibus nostras inspecturis fidem facimus indubiam, & attestamur, quatenus
Nobis exhibitis plurimis Sacris Reliquiis, eas ex authenticis locis extractas, ac literis authenticis,
figilloque manitas recognovimus, ex quibus sequentes—extraximus videlicet *Sancti Christi, in forma*

*Sancti Christi, in forma Crucis, quod reverenter collocavimus in reliquiario auroo figulo, et in eodem
quo per nos, et filios*

coloris *rubri* colligat. — nostroque in cera hispanica impresso sigillo pro illius — identitate ob-
signat. —, repositur. — ad majorem DEI gloriam, & Sanctorum suorum venerationem elargiti fuimus


ad effectum dicta. — Sacra. — Reliquia. — apud se retinendi, aliis donandi, & in quacumque Ecclesia
Oratorio, seu Cappella publicè Fidelium venerationi exponendi, & collocandi. In quorum fidem has præ-
fentes manu nostra subscriptas, nostroque firmatas sigillo expediri mandavimus. Datum Lavell. ex nostro
Palatio Episcopali hac die 26. Mensis Decembris — Anni 1744

F. Episcopus Lavellensis

Gratis ubique.

Conservare questa Reliquia dentro l'Altare di San Christo X. in nella Chiesa di S. Salvatore

Acte d'authentification de la relique (morceau de la Croix) de Jésus-Christ,
établi le 26 décembre 1744 par Francesco Silvestri, évêque de Lavello (actuelle Italie).



Fr. JO: ANTONIUS miseratione Divina Episcopus Tusculanus
S. R. E. Card. Guadagni, SSmi D. N. Papæ Vicarius Generalis,
Romanæque Curia, ejusque Districtus Judex Ordinarius &c.

UNiversis, & singulis presentes nostras litteras inspecturis hanc facimus, & attestamus, quod Nos ad majorem
Omnipotentis Dei gloriam suorumque Sanctorum venerationem dono dedimus *S. N. Herro Can. Alferri*

Sacram *Cera* Sancti Christi Martyris *Justini, nec non Reliquias S. Theomnesti, Sancti*
René, & Sancti Timothei, Sancti per Nos de mandato
Sanctis. D. N. Papæ ex Coemeterio *Bojulle* extractas, quas in capsula *lynea Cera undulata Comperta*
bene clausa, & funiculo serico coloris *Rubri* colligata, ac sigillo nostro signata supradicto *S. N. Herro Can. Alferri*
concessimus, eidemque ut prædicta, *Sacra Reliquia S. L. M. M.* apud se retinere, aliis donare, extra
Urbanam transmittere, & in quacunque Ecclesia, Oratorio, aut Cappella publicæ fidelium venerationi, exponere, & collo-
care valeat in Domino facultatem concessimus, absque tamen Officio, & Missa ad formam Decreti S. Congreg. Rituum
edit. die 11. Augusti 1691. In quorum fidem has litteras testimoniales manu nostra subscriptas, nostroque
sigillo firmatas per infra scriptum Sacrar. Reliquiarum Custodem, expediri mandavimus. Romæ ex Aedibus nostris
die 11. mensis *Octobris* — Anno 1752 —

Alferri

Alferri

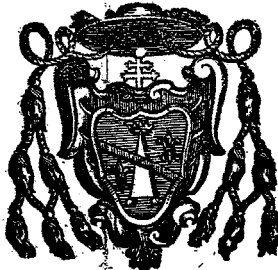
*Monij. Visitator Episcopalis à Monasterio
in Castello di S. Pietro, vicino ad S. Remo
che s'opponono dentro l'Altare di S. Filippo
Neri nella Chiesa e ciò per lettera in data
del 8. Settembre 1708. in Compilato.*

Reg. Nr. *A* Gratis ubique. *Augustinus Honoratus*

Reliquie si conservano dentro l'Altare di San Filippo Neri nella Collegiata di S. Sebastiano.

*Adesso sono
dentro l'altare della Vergine Maria*

Acte d'authentification de la relique (jambe) de Saint Justin Martyr
et des reliques de Saint René, Saint Theomnesto et Saint Timothée,
établi le 11 octobre 1752 par Francesco Giovanni Antonio Guadagni,
cardinal de Tusculum (actuelle Italie).



ANTONIUS GUGLIELMI
PATRITIUS SENENSIS, ET ÆSINUS

*Dei, & Apostolica Sedis gratia Archiepiscopus Urbini, SS. D. N. Papa
Pralatus Domesticus, ac Pontificii Solii Archiepiscopus Assistent.*

UNiversis, & singulis has presentes nostras testimoniales litteras inspecturis fidem facimus indubiam, atque testamur; quatenus
exhibitis Nobis aliquibus Sacris Reliquis, eas ex authenticis locis extractas, ac documentis pariter authenticis, sigilloque non
vitiato munitas, recognovimus, ex quibus extraximus *particulari ex officio v. Reliquie Neri*

quam reverenter reposuimus, & collocavimus in *parva theca argentea ovalis figuræ, vitroque ex
extraque parte munita, et presentis rubri* coloris colligata, nostroque
parvo in Cera rubra Hispanica apposto, & impresso sigillo pro majore dictæ Sacre Reliquiæ
identitate: Deinde illa ad majorem Omnipotentis Dei gloriam, suorumque Sanctorum venerationem dono dedimus, & largiti fuimus
cum facultate pones se retinendi, aliis donandi, extra hanc Urbanam, nostramque Archidiececesim transmittendi, & in quacunque Eccle-
sia, Cappella, seu Oratorio publicæ Fidelium venerationi exponendi, & collocandi. In quorum fidem hac presentes manu
non Vicarij Generalis

per infra scriptum Cancellarium nostrum ad id deputatum expulsi mandavimus.

Datum Urbini hac die *26* Mensis *Octobris* Anno *1752*

Joseph S. M. B. P. Vic. G. M. J.

Acte d'authentification de la relique (fragment d'os) de Saint Philippe Néri,
établi le 26 octobre 1753 par Antonio Guglielmi, archevêque d'Urbino (actuelle Italie).



J A C O B U S

Tituli S. Hieronymi Illiricorum S. R. E. Presbiter Cardinalis **ODDI**
Misericordie Divinae Episcopus Viterbiensis & Tuscanensis.



Universis, & singulis presentes litteras inspecturis fidem facimus & attestamus, quod Nos ad majorem omnipotentis Dei gloriam, suorumque Sanctorum venerationem recognovimus infrascriptam *Reliquiam*, ex authenticis locis extractam, videlicet: *Reliquia S. Simonis Apostoli*

quam reverenter reposuimus, & collocavimus intus *Recam ex strano vase, cuo vitro a parte antea bene clausam, filo Serico coloris rubri colligatam*, Nostroque sigilla cera rubra Hispanica impresso pro illius identitate obsignatam, ac dono dedimus, & concessimus

~~cum facultate prefatam sacram Reliquiam penes te retinendi, aliis donandi, & in quacunque Ecclesia Oratorio, vel Cappella, publice Christianorum venerationi exponendi, & cendi. In quorum fidem has presentes expediri, & Nostro, quo in similibus utimur, sigillo muniri, jussimuratum Viterbii ex Nostro Palatio Episcopali apud S. Laurentium hac die 20. Aprilis 1756~~

Die decima sexta Aprilis 1756. J. Card. ODDI
Vita, et recepta per nos supra: Reliquia permittimus ut in quacunque Ecclesia, seu Capella exponi possit
D. M. Epus Marian: Aven: etc

Josephus

Acte d'authentification de la relique (fragments d'os) de Saint Simon Apôtre, établi le 20 avril 1756 par le cardinal Degli Oddi, évêque de Viterbo et Tusculum (actuelle Italie).

FR. NICOLAUS ANGELUS MARIA LANDINI Florentinus;
Ordinis Eremitarum S. Augustini, Dei, & Apostolicæ Sedis gratia Episcopus
Porphyrien., Sacrarum Apostolice Præfectus, ac Pontificii Solii Assistentens.

Universis, & singulis presentes nostras litteras inspecturis fidem facimus, & attestamus, qualiter Nos

hono debimus
partem de oss. S. Antonij Ab. ex locis authenticis extractam
posuimus in reliqua nigra vitæ figuræ, et crist. cum quo filo sericeo rubro ligat. nostro sigillo obsignari iussimus. eisdemque ut

apud te retinere, aliis donare, & in quacunque Ecclesia Oratorio, aut Capella publica fidelium venerationi exponere, & collocare valeat in Domino facultatem concessimus. In quorum fidem has litteras testimoniales manu nostra subscriptas nostroque sigillo firmatas per nostrum Secretarium expedivimus. Datum

Supradictam Reliquiam approbamus ita ut publicè hinc venerationi exponi valeat.
Petrus Jacobus de vic. S. Antonij



Romæ 10. Aug. 1763
Josephus

Acte d'authentification de la relique (fragments d'os) de Saint Antoine Abbé, établi le 10 août 1765 par Francesco Nicolao Angelo Landini, évêque de Porphyre.

JOANNES VALENTINUS

S.T. & J.U. D. Protonot. Apostol. Eminentiss., & Reverendiss. D.D. JOSEPH
Tit. S. Laurentii in Lucina S.R.E. Primi Presb. Card. PUTOBONELLI,
S. Mediol. Ecclesiae Archiep. in spiritualibus, & temporalibus
Vicarius Generalis &c.

Universis, & singulis praesentes nostras literas inspecturis, fidem facimus, & attestamus, *Sacras Particulas*
ex Spiritibus S. Philippi Neri, reconditas inter parvam Thezauri crystallinam pluribus angulis
in forma oblonga elaboratam, argento operis filigrani nuncupat, circumornatam, ac minori
Sigillo Archiepiscopali S. Ambrosii in cera rubra Hispanica impresso, a filo serico rubri coloris pendente
minutam, in hac Curia Archiepiscopali canonice receptas, et approbatas fuisse, ac per Nos concessas

ad effectum penes se illa servandis, alteri donandi, & in qualibet Ecclesia publica Christianorum venerationi
collocandi, ac exponendi. In quorum fidem &c.
Datum Mediolani ex Palatio Archiepiscopali die

XXV. Januarij MDCCLXXIII.

Die 1. Aprilij 1773. Speluncati in actu Sac. Visitationis
Exponatur publice Fidelium Venerationis
et hincius Vitini Vitis, et Sec. Pius

Ant. Speluncato / Palatium S. Caroli

Acte d'authentification de la relique (viscères) de Saint Philippe Néri,
établi le 25 janvier 1773 par Giovanni Valentino, pronotaire du cardinal de Pozzobuono (actuelle Italie).

FR. JO: DOMINICUS
Ord. Er. S. August. S. Th. Magister
ET AD SACRAS
A SANCTISSIMO D. N.
specialiter



SEGARELLI
Sacrae Apostolicae Pro-Praefectus
SS. RUM RELIQUIAS
PIO PAPA SEXTO
deputatus.

Universis, & singulis praesentes nostras literas inspecturis, fidem facimus, quod Nos ad majorem Omnipotentis Dei
gloriam, Sanctorumque suorum venerationem, ex sacris Reliquiis de mandato SS. D. N. PP. & Cœmeterio
Ursiaci extractis, & à Sacra Congregatione Indulgentiarum, factarumque Reliquiarum recognitis, & ap-
probatis dono dedimus

Particulam de Spiritibus

S. Theodora Martyris eundem hoc proprio nomine deceret.

collocat in *Ursi*. Utamur omnes fig. et vitro mundi filo serico rubro ligat

& omnibus ad quos spectat, ut praedictam Sacram Reliquiam bene clausa, & parvo Sigillo Sanctissimi obsequat
apud se retinere, aliis donare, & in quacumque Ec-
clesia, Oratorio, seu Cappella publice venerationi exponere valeant facultatem in Domino concessimus, absque tamen
Officio, & Missa, ad formam Decreti Sac. Congregationis Rituum editi die 11. Augusti 1691. In quorum fidem has
praesentes literas manu nostra subscriptas, & Sigillo Sanctissimi firmatas per infra scriptum Secretarium expediri jussimus.

Datum Romae die 11. Mensis Junij Anno 1782

F. J. Segarelli Sac. Apost. Praefect.

Gratis ubique omnia

Reg. lit.

Josephus Segarelli

Acte d'authentification de la relique (fragment d'os) de Saint Théodore Martyr,
établi le 11 juin 1782 par le Frère Domenico Segarelli, sous le pontificat du Pape Pie VI.

FR. XAVERIUS
Ord. Eremit.
DEI, ET APOSTOLICÆ
EPISCOPUS
SACRARIJ APOSTOLICI
PŒLATUS DOMESTICUS, AC



CRISTIANI
S. Augustini
SEDIS GRATIA
PORPHYRIEN.
P R Æ F E C T U S
PONTIFICIO SOLIO ASSISTENS.

U Niversis, & singulis presentes nostras literas inspecturis fidem facimus, & attestamus, qualiter Nos dono dedimus

*particularem de sepulchro Domini Nostri Jesu Christi de ligno authentico
extract. quod in reliq. arg. ovali fig. et sigill. aramit, quod
fide sericea coloris signat.*

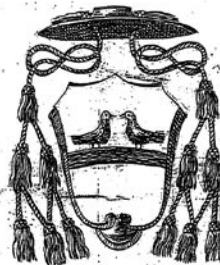
Nostro parvo Sigillo obfirmari mandavimus. eisdemque, ut predictam Sacram Reliquiam apud se retine-
re, aliis donare, & in quacumque Ecclesia, Oratorio, aut Cappella publice Fidelium venerationi exponere, &
collocare valeat in Domino facultatem concessimus. In quorum fidem has literas testimoniales manu nostra
subscriptas, nostroque Sigillo firmatas per nostrum Secretarium expediri mandavimus. Datum Romae 28 Julij 1786

*Reliquiam istam in nomine
omnium et singulorum
generacionum fidelium exponere
permittimus. Nostri Secretarius
Franciscus Saverio Cristiani*

*Franciscus Saverio Cristiani
archidiaconi Porphyriensis*

Acte d'authentification de la relique (parcelle du Sépulcre) de Jésus-Christ, établi le 28 juillet 1786 par Francesco Saverio Cristiani, évêque de Porphyre.

JOANNES ANTO
DEI, ET APOSTOLICÆ
EPISCOPUS



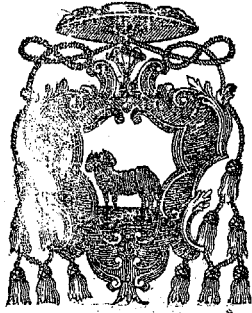
NIUS SINTICH
SEDIS GRATIA
VEGLENSIS

U Niversis, & singulis presentes nostras literas inspecturis fidem facimus, atque testamur, quod Nos ad majorem
omnipotentis Dei gloriam, Sanctorumque suorum venerationem dono dedimus atque concessimus

*ex ligno Nostri Crucis Domini Nostri Jesu Christi. Et Velo Sancte Virg. Marie
et ossibus S. Josephi Virg. et Sancti J. Baptistae, et ossibus
Sancti Joachimi et Sancte Anne Virg. et Sancte Elisabethe
ex authenticis locis extracta et legitime recognita atque consignata in theca de argenteo
bene clausa, & funiculo sericeo coloris ar. colligata, sigilloque nostro signata, eisdem facultate illis
se retinendi, aliis donandi, & in quacumque Ecclesia, Oratorio, aut Cappella publice Fidelium venerationi
collocandi. In quorum fidem has literas testimoniales nostre manu subscriptas, nostroque Sigillo firmatas per
nostrum Secretarium expediri mandavimus. Datum Veglia ex Aedibus nostris hac die 21 Julij 1790*

Gratis ubique Nicolaus Sinelli Secretarius

Acte d'authentification établi le 21 juillet 1790 par Giovanni Antonio Sintich, évêque de Veglia (actuelle Italie), concernant les reliques suivantes : morceau de la Croix de Jésus-Christ, morceau de voile de la Vierge Marie, fragments d'os de Saint Jean Baptiste, morceau de manteau de Saint Joseph, fragments d'os de Saint Joachim, Sainte Anne et Sainte Elisabeth.



7
HORE UG. 18

GREGORIUS ALESSANDRI

DEI, ET APOSTOLICAE SEDIS GRATIA
EPISCOPUS CORTONENSIS
EIDEMQUE SANCTAE SEDI IMMEDIATE SUBJECTUS.

Universis & singulis praesentes nostras literas inspecturis, fidem facimus indubiam, & attestamus, quatenus Nobis exhibitis Sacris Reliquiis, eas ex authenticis locis extractas, ac literis authenticis & Sigillo munitas recognovimus, ex quibus extraximus sequentem videlicet *Particulam ex Osibus S. Blasii Episcopi, et Martyris, quam reverenter posuimus in Theca Argentea ovalis figurae auro, et retro crystallo munita bene clausa, ac funiculo serico rubri*

coloris colligata. Nostraque in cera rubra hispanica ad partem aperientem impresso Sigillo pro illius identitate obsignata, & ad majorem Omnipotentis Dei gloriam, & dictae Sacrae Reliquiae venerationem elargiti fuimus

ad effectum dictam Sacram Reliquiam penes se retinendi, aliis donandi, & in quacumque Ecclesia, Oratorio, aut Capella publicae Fidelium venerationi exponendi, & collocandi. Ne aures de praedictis, ac de successiva dictae Sacrae Reliquiae veritate, & identitate ullo umquam tempore dubitari contingat, has praesentes manu Nostra subscriptas, & Episcopalis etiam Sigilli impressione munitas fieri jussimus

Dat. Cortonae ex Nostris Episcopali Palatio die 10 Aprilis 1802.

Greg. Ep. Corton.

Vincenz. Francolini a. Secr.

Acte d'authentification de la relique (fragments d'os) de Saint Blaise Martyr, établi le 10 avril 1802 par Gregorio Alessandri, évêque de Cortono (actuelle Italie).

BENEDICTUS
CONGREGATIONIS
DEI, ET APOSTOLICAE
ARCHIEPISCOPUS
PRAELATUS DOMESTICUS,
ALMAEQUE URBIS



FENAJA
MISSIONIS
SEDIS GRATIA
PHILIPPENSIS
PONTIFICIO SOLIO ASSISTENS
VICESGERENS

Universis, & singulis praesentes nostras literas inspecturis fidem facimus, atque testamur, quod Nos ad majorem omnipotentis Dei gloriam, Sanctorumque suorum venerationem dono dedimus, atque concessimus *Particulam ex Osibus S. Catharinae Virginis et Martyris*

ex authenticis locis extractam, legitimeque recognitam, in Theca ex auniculo de *argenteo figura ovali unico crystallo munita bene clausa, & funiculo serico coloris rubri colligata*. Sigilloque nostro signata, cum facultate illam apud se retinendi, aliis donandi, & in quacumque Ecclesia, Oratorio, aut Cappella publicae Fidelium venerationi exponendi & collocandi. In quorem fidem has literas testimoniales, & ad majorem Dei gloriam, & dictae Sacrae Reliquiae venerationem elargiti fuimus. Dat. Romae ex Aedibus nostris hac die 17. Mensis Decembris Anni 1802.

*Subscripsimus etc. a nobis
Benedictus Archiepiscopus Philippopolitani
venerationis fidelium etc. cum
permissis. Romae in aedibus nostris
S. Emmanuele de*

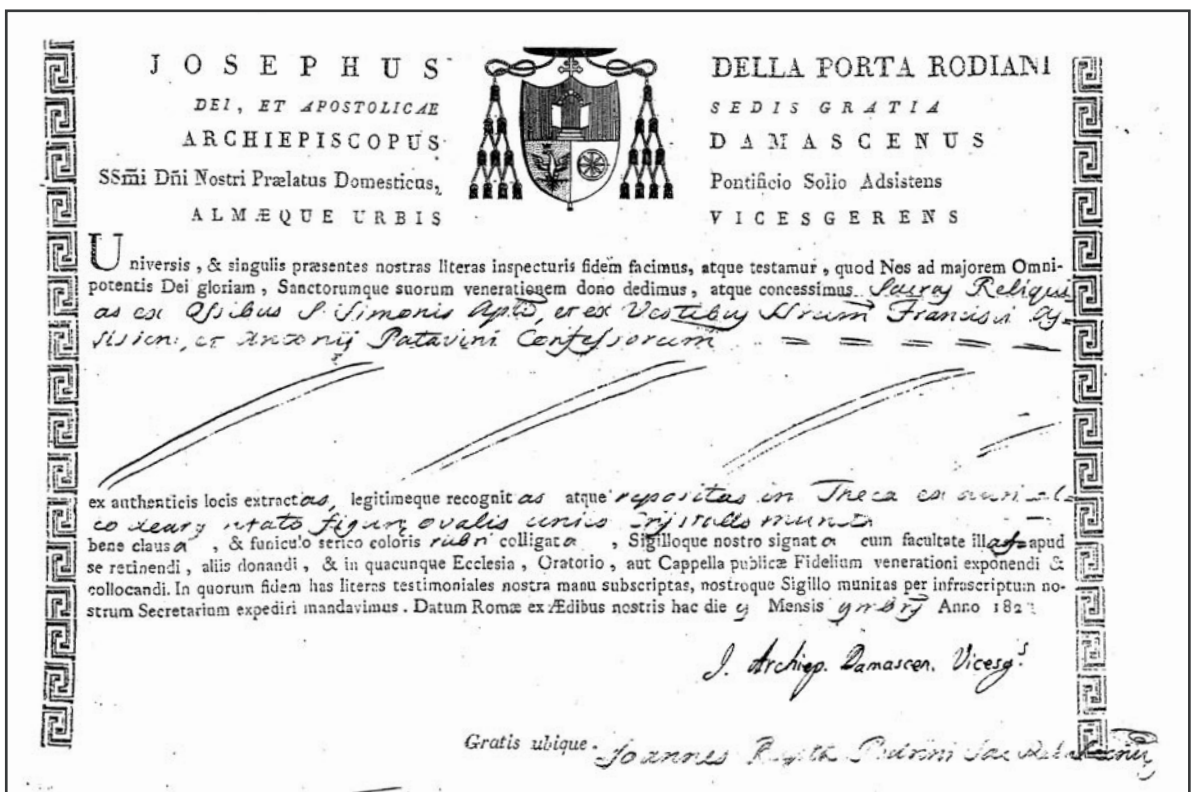
Bened. Archiep. Philippopolitani

226 - Gratia ubique. Joannes Baptista Pellicani A. Pellicani

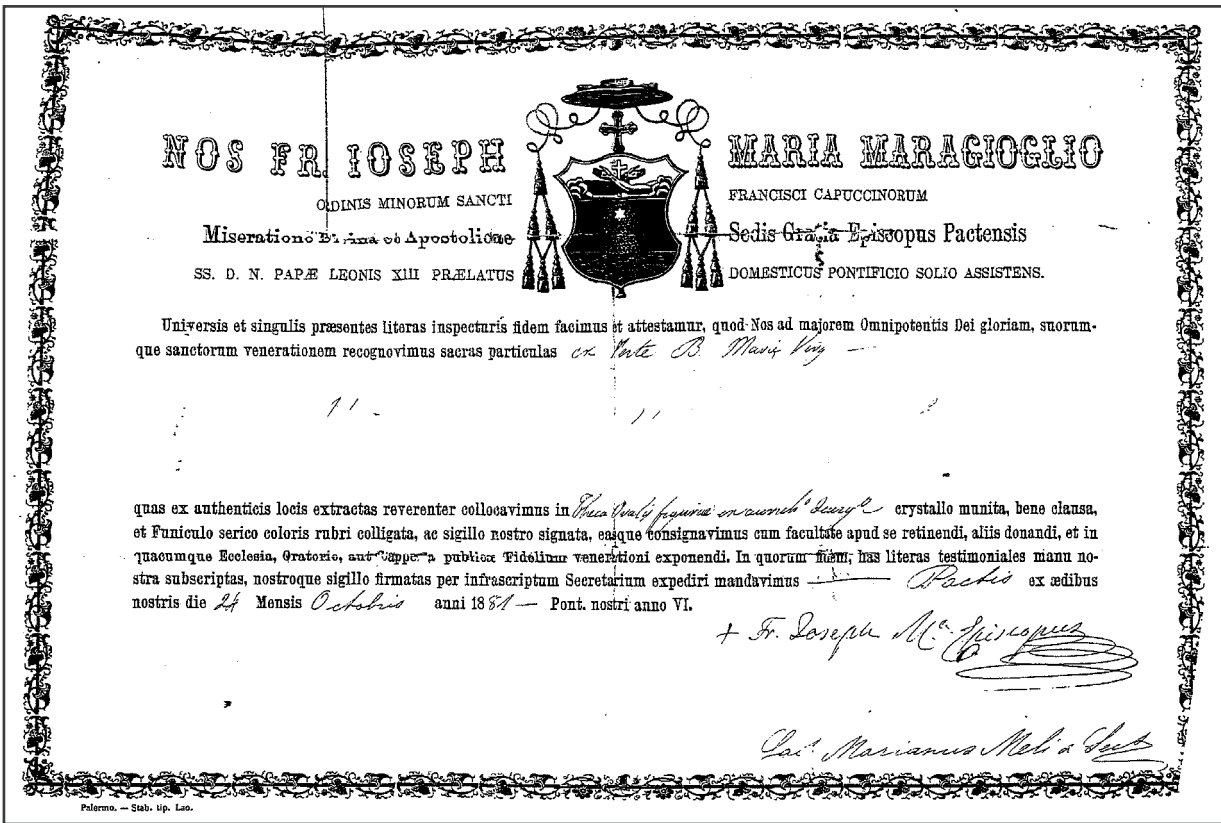
Acte d'authentification de la relique (fragments d'os) de Sainte Catherine Vierge et Martyre, établi le 17 décembre 1802 par Benedetto Fenaia, archevêque de Philippe.



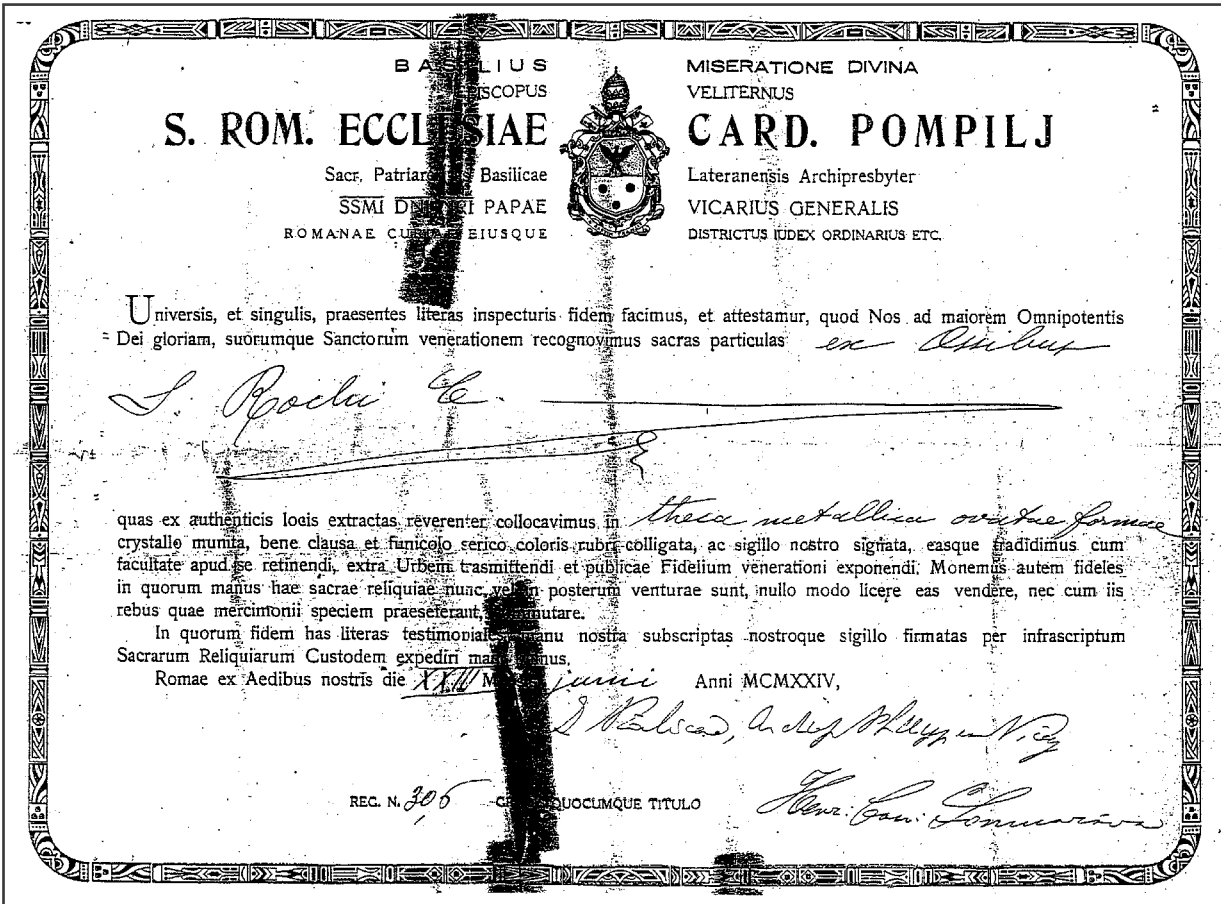
Acte d'authentification de la relique (morceau de la colonne de flagellation) de Jésus-Christ et des reliques (fragments d'os) de Saint Pierre Apôtre, Saint Paul Apôtre et Saint Sébastien Martyr, établi le 16 mars 1818 par Giulio Maria, cardinal de Somalie (Afrique).



Acte d'authentification de la relique (fragments d'os) de Saint Simon Apôtre et des reliques (lambeaux de vêtement) de Saint François d'Assise et de Saint Antoine de Padoue, établi le 9 novembre 1822 par Giuseppe Della Porta Rodiani, archevêque de Damas (Syrie).



Acte d'authentification de la relique (morceau de vêtement) de la Vierge Marie, établi le 24 octobre 1881 par le Frère Giuseppe Maria Maragioglio, assistant au seuil pontifical.



Acte d'authentification de la relique (fragments d'os) de Saint Roch, établi le 23 juin 1924 par Basilio Pompili, évêque de Velletri (actuelle Italie).

◆ REMERCIEMENTS ◆

Cet ouvrage a nécessité de nombreuses et interminables consultations de documents existant notamment aux Archives Départementales d'Ajaccio et de Bastia, à la Bibliothèque de Bastia et de Porto-Vecchio, à l'Évêché d'Ajaccio et à la Mairie et à l'Église de Speloncato. En ces lieux, j'ai toujours reçu le meilleur accueil.

Il a fallu aussi procéder à la lecture de nombreux livres plus intéressants les uns que les autres, pour apporter d'avantage d'eau au moulin de la Connaissance...

En outre, de nombreuses personnes m'ont fait l'honneur et le plaisir de m'encourager et de faciliter mon entreprise en me rappelant ou en me faisant connaître certains faits ayant émaillé « *U Nostru Paese* ». Que toutes ces personnes, dont je tiens à citer les noms, en soient remerciées : Antoine Joseph Abraini, Dominique Abraini, Josée Abraini, Alain Ambrosini, Jean Ambrosini, Louis Belgodere de Bagnaja, Éric Beretti, Emmanuel Carli, Isabelle et Philippe Clément, Alain Colombani, Dominique Antoine Colombani, Lucie Connan, Pierre Dottori, le Père Federico, Freddy Filippi, Marie-France & Édouard Flach-Malaspina, Antoine Graziani, Joseph Grimaldi d'Esdra, Marie-Antoinette de La Rossat, Pierre Mottard, Monique & Dominique Orlandini, Charly Pissard, Jean-Dominique Poli, Jean-François Poli, Jean-Pierre Poli, Marie-Joséphine Princivalle, Gracieuse Ribeyre, Marie-Louise Savelli, Dolores & Marcel Serrat-Callistri.

En particulier, un très grand merci à tous ceux qui m'ont ouvert leurs archives familiales. Ils m'ont permis de ce fait d'intégrer dans cette étude des documents parfois très anciens et d'une grande valeur artistique et historique.

Ces documents, qui constituent une iconographie inestimable, m'ont été aimablement communiqués par : Dominique Abraini, Alain Ambrosini, Jean Ambrosini, Éric Beretti, Emmanuel Carli, Freddy Filippi, Édouard Flach-Malaspina, Antoine Graziani, Marie-Antoinette de La Rossat.

Parmi les documents, certains sont écrits dans une langue autre que le français, et à ce propos, j'ai été très heureux de bénéficier des connaissances linguistiques étendues et des connaissances tout court de M. Pierre Mottard, personnalité dont l'érudition n'a pas de bornes.

Que toutes ces personnes reçoivent ma gratitude pour m'avoir facilité un retour dans notre passé spéloncatais.



François Mariani
Trésorier Principal des Finances honoraire
Secrétaire général honoraire de l'université Lyon I Claude-Bernard

◇ GLOSSAIRE ◇

Caporaux

Les caporaux (*caporali*, pluriel de *caporale*) étaient élus par les pères du commun parmi des notables. Magistrats, les *caporali* défendaient les pauvres et les faibles.

Estimateur (expert) public de propriétés

Sous la domination génoise, l'estimateur (expert) public de propriétés (*stimatore publico di benifondi*) travaillait surtout avec les notaires. Il ne limitait pas son activité à l'estimation et à l'évaluation des biens, mais pratiquait également le cas échéant les saisies de biens. D'après les statuts de Corse, il devait être élu tous les deux ans.

Garde-champêtre

Sous la domination génoise, le garde-champêtre (*guardia campestru*) était élu, et était responsable du dommage dont l'auteur restait inconnu. Il était payé par les propriétaires en numéraire ou en nature. Le *Civile Governatore* relate une élection de gardes-champêtres le 28 décembre 1647 à Speloncato, avec permis de port d'armes par le fait du gouverneur.

Gentilshommes

Les gentilshommes (*benemeriti*, pluriel de *benemerito*) étaient des notables dispensés de taille, autorisés à porter des armes et à bâtir des tours. Il s'agissait de la noblesse d'extraction remontant aux XIV^e et XV^e siècle.

Gouverneur

Le gouverneur (*governatore*) était assisté de deux docteurs en Droit, génois comme lui, appelés vicaires (*vicariü*).

Nobles XII

Les Nobles XII autrement appelés *dodeci* n'étaient douze, comme leur nom l'indique, que dans le « *Di Qua* » (l'« en deçà des monts », actuel département de la Haute-Corse). Ils étaient élus par les députés nommés par les communautés, les descendants des *caporali* prenant aussi part à leur élection. Les Nobles XII, tous Corses et tous anoblis, résidaient chacun à Bastia pendant un mois pour assister le gouverneur. Leur principale attribution était la direction des réparations des chemins.

Notaires

Les notaires (*notari*, pluriel de *notaro*) étaient nommés par le gouverneur après l'examen de leur candidature par les *vicariü*. Peu payés, ils ne rougissaient pas d'exercer en même temps un métier.

Percepteurs

Les percepteurs (*raccoltori*) étaient chargés de recouvrer la taille (impôt), et remettaient l'argent obtenu au Trésor via le podestat, à ses risques et périls.

En 1624, Gênes ordonna que les percepteurs de taxes ne soient plus corses mais génois, sous prétexte que les Corses étaient trop indulgents.

Piève

Selon une définition de l'Église, une piève désignait le territoire d'un nombre indéterminé de paroisses soumises à la juridiction ecclésiastique d'un même curé supérieur (*u piuvanu* en langue corse).

Podestat et pères du commun

Le podestat était à la fois le maire et le juge de Paix de la communauté. Il était assisté de deux pères du commun (*padri del cumune*). Tous trois étaient élus pour un an, par l'ensemble de la population qui se réunissait à cette occasion sur la place de l'église.

Principaux

Les principaux (*principali*, pluriel de *principale*) n'étaient pas des seigneurs, mais des gens riches et puissants, pleins d'autorité.

Procurateurs

Les procurateurs (*procuratori*, pluriel de *procuratore*) étaient élus chaque année par les habitants du village pour représenter l'Église avec autrui. En outre, avec l'autorisation du Prieur, ils recouvraient les créances de la confrérie.

Vicaires

Les vicaires (*vicarij*, pluriel de *vicario*) s'occupaient des affaires civiles et criminelles, et examinaient les candidatures au Notariat.



◊ BIBLIOGRAPHIE ◊

- ANGELINI Jean-Victor, *Histoire secrète de la Corse*, Albin Michel.
- AVON-SOLETTI Marie-Thérèse, *La Corse et Pascal Paoli : Essai sur la constitution de la Corse*, Volumes I et II, La Marge édition, 1999.
- BATTESTINI F. F., *Calvi au XVI^e siècle 1563-1608. Sa tradition dit qu'un siècle plus tôt Christophe Colomb y est né*, Éditions Ambrosini, Asnières, 1968.
- BONAPARTE Roland (Prince), *Une excursion en Corse*, Imprimé pour l'auteur, Paris, 1891.
- BOSWELL James, *État de la Corse, suivi d'un Voyage dans l'Île et des Mémoires de Pascal Paoli, orné d'une carte nouvelle : traduit de l'anglais et de l'italien par M. SDC*. Imprimé à Londres en 1769.
- CAPOROSSI Orsu Ghjuvanni, *Cronica di a CORSICA*, adresse Internet : <http://perso.club-internet.fr/oursjeancaporossi/>.
- CARATINI Roger, *Histoire du peuple corse*, Éditions Critérion, Paris, 1996.
- CARLI Romulus François Joseph, *Coups de plume variés d'un enfant de la Balagne*, 1896.
- CARRINGTON Dorothy, *Napoléon et ses parents au seuil de l'histoire*, Éditions Alain Piazzola / La Marge, Ajaccio, 1993.
- CASABIANCA L. M. (Abbé), *Le berceau de Christophe Colomb*, Éditeur Lacour.
- COLONNA D'ISTRIA Robert, *Histoire de la Corse*, Éditions France-Empire, 1997.
- CULIOLI Gabriel-Xavier, *Contes et Légendes de l'Île de Corse*, Éditions DCL (Distribution Corse du Livre), Ajaccio, 1999.
- DEMARTINI François, *Les Bonaparte avant Napoléon I^{er}*, Coll. Histoire et Généalogie : première partie.
- DEMARTINI François et GRAZIANI Antoine-Marie, *Les Bonaparte en Corse*, Coll. Histoire et Généalogie : deuxième partie, Éditions Alain Piazzola, Ajaccio, 2001.
- EMMANUELLI René, *Gênes et l'Espagne dans la guerre de Corse 1559-1569*, Éditions A. & J. Picard & Cie, Paris, 1964.
- ETTORI Fernand, *La maison De La Rocca : Un lignage seigneurial en Corse au moyen-âge*, Éditions Alain Piazzola, 1998.
- FRANZINI Antoine, *La Corse du XV^e siècle : Politique et Société - 1453-1483*, Éditions Alain Piazzola, Ajaccio.
- FUSINA Jacques (Dir.), *L'histoire de l'école en Corse*, Bibliothèque d'histoire de la Corse, Éditions Albiana, Ajaccio, 2004.
- GALETTI Jean-Ange, Abbé, *Histoire illustrée de la Corse*, Pillet, 1863.
- GIACOMO-MARCELLESI Mathée et CASANOVA Antoine (Ed.), *Chronique médiévale corse, de Giovanni della Grossa*, La Marge Édition, 1998.
- GIROLAMI-CORTONA François-Antoine, *Histoire de la Corse*, Librairie Marseillaise, Marseille, 1971 (édition originale 1906).

- GRAZIANI Antoine-Marie, *Chronique de la Corse 1560-1564, de Anton Pietro Filippini : introduction, traduction, notes et index*, Éditions Alain Piazzola, Ajaccio, 1995.
- GRAZIANI Antoine-Marie, *La Corse vue de Gênes*, Éditions Alain Piazzola, Ajaccio, 1998.
- GRAZIANI Antoine-Marie (Trad.), BITOSSO Carlo, *Correspondance : La prise du pouvoir (1749-1756), de Pascal Paoli : édition critique*, Éditions Alain Piazzola, Ajaccio, 2003.
- GRAZIANI Antoine-Marie (Trad.), BITOSSO Carlo, *Correspondance : La construction de l'État (1756-1758), de Pascal Paoli*, Éditions Alain Piazzola, Instituto Storico Italiano per l'Eta Moderna e Contemporanea, 2005.
- GRAZIANI Antoine-Marie, *Vistighje Corse : Guide des sources de l'Histoire de la Corse dans les archives génoises. Époque moderne : 1483-1790*, Éditions Alain Piazzola, Archives départementales de la Corse-du-Sud, 2004.
- GRAZIANI Antoine (Président), *20 chapitres sur l'histoire de Monticello*, Association d'Études Historiques et Généalogiques de Monticello, Albiana, 2002.
- GRIMALDI Simon, *La Corse et le Monde*, Volumes 1, 2 et 3, Éditions Edisud, Aix-en-Provence, 1989, 1997.
- ISTRIA Daniel, *Pouvoirs et fortifications dans le Nord de la Corse - XI^e-XIV^e siècles*, Éditions Alain Piazzola.
- KLEIN Charles-Armand, *Gallieni, portraits varois*, Mémoires du Sud, Equinoxe, 2001.
- LA CROIX J.-Fr. de, *Anecdotes des Républiques*, Éditeur chez Vincent, Paris, 1771.
- LAROUSSE Pierre, *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, Paris.
- LETTERON Lucien-Auguste, Abbé, *Historia di Corsica, de Anton Pietro Filippini : traduction*, 1594.
- LICCIA Jean-Christophe (Ed.), *Les Servites de Marie en Corse : histoire, patrimoine et vie conventuelle*, Éditions Alain Piazzola, Ajaccio, 2000.
- LUCIANI Renée, *Mémoires (1752-1756), de Sébastien Costa, Grand Chancelier du Roi de Corse Théodore I^{er} : critique, traduction et notes*, Paris, A. et J. Picard, Aix, Atalta, 1972-1975.
- MALASPINA Ambroise, *Notice historique sur la famille Malaspina*, Imprimerie T. Massel, Jean de Peretti successeur, Ajaccio, 1918.
- MARTIN-CASANOVA, Abbé, *La vérité sur l'origine et la patrie de Christophe Colomb*, Éditions Lacour-Rediviva, 1996 (édition originale 1880).
- MATTEI Marie, *Lettres à Théophile Gauthier et à Louis de Cormenin : établissement du texte et préparation par Eldon Kaye de l'université de Carleton, Ottawa*, Librairie Droz S. A., Genève, 1972.
- MATTEI Nicolas, *Les confréries et congrégations de Muro*, article publié dans le Bulletin de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de la Corse, Fascicules 674 et 675 des 1^{er} et 2^e trimestres 1996.
- MERELLO Michele, *Della guerra fatta da Francesi*, Pavoni, Gênes, 1607.
- OBERTI Georges, *Pasquale de Paoli*, Éditions Pasquale de Paoli, 1990.
- ORSINI Olivier, *Belgodere mon village*, Éditions Albiana, 1998.
- PETRIGNANI François Marie, *Le vénérable Bernardino Alberti de Calenzana*, Éditeur Maison Aubanel Père, Avignon, 1954.

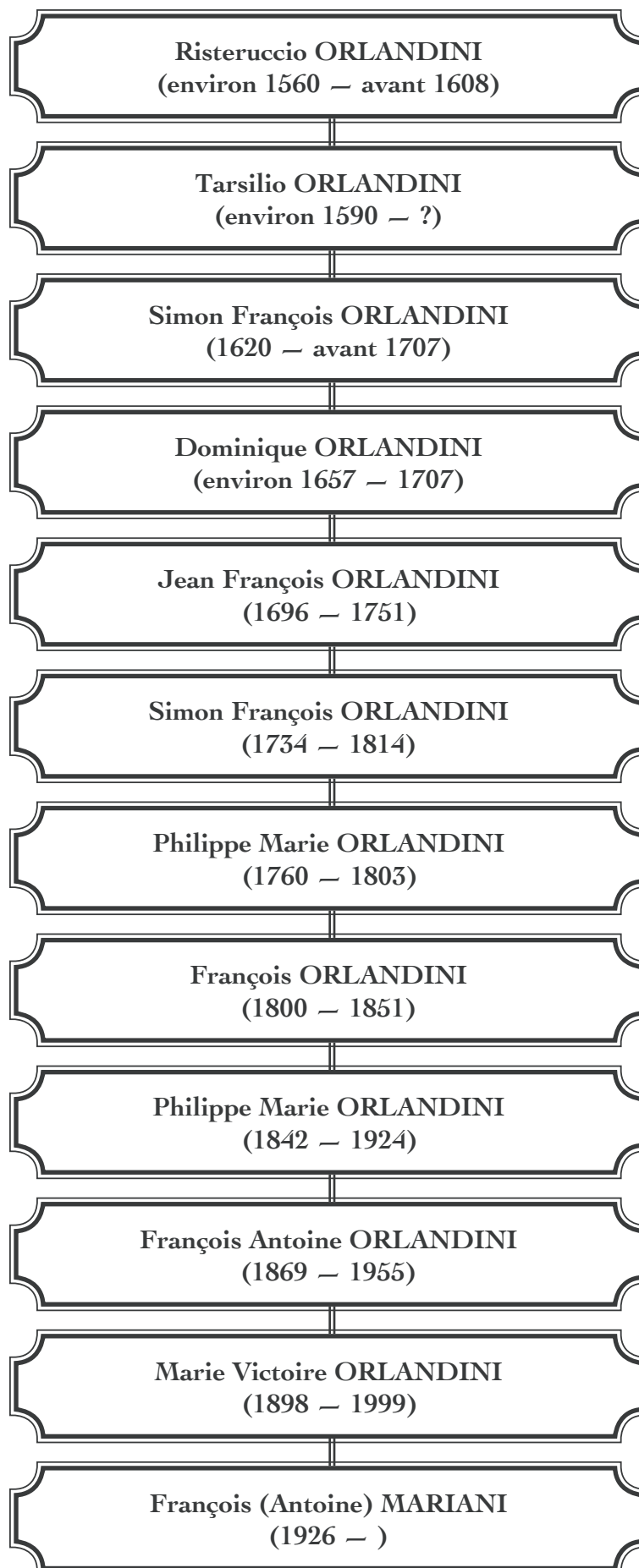
- PISTARINO Geo, *Le carte del monastero di San Venerio del Tino relative alla Corsica (1080-1500)*, Édition Deputazione Subalpina di Storia Patria, Turin, 1944.
- POMMEREUL François-René-Jean de, *Histoire de l'Isle de Corse*, Éditions Lacour, 1990 (édition originale 1779).
- POMPONI Francis (Dir.), *Le Mémorial des CorSES, 6500 av. J.C. - 1570 : Des origines à Sampiero*, Vol. 1.
- POMPONI Francis (Dir.), *Le Mémorial des CorSES, 1570 - 1796 : Soumissions et résistances*, Vol. 2.
- POMPONI Francis (Dir.), *Le Mémorial des CorSES, 1796 - 1914 : La présence française*, Vol. 3.
- RUBELLIN Sébastien, *L'orgue corse de 1557 à 1963*, Éditions Alain Piazzola, Ajaccio, 2001.
- SAVELLI DE COSTA, *Revue n° 107 de la Corse ancienne et moderne*, septembre-octobre 1937, Imprimerie Moderne, Langres.
- SCALFATI Silio P. P., *Corsica monastica. Studi di storia e di diplomatica*, Pacini Editore, Pisa.
- VERGÉ-FRANCESCHI Michel, GRAZIANI Antoine-Marie, *Sampiero Corso (1498-1567), un mercenaire européen au XVIe siècle*, Éditions Alain Piazzola, Ajaccio, 1999.
- YVIA-CROCE Hyacinthe, *Anthologie des écrivains corSES*, Éditions Cyrnos et Méditerranée, Ajaccio, 1987.

En plus de la bibliographie énumérée ci-dessus, l'auteur a également largement consulté des documents générés par l'administration génoise en Corse, et conservés aux Archives départementales de Bastia et d'Ajaccio. Il s'agit principalement des deux recueils suivants : les *Atti Fatti in Visita* qui sont les actes établis lors des visites du gouverneur (*governatore*) génois dans les provinces et pièves de Corse, et le *Civile Governatore* qui couvre la période de 1499 à 1768 et renferme les affaires civiles décidées par le gouverneur, les requêtes qui lui ont été adressées et les ordonnances édictées par lui.





Les grands-parents de l'auteur, François Antoine Orlandini et Marie Angèle Simonetti.
[Archives familiales]



Arbre généalogique de la famille Orlandini de Speloncato
à laquelle appartient l'auteur de ces lignes.

